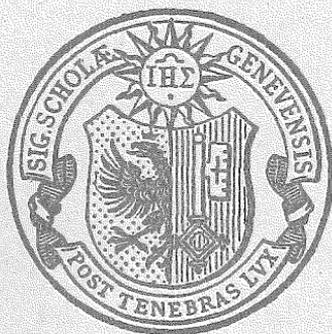


UNIVERSITÉ DE GENÈVE  
SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS  
DU  
SEMESTRE D'HIVER 1934-35

Ouverture : 15 Octobre 1934 — Clôture : 22 Mars 1935

Les cours commencent le Jeudi 25 Octobre 1934

---

2<sup>me</sup> ÉDITION

---

GENÈVE  
IMPRIMERIE HENRI STUDER, RUE DE LA COULOUVRENIÈRE, 24

1934

PRIX : 1 FRANC.

1000. Ip. 9500. A5. 6-34

## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Faculté des Sciences . . . . .	3
Faculté des Lettres. . . . .	24
Faculté des Sciences Economiques et Sociales. . . . .	44
Institut des Hautes Etudes Commerciales . . . . .	59
Faculté de Droit. . . . .	63
Faculté de Médecine . . . . .	72
Institut Dentaire . . . . .	86
Faculté de Théologie . . . . .	91
Institut universitaire de hautes études internationales . . . . .	97
Prix universitaires . . . . .	100
Fonds universitaires . . . . .	114
Renseignements généraux . . . . .	116
Caisse d'assurance. . . . .	149
Adresses de MM. les Professeurs et Privat-Docents . . . . .	123

Les Bureaux du Secrétaire et du Caissier-Comptable se trouvent dans le bâtiment de l'Université, aux Bastions.

Le Secrétariat (Salle n° 33) est ouvert tous les jours — sauf le jeudi — de 9 à 11 heures du matin.

Le Bureau du Caissier-Comptable (Salle n° 23) est ouvert de 9 à 11 heures et de 2 à 4 heures; le samedi, de 9 à 11 heures seulement.

**N.-B.** — Les demandes d'immatriculation sont reçues tous les matins sauf le jeudi, de 9 à 11 heures, au Secrétariat (Salle n° 33). Les finances d'immatriculation et d'inscription aux cours seront perçues aux jours fixés pour chaque Faculté séparément, selon un avis qui sera affiché dans les bâtiments universitaires.

Pour tout ce qui concerne les examens fédéraux de médecine (médecins, dentistes et pharmaciens), s'adresser au Dr E. Thomas (Florissant, 4, lundi, mercredi et samedi, de 14 à 15 h.), président du siège d'examen de Genève).

# UNIVERSITÉ DE GENÈVE

## SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



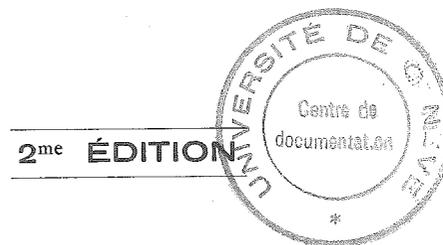
## PROGRAMME DES COURS

DU

### SEMESTRE D'HIVER 1934-35

Ouverture : 15 Octobre 1934 — Clôture : 22 Mars 1935

Les cours commencent le Jeudi 25 Octobre 1934



GENÈVE

IMPRIMERIE HENRI STUDER, RUE DE LA COULOUVRENIÈRE, 21

1934

1000. Ip. 3500. A5. 6-34

PRIX : 1 FRANC.

3784  
(1934-35)  
Pro

# UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SEMESTRE D'HIVER 1934-35

## FACULTÉ DES SCIENCES

M. le professeur Emile BRINER, Doyen.

Ouverture du semestre d'hiver : le 15 octobre 1934 ; clôture : le 22 mars 1935.

Les examens auront lieu du 15 au 24 octobre 1934.

Les cours commencent le jeudi 25 octobre. Ils sont interrompus du 23 décembre au 4 janvier inclusivement.

*Le Bureau du Sénat, pour les années 1934-1936, est composé de :*

MM. Albert RICHARD, *Recteur* ;  
William-E. RAPPARD, *Vice-Recteur* ;  
Paul-E. MARTIN, *Secrétaire du Sénat* ;

*et de*

MM. Emile BRINER, Doyen de la Faculté des Sciences ;  
André OLTRAMARE, Doyen de la Faculté des Lettres ;  
Antony BABEL, Doyen de la Faculté des Sciences économiques et sociales ;  
Paul LOGOZ, Doyen de la Faculté de Droit ;  
Eugène BUJARD, Doyen de la Faculté de Médecine ;  
Auguste GAMPERT, Doyen de la Faculté de Théologie.

M. Henri Fehr, prof. ord.	Salle
<i>Eléments de mathématiques supérieures.</i>	3 h.
Lundi, à 9 heures ; jeudi, de 9 à 11 heures.	20.
<i>Conférences d'algèbre et de géométrie.</i>	2 h.
Lundi, à 10 heures, et mercredi, à 16 heures.	20.
<i>Exercices pratiques.</i>	2 h.
Mercredi, de 17 à 19 heures.	20.
<i>Algèbre supérieure.</i>	2 h.
Vendredi, de 17 à 19 heures.	20.
<i>Séminaire de mathématiques. — Méthodologie.</i>	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	55.
<i>Colloque mathématique (avec MM. les professeurs D. MIRIMANOFF et R. WAVRE).</i>	
M. Rolin Wavre, prof. ord.	
<i>Calcul différentiel et intégral.</i>	3 h.
Jeudi, à 11 h. ; vendredi et samedi, à 8 heures.	20.
<i>Exercices de calcul différentiel et intégral.</i>	2 h.
Lundi, de 17 à 19 heures.	20.
<i>Mécanique rationnelle.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures.	20.
<i>Exercices de mécanique rationnelle.</i>	2 h.
Mardi, de 14 à 16 heures.	20.
<i>Chapitre choisi d'analyse.</i>	1 h.
Mardi, à 17 heures.	44.
M. Dmitry Mirimanoff, prof. ord.	
<i>Théorie mathématique des assurances.</i>	1 h.
Jeudi, à 14 heures.	20.
<i>Conférences d'analyse supérieure. — Théorie des équations intégrales.</i>	2 h.
Lundi et mardi, à 16 heures.	20.

	Salle
<b>M. Georges Tiercy, prof. ord.</b>	
<i>Astronomie et climatologie élémentaires.</i>	1 h.
Vendredi, à 17 heures.	44.
<i>Astronomie générale.</i>	3 h.
Vendredi, à 9 et à 10 h.; samedi à 9 heures.	20.
<i>Météorologie dynamique.</i>	1 h.
Samedi, à 10 heures.	20.
<i>Thermodynamique des étoiles.</i>	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	20.
<b>M. Jean Weigle, prof. ord.</b>	
<i>Physique expérimentale.</i>	4 h.
Mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 9 h.	44.
<i>Chapitres choisis de physique moderne</i> (pour étudiants avancés seulement).	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	44.
<i>Exercices pratiques</i> (complément du cours).	3 h.
Judi, de 8 à 11 h., ou de 14 à 17 h., ou vendredi, de 14 à 17 h.	Lab. sous-sol.
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Une journée.	
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Cinq demi-journées.	
<i>Laboratoire de recherches.</i> — Tous les jours.	
[S'adresser au professeur.]	
<b>M. Arthur Schidlof, prof. ord.</b>	
<i>Physique mathématique</i> (Physique théorique) Progr. B. (Electromagnétisme)	2 h.
Mardi et mercredi, à 9 heures.	20.
<i>Exercices de physique théorique.</i>	
Progr. B. (électromagnétisme).	1 h.
Mercredi, à 15 heures.	44.
Progr. A. (Thermodynamique, Elasticité, Hydrodynamique).	1 h.
Mercredi, à 16 heures.	44.
<i>Problèmes numériques de chimie et de physique.</i>	1 h.
Judi, à 17 heures.	44.
<i>Exercices et conférences d'électricité appliquée.</i>	4 h.
Jours et heures à fixer.	Labor. de physique.
<b>M. Kurt-H. Meyer, prof. ord.</b>	
<i>Chimie inorganique.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 h.	
Ecole de Chimie, Grand Amphithéâtre.	

	Salle
<i>Colloquium sur les progrès récents en chimie.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement).	
<i>Travaux dans le Laboratoire de chimie inorganique, organique, pharmaceutique et analytique.</i>	
Directeur, M. le prof. Kurt-H. MEYER, avec M. P. WENGER, prof. ord., directeur-adjoint pour la section de chimie analytique, et M. E. CHERBULIEZ, prof. extr.	
a) <i>Grand Laboratoire</i> : Préparations, analyses, recherches. — Tous les jours.	Ec. de Chimie.
b) <i>Laboratoire intermédiaire</i> pour étudiants en médecine. Deux demi-journées.	Ec. de Chimie.
c) <i>Laboratoire intermédiaire</i> pour chimistes, pharmaciens et étudiants en sciences.	
Quatre demi-journées [S'adr. au professeur].	Ec. de Chimie.
<b>M. Paul Wenger, prof. ord.</b>	
<i>Chimie analytique</i> : gravimétrie des cations.	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S. <sup>1</sup>
<i>Analyse des huiles et corps gras.</i>	1 h.
Vendredi, à 8 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Essais par voie sèche</i> (cours pratique).	2 h.
Judi, de 9 à 11 heures.	Ecole de Chimie s. 7.
<i>Travaux de recherches en chimie analytique.</i> Tous les jours [S'adresser au professeur].	
<i>Inscriptions aux laboratoires de chimie inorganique, organique, pharmaceutique et analytique.</i> (Voir plus haut).	
<b>M. Emile Cherbuliez, prof. extr.</b>	
<i>Chimie pharmaceutique et toxicologie.</i>	3 h.
Lundi, mardi, mercredi à 8 h.	Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Compléments de chimie organique.</i> Série aromatique.	2 h.
Mardi, de 17 à 19 h.	Ec. de Chimie. A.C.S.
<b>M. Emile Briner, prof. ord.</b>	
<i>Chimie théorique</i> (Chimie physique). 1 <sup>re</sup> partie.	
Cours général.	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S.

<sup>1</sup> Amphithéâtre de Chimie spéciale.

*Chimie théorique* (Chimie physique). 2<sup>me</sup> partie.  
Electrochimie : Les Colloïdes. 1 h.  
Samedi, à 11 heures. Ec. de Chimie. A.C.S.

*Chimie technique*. Grande industrie chimique minérale. 2 h.  
Lundi et mercredi, à 18 h. Ec. de Chimie. A.C.S.

*Conférences de chimie technique et théorique*. 1 h.  
Mardi, à 18 heures. Ec. de Chimie. A.C.S.

*Laboratoire de chimie technique et d'électrochimie*.  
I. Préparations de chimie inorganique et organique techniques et d'électrochimie.  
II. Travaux de recherches. Ecole de Chimie.  
Lab. chim. techn. théor. et d'électrochimie.

Tous les jours [s'adresser au professeur].

*Laboratoire de chimie théorique*.  
I. Exercices pratiques de chimie physique.  
Une demi-journée par semaine.  
II. Laboratoires intermédiaires (programme du Doctorat).  
III. Travaux de recherches.  
Tous les jours [s'adresser au professeur].  
Ecole de Chimie.  
Lab. chim. techn. théor. et d'électrochimie.

**M. Léon-W. Collet**, prof. ord.

*Géologie générale et géographie physique*. 2 h.  
Mardi, de 17 à 19 heures. A.I.H.<sup>1</sup>

*Géologie de la Suisse*. 2 h.  
Jeudi, de 17 à 19 heures. A.I.H.

*Paléontologie des invertébrés*. 1 h.  
Jeudi, à 9 heures. A.I.H.

*Répétitoire de paléontologie*. 1 h.  
Deux fois par mois, le jeudi de 10 à 12 h. Lab. de Géol.

*Exercices pratiques de géologie*. 3 h.  
Lundi, de 14 à 17 heures. Lab. de Géol.

*Laboratoire partiel*.  
Cinq demi-journées. Lab. de Géol.

*Laboratoire complet*.  
Tous les jours, de 8 à 12 et de 14 à 17 h., sauf le samedi. Lab. de Géol.

*Colloquium géologique*.  
Deux fois par mois, le jeudi, à 20 h. 30. Lab. de Géol.

<sup>1</sup> Bâtiment de l'Hygiène, quai de l'Ecole-de-Médecine.

**M. Marcel Gysin**, prof. extr.

*Minéralogie*. 3 h.  
Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures. A.I.H.<sup>1</sup>

*Gîtes métallifères* (1<sup>re</sup> partie). 1 h.  
Lundi, à 17 heures. A.I.H.

*Schistes cristallins* (genèse et systématique). 1 h.  
Mercredi, à 17 heures. A.I.H.

*Exercices pratiques de minéralogie* (compl<sup>ts</sup> du cours) 2 h.  
Samedi, de 14 à 16 heures.

*Laboratoire intermédiaire* (deux demi-journées et cinq demi-journées) et *Laboratoire de recherches*.  
[S'adresser au professeur].

*Exercices pratiques de détermination des minéraux* 2 h.  
[S'adresser au professeur].

**M. Emile Guyénot**, prof. ord.

*Zoologie générale*. 5 h.  
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 h. 30

*Zoologie descriptive*. 4 h.  
Lundi, à 9 heures. Inst. de Zool. s. 7.

INSTITUT DE ZOOLOGIE ET D'ANATOMIE COMPARÉE

*Exercices pratiques* (complément du cours). 3 h.  
Mercredi, à 14 heures, ou samedi, à 14 heures.  
Inst. de Zool., salle 10.

*Laboratoire de Zoologie*.  
Tous les jours, sauf le jeudi. Inst. de Zool. s. 7.

STATION DE ZOOLOGIE EXPÉRIMENTALE  
(Route de Malagnou)

*Exercices pratiques de génétique*. 3 h.  
Mardi, à 14 heures., ou jeudi, à 9 heures.

*Laboratoire intermédiaire de technique biologique expérimentale*.  
Jours et heures à fixer.

*Laboratoire de recherches*.  
Tous les jours.

<sup>1</sup> Amphithéâtre de l'Institut d'Hygiène, quai de l'Ecole-de-Médecine.

- M. Emile André**, prof. hon.  
*Zoologie lacustre* (avec exercices pratiques sur le lac). 4 h.  
 Mardi, à 18 heures. 17.  
*Travaux pratiques* [s'adresser au professeur].  
 Lab. de Zool. lacustre.<sup>1</sup>
- M. Fernand Chodat**, prof. ord.  
*Physiologie et morphologie des plantes ; botanique médicale et biologie des Thallophytes.* 5 h.  
 Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 8 heures. 30.  
*Ferments.* 4 h.  
 Vendredi, à 18 heures. Institut de Botanique.  
*Fermentations industrielles* : organismes, méthodes. 4 h.  
 Jeudi, à 8 heures. Inst. de Botanique.  
*Exercices pratiques* (complément du cours). 3 h.  
 Mercredi ou samedi, de 14 à 17 heures. Inst. de Botanique.  
*Grand laboratoire de botanique et de microscopie.*  
 Tous les jours, sauf le jeudi. Inst. de Botanique.  
*Grand laboratoire de microbiologie et de fermentations.*  
 Tous les jours, sauf le jeudi après-midi. Inst. de Botanique.  
*Laboratoire intermédiaire de microbiologie générale, bactériologie et fermentations* (programme pour pharmaciens et programme pour ingénieurs-chimistes). 3 demi-journées par semaine.  
 Vendredi matin, vendredi après-midi et samedi après-midi. Inst. de Botanique.  
*Travaux de recherches.*  
 [S'adresser au professeur.]
- M. B. P. Georges Hochreutiner**, prof. extr.  
*Botanique systématique* (classification et nomenclature ; la technique des herbiers). 1 h.  
 Lundi, à 17 heures. 44.
- Exercices pratiques de systématique.*  
 (Au semestre d'été).  
*Travaux de recherches.* Inst. Bot. systématique.  
 Tous les jours, sauf le lundi. Conserv. et Jardin botan.<sup>2</sup>  
 [S'adresser au professeur]. Herbar Boissier.

<sup>1</sup> Rue de l'Ecole-de-Médecine (Institut de Médecine légale).

<sup>2</sup> Rue de Lausanne, 192.

- M. Alfred Lendner**, prof. ord.  
*Pharmacognosie et pharmacie.* 4 h.  
 Lundi, à 16 h. ; mardi, de 17 à 19 h. ; mercredi, à 17 h. Lab. de Pharmacogn.<sup>1</sup>  
*Travaux pratiques de pharmacognosie microscopique.* 3 h.  
 Samedi, de 9 à 12 heures. Lab. de Pharmacogn.  
*Travaux pratiques de microscopie des substances alimentaires et leurs falsifications.* 3 h.  
 Mardi, de 9 à 12 heures. Lab. de Pharmacogn.  
*Visites de fabriques de produits pharmaceutiques.*  
 (À organiser au cours du semestre.)  
*Consultation du Droguier* par MM. les étudiants en pharmacie.  
 Tous les jours [s'adresser au professeur].
- M. Eugène Pittard**, prof. ord.  
*Anthropologie générale.*  
 Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origine des populations européennes. 2 h.  
 Lundi et mardi, à 18 heures. 30.  
 Morphologie comparative : Les races et les milieux. Le développement de l'homme en fonction de l'âge, du sexe, de la race et du milieu. — Principes d'eugénique ; la lutte contre les hérédités déficientes. 1 h.  
 Mercredi, à 18 heures. 30.  
*Conférence.* 1 h.  
 Mercredi, à 11 heures. Labor. d'Anthropologie.<sup>2</sup>  
*Répétitoire du cours.* 1 h.  
 Jeudi, à 11 heures. Labor. d'Anthropologie.  
*Travaux pratiques.*  
 Tous les jours [s'adresser au professeur.] Labor. d'Anthropol.  
*Excursions* (à organiser au cours du semestre).
- M. Edouard Claparède**, prof. ord.  
*Psychologie expérimentale.*  
 Cours général. 2 h.  
 Mardi et mercredi, à 11 heures. 30.

<sup>1</sup> Boul. du Pont-d'Arve, 35.

<sup>2</sup> Rue de l'Hôtel-de-Ville, 11.

- Le langage et les aphasies ; le problème des localisations cérébrales. 1 h.  
Vendredi, à 15 heures. Lab. de Psychologie.<sup>1</sup>
- Exercices pratiques* (complément du cours) :  
psychométrie, les sensations, etc. 3 h.  
Vendredi, de 9 à 12 heures. Lab. de Psychologie.
- Laboratoire intermédiaire.*  
Une demi-journée, mardi à 14 h. Lab. de Psychologie.
- Recherches spéciales.*  
Tous les jours. Lab. de Psychologie.
- M. Jean Piaget**, prof. extr.  
*Histoire de la pensée scientifique.* — Quelques problèmes relatifs à l'histoire de la biologie. 1 h.  
Mercredi, à 9 heures. 47.
- Conférence.* 1 h.  
Mercredi, à 10 heures. 57.
- M. Edouard A. Paréjas**, chargé de cours.  
*Géologie spéciale.*  
Pétrographie des roches sédimentaires et micropaléontologie. 1 h.  
Mercredi, à 17 heures. A.I.H.<sup>2</sup>
- M. Charles Valencien**, chargé de cours.  
*Analyse des denrées alimentaires.* 2 h.  
Lundi, de 14 à 16 heures. Labor. cant. Institut d'hyg.

### CONFÉRENCES DE SCIENCES MATHÉMATIQUES

par des savants étrangers.

- 1) Colloque sur la physique mathématique : Conférence sur la *Théorie des électrons dans les métaux*, par MM. les prof. Brillouin, E. Fermi, R. H. Fowler, A. Sommerfeld et MM. A. Bethe, A. W. Maue, L. Nordheim et R. Peierls (du 15 au 18 octobre).
- 2) Colloque sur la géométrie supérieure, avec la collaboration de **M. E. Cartan**.

<sup>1</sup> Rue des Maraîchers, 44.

<sup>2</sup> Bâtiment de l'hygiène.

- 3) Colloque sur les équations aux dérivées partielles, avec la collaboration de **M. J. Hadamard**.
- 4) Colloque sur le calcul des probabilités avec la collaboration de **M. H. Fréchet**.  
(Voir les programmes détaillés).

### COURS DE PRIVAT-DOCENTS

- M. Jean-G. Baer**, D<sup>r</sup> ès sc.  
*Anatomie et biologie des Cestodes.* 1 h.  
Vendredi, à 18 heures. 17.
- M. Charles G. Boissonnas**, D<sup>r</sup> ès sc.  
*Thermodynamique appliquée à la chimie.* 1 h.  
(Jour et heure à fixer.) Ec. de Ch. P.A.<sup>1</sup>
- M. André Chaix**, D<sup>r</sup> ès sc.  
*Chapitres choisis de géographie physique avec lecture de cartes.* 1 h.  
Jour et heure à fixer.
- M. Chevel Cimerman**, D<sup>r</sup> ès sc.  
*Les bases théoriques de la chimie analytique.* 1 h.  
Lundi, à 14 heures. Ec. de Chimie. A.C.S.<sup>2</sup>
- M. Raymond Galopin**, D<sup>r</sup> ès-sc.  
*Etude théorique et pratique des minéraux métalliques.* 2 h.  
(Jours et heures à fixer.) Ec. de Chimie.
- M. Alfred Georg**, D<sup>r</sup> ès sc.  
*Chimie des alcaloïdes.* 1 h.  
Mardi, à 16 heures. Ec. de Ch. P.A.
- Chimie des sucres.* 1 h.  
Mercredi, à 16 heures. Ec. de Ch. P.A.
- M. Grégoire Gutzeit**, D<sup>r</sup> ès sc.  
*Complexes internes et analyse qualitative à la touche.* 1 h.  
Vendredi, à 18 heures. Ec. de Chimie. P.A.
- Méthodes d'examen des minerais en vue de leur concentration.* 1 h.  
(Jour et heure à fixer.) Ec. de Chimie. P.A.

<sup>1</sup> Ecole de Chimie, Petit Amphithéâtre.

<sup>2</sup> Ecole de Chimie, Amphithéâtre de Chimie spéciale.

	Salle	
M. Hugo Heinis, Dr phil. <i>Les aptitudes professionnelles.</i> Lundi, à 16 heures.	1 h.	46.
M. Henri Lagotala, Dr ès sc. <i>Géologie minière.</i> Mercredi, à 15 heures.	1 h. Lab. Géol.	
M. Fernand Lévy, Dr ès sc. <i>Mathématiques financières.</i> Vendredi, à 16 heures.	1 h.	20.
M. Augustin Lombard, Dr ès sc. <i>Géologie appliquée.</i> (Jour et heure à fixer.)	1 h.	
M. Jean-Philippe Lugrin, Dr ès sc., ing. chim. <i>Organisation rationnelle des entreprises.</i> Mardi, à 18 heures.	1 h.	20.
M. Richard Meili, Dr phil. <i>La notion de structure dans la psychologie moderne.</i> Lundi, à 11 heures.	1 h. Inst. des Sc. de l'Educ. <sup>1</sup>	
M. Marcel Minod, Dr ès sc. <i>Les points de vue généraux dans les sciences physiques et naturelles.</i> Mardi, à 18 heures.	1 h.	45.
<i>Organographie et anatomie des plantes actuelles et des plantes fossiles.</i> Mardi et vendredi, à 17 heures.	2 h.	30.
M. Henri-Charles Paillard, Dr ès sc. <i>Répétitoire de chimie technique organique.</i> (Jour et heure à fixer.)	1 h. Salle de confér. E. C.	
<i>Quelques applications de la catalyse en chimie technique organique.</i> Mardi, à 11 heures.	1 h. Ec. de Ch. P.A.	
M. Hugo Saini, Dr ès sc. <i>Radioactivité et constituants nucléaires (1<sup>re</sup> partie).</i> Samedi, à 11 heures.	1 h.	44.
M. Bernard-Pierre Susz, Dr ès sc. <i>Répétitoire de chimie théorique : Spectro-chimie.</i> (Jour et heure à fixer.)	1 h. Ec. de Chimie P.A.	

<sup>1</sup> Rue des Maraîchers, 44.

M. Charles-H. Wakker, Dr ès sc. <i>L'industrie des métaux légers.</i> (Jour et heure à fixer.)	1 h.
M <sup>lle</sup> Ida Welt, Dr ès sc. <i>Histoire de la chimie.</i> Samedi, à 10 heures.	1 h. 28.
<i>Chapitres choisis de biochimie.</i> Samedi, à 11 heures.	1 h. 28.
M. Fernand Wyss-Chodat, Dr ès sc. et Dr méd. <i>Les vitamines.</i> Mardi, à 16 heures.	1 h. Inst. de Botanique

### Etablissements publics

ouverts à MM. les étudiants et auditeurs de la  
Faculté des Sciences :

L'Observatoire astronomique, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le professeur Georges Tiercy.

Le Muséum d'Histoire naturelle, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Pierre Revilliod, Dr ès sciences.

Les Serres du Jardin botanique et le Conservatoire municipal de botanique, moyennant l'autorisation du Directeur, M. B. P. G. Hochreutiner, Dr ès sciences.

Le Musée d'ethnographie, avec l'autorisation du Conservateur, M. le professeur Eugène Pittard.

### Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les élèves qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des bibliothèques spéciales de ces laboratoires.

<sup>1</sup> Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la maturité italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

### Organisation des Etudes.

La Faculté des Sciences prépare aux examens des grades et diplômes ci-après :

- Licence ès sciences mathématiques.
- Licence ès sciences physiques.
- Licence ès sciences physiques et chimiques.
- Licence ès sciences géologiques et minéralogiques.
- Licence ès sciences naturelles.
- Licence ès sciences biologiques (Mention A).
- Licence ès sciences biologiques (Mention B).
- Doctorat ès sciences mathématiques.
- Doctorat ès sciences physiques.
- Doctorat ès sciences chimiques.
- Doctorat ès sciences géologiques et minéralogiques.
- Doctorat ès sciences naturelles.
- Doctorat ès sciences biologiques.
- Doctorat ès sciences anthropologiques.
- Doctorat ès sciences psychologiques.
- Doctorat en pharmacie.
- Diplôme d'ingénieur-chimiste.
- Diplôme de pharmacien.

Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs.

En outre, elle donne l'enseignement scientifique théorique et pratique préparatoire aux études médicales.

Les étudiants de la Faculté des Sciences trouveront dans le Règlement de l'Université et les programmes détaillés<sup>1</sup> des examens de grades et de diplômes des indications générales leur permettant de faire le choix et la répartition des enseignements qui leur sont profitables. Le Doyen et les Professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à leur disposition pour les conseils dont ils auraient besoin à ce sujet.

Pour l'étude des sciences en vue des carrières médicales, consulter les plans d'études de la Faculté de médecine.

### Enumération des Examens de Grades et de Diplômes<sup>2</sup>

#### a) Licence ès sciences mathématiques.

L'examen comprend les branches suivantes :

1. L'algèbre et la géométrie. — 2. Le calcul différentiel et intégral. — 3. L'analyse supérieure et le calcul des probabilités. — 4. La mécanique rationnelle. — 5. L'astronomie et la météorologie. — 6. L'une des branches suivantes au choix du candidat : la physique expérimentale ou la physique théorique (physique mathématique) (programme spécial).

I. Epreuves orales sur l'ensemble des branches.

II. Epreuves écrites : branches 1, 2, 4, 5.

<sup>1</sup> Voir brochures « Licences et doctorats ès sciences » et « Certificat d'aptitude », Diplôme d'« Ingénieur-chimiste », « Ecole de pharmacie ».

<sup>2</sup> Voir la brochure « Licences et Doctorats ès sciences » et « Certificat d'aptitude ».

#### b) Licence ès sciences physiques.

L'examen comprend les branches suivantes :

1. La physique expérimentale. — 2. La physique théorique (physique mathématique). — 3. La mécanique rationnelle. — 4. Les éléments de mathématiques supérieures (programme spécial). — 5. Le calcul différentiel et intégral (programme spécial). — 6. L'une des branches suivantes au choix du candidat : l'analyse supérieure et le calcul des probabilités, la chimie théorique (chimie physique), l'astronomie et la météorologie.

I. Epreuves pratiques (problèmes dans le cas des branches théoriques) : branches 1, 2 et 3.

II. Epreuves orales sur l'ensemble des branches.

III. Epreuves écrites : branches 1, 2, 3.

#### c) Licence ès sciences physiques et chimiques.

L'examen comprend les branches suivantes :

1. La physique expérimentale. — 2. La chimie inorganique et organique. — 3. La chimie théorique (Chimie physique). — 4. La minéralogie. — 5. Les éléments de mathématiques supérieures (programme spécial.) — 6. Le calcul différentiel et intégral (programme spécial).

I. Epreuves pratiques : branches 1, 2 et 3.

II. Epreuves orales sur l'ensemble des branches.

III. Epreuves écrites : branches 1, 2 et 3.

#### d) Licence ès sciences géologiques et minéralogiques.

L'examen comprend les branches suivantes :

1. La géologie. — 2. La minéralogie. — 3. Au choix du candidat zoologie et paléontologie humaine ou physique et chimie théorique (chimie physique). — 4. La chimie inorganique. — 5. L'une des branches suivantes au choix du candidat : la botanique, la zoologie (pour les candidats ayant choisi la physique et la chimie théorique au chiffre 3), les éléments de mathématiques supérieures (programme spécial), le calcul différentiel et intégral (programme spécial), ou la physique (pour les candidats ayant choisi la zoologie et la paléontologie humaine au chiffre 3).

I. Epreuves pratiques : branches 1, 2 et 3.

II. Epreuves orales sur l'ensemble des branches.

III. Epreuves écrites : branches 1, 2 et 3.

#### e) Licence ès sciences naturelles.

L'examen comprend les branches suivantes :

1. La botanique. — 2. La zoologie et l'anatomie comparée. — 3. La géologie et la paléontologie. — 4. L'anthropologie. — 5. L'une des branches suivantes au choix du candidat : éléments de mathématiques supérieures (programme spécial), la physique expérimentale, la chimie inorganique et organique, la chimie théorique (chimie physique), la minéralogie, la psychologie.

I. Epreuves pratiques : branches 1, 2 et 3.

II. Epreuves orales sur l'ensemble des branches.

III. Epreuves écrites : branches 1, 2 et 3.

f) **Licence ès sciences biologiques** (Mention A).

L'examen comprend les branches suivantes :

1. La zoologie et l'anatomie comparée. — 2. La botanique. — 3. La physiologie humaine. — 4. Les éléments de physique et de chimie (programme spécial). — 5. L'une des branches suivantes au choix du candidat : éléments de mathématiques supérieures (programme spécial), chimie théorique (chimie physique), anthropologie, psychologie, histoire de la terre et paléontologie.

I. Epreuves pratiques : branches 1, 2 et 3.

II. Epreuves orales sur l'ensemble des branches.

**Licence ès sciences biologiques** (Mention B).

L'examen comprend les branches suivantes :

1. La zoologie et l'anatomie comparée. — 2. La psychologie. — 3. L'anthropologie. — 4. Au choix du candidat a) la physiologie humaine (pour la spécialisation en psychologie) ou b) la paléontologie ou l'histoire de la terre (pour la spécialisation en anthropologie). — 5. L'une des branches suivantes au choix du candidat : la botanique, les éléments de mathématiques supérieures (programme spécial), les éléments de physique et de chimie (programme spécial), l'anatomie humaine, l'embryologie, la paléontologie (pour ceux qui ont choisi la physiologie au chiffre 4), la physiologie pour ceux qui ont choisi la paléontologie au chiffre 4.)

I. Epreuves pratiques : branches 1, 2 et 3.

II. Epreuves orales sur l'ensemble des branches.

III. Epreuves écrites : branches 1, 2 et 3.

**Doctorats ès sciences**

Les doctorats ès sciences conférés par l'Université de Genève sont énumérés ci-après avec l'indication de la branche d'examen<sup>1</sup> :

<i>Doctorat ès sc.</i>	<i>Branche d'examen</i>
Mathématiques	Mathématiques
Physiques	Physique (comprenant la physique expérimentale et la physique théorique.)
Chimiques	Chimie (comprenant la chimie inorganique et organique, la chimie théorique et la chimie analytique).
Géologiques et Minéralogiques Naturelles	Géologie ou Minéralogie.
Biologiques	Zoologie ou Botanique ou Géologie.
Anthropologiques	Zoologie ou Botanique.
Psychologiques	Anthropologie.
	Psychologie expérimentale.

<sup>1</sup> Il est rappelé ici que l'examen de doctorat comporte des épreuves orales et écrites sur les diverses parties de la branche d'examen. (Voir la brochure « Licences et Doctorats ès sciences » et « Certificat d'aptitude »).

**Doctorat en pharmacie<sup>1</sup>**

Le champ de l'examen du doctorat en pharmacie comprend trois branches :

1<sup>o</sup> La chimie : a) Chimie inorganique et organique ; b) chimie analytique ; c) chimie pharmaceutique ; d) chimie théorique.

2<sup>o</sup> La botanique et les fermentations : a) Botanique systématique ; b) botanique générale ; c) fermentations et bactériologie.

3<sup>o</sup> Pharmacognosie et microscopie des substances alimentaires.

**Diplôme d'Ingénieur-chimiste<sup>2</sup>**

Les épreuves du diplôme d'ingénieur-chimiste comprennent quatre examens, savoir :

1<sup>o</sup> Un *examen de culture scientifique générale*, ou examen I.

2<sup>o</sup> Un *examen scientifique principal*, ou examen II.

3<sup>o</sup> Un *examen pratique de chimie*, ou examen III.

4<sup>o</sup> Un *examen professionnel*, ou examen IV.

L'*examen de culture scientifique générale* comprend des épreuves orales sur les quatre branches suivantes : 1) éléments de mathématiques supérieures ; 2) minéralogie ; 3) et 4) deux branches à choisir dans la liste ci-après : calcul différentiel et intégral, botanique, géologie, zoologie.

Certaines branches figurant sous 3) et 4) font partie obligatoirement, avec un nombre déterminé de semestres de cours, du programme de l'un ou l'autre des certificats de spécialisation.

L'*examen scientifique principal* comprend une épreuve écrite et des épreuves orales.

a) *Epreuve écrite* : Problèmes numériques de chimie et de physique.

b) *Epreuves orales* : 1) Physique ; — 2) chimie inorganique ; — 3) chimie organique ; — 4) chimie théorique.

L'*examen pratique de chimie* comprend quatre épreuves pratiques, à savoir :

1. Une analyse qualitative.

2. Une analyse quantitative.

3. Une préparation de chimie technique inorganique.

4. Une préparation de chimie technique organique.

L'*examen professionnel* comprend des épreuves orales, écrites et pratiques.

a) *Epreuves orales* : 1. Chimie technique inorganique ; 2. chimie technique organique ; 3. analyse chimique technique.

b) *Epreuves écrites* : Rapports bibliographiques sur trois questions : 1. Chimie technique inorganique ; 2. chimie technique organique ; 3. chimie analytique technique.

c) *Epreuves pratiques* : Etablissement d'un projet concernant l'industrie chimique, avec recherches expérimentales et rapports à l'appui.

<sup>1</sup> Voir la brochure « Ecole de Pharmacie ».

<sup>2</sup> Voir la brochure « Diplôme d'ingénieur-chimiste ».

## Spécialisations rattachées au programme d'ingénieur-chimiste<sup>1</sup>

### DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les spécialisations portent sur les branches d'application suivantes :

1. *Fermentations.*
2. *Prospection minière.*
3. *Electrochimie et électrometallurgie.*
4. *Chimie biologique.*

#### *Spécialisation : Fermentations*

L'examen I du diplôme d'ingénieur-chimiste comprend les branches suivantes :

*Trois branches obligatoires.*

1. *Minéralogie.*
  2. *Eléments de mathématiques supérieures.*
  3. *Botanique.*
- et une *branche au choix* (voir programme de l'examen I).

Examens II, III et IV : sans changement.

Les examens particuliers à la spécialisation fermentations comprennent :

Un *examen oral* portant sur les matières enseignées au cours d'enzymologie et de fermentations industrielles.

Un *examen pratique* portant sur les manipulations enseignées au laboratoire de microbiologie et fermentations.

#### *Spécialisation : Prospection minière*

L'examen I du diplôme d'ingénieur-chimiste comprend les branches suivantes :

*Trois branches obligatoires.*

1. *Minéralogie.*
2. *Eléments de mathématiques supérieures.*
3. *Géologie, y compris géographie physique et géologie de la Suisse.*

et une *branche au choix* (voir programme de l'examen I).

Examens II, III et IV : sans changement.

Le candidat devra présenter, en outre, un travail spécial. Ce travail, de la durée d'un été (entre le 8<sup>me</sup> et le 9<sup>me</sup> semestre), consiste en une étude sur le terrain avec rapport sur une question se rattachant à l'une des branches suivantes : géologie, minéralogie et pétrographie, gîtes métallifères, traitement des minerais.

#### *Examens*

Des examens oraux doivent être passés sur toutes les branches faisant l'objet des cours.

<sup>1</sup> Voir la brochure « Licences et doctorats ès sciences » et « Certificat d'aptitude ».

### *Spécialisation : Electrochimie-Electrometallurgie*

L'examen I du diplôme d'ingénieur-chimiste comprend les branches suivantes :

1. *Minéralogie.*
  2. *Eléments de mathématiques supérieures.*
  3. *Calcul différentiel et intégral.*
- et une *branche au choix* (voir programme de l'examen I).

Examens II, III et IV : sans changement.

Les examens particuliers à la spécialisation électrochimie-électrometallurgie comprennent un examen oral portant sur l'électricité appliquée, un examen oral portant sur l'électrochimie et l'électrometallurgie, un examen pratique comportant une préparation électrochimique ou électrometallurgique.

#### *Spécialisation : Chimie biologique*

L'examen I du diplôme d'ingénieur-chimiste comprend les branches suivantes :

*Trois branches obligatoires.*

1. *Minéralogie.*
  2. *Eléments de mathématiques supérieures.*
  3. *Zoologie.*
- et une *branche au choix* (voir programme de l'examen I).

Examens II, III et IV : sans changement.

Le candidat devra présenter un travail de chimie biologique, poursuivi pendant deux semestres au moins, aux laboratoires de chimie, de botanique ou de zoologie de la Faculté des Sciences et approuvé par le Directeur du laboratoire en question.

Les examens particuliers à la spécialisation chimie biologique comprennent un examen oral portant sur la chimie biologique et un examen pratique portant sur la technique expérimentale de la biologie.

## Diplôme fédéral de pharmacien<sup>1</sup>

Les étudiants qui postulent le diplôme fédéral de pharmacie sont invités à se présenter à l'examinateur dirigeant qui leur donnera les instructions sur l'organisation de leurs études, conformément au programme officiel fédéral.

## Diplôme universitaire de pharmacien<sup>1</sup>

Les épreuves de l'*examen de sciences naturelles* consistent en un examen oral et un examen pratique.

Les épreuves orales comprennent :

1. La physique mécanique et la chaleur ; — 2. l'électricité ; l'optique ; — 3. la chimie inorganique ; — 4. la chimie organique ; — 5. la botanique générale ; — 6. la botanique systématique.

<sup>1</sup> Voir la brochure « Ecole de Pharmacie ».

Les épreuves pratiques comprennent :

1. Une analyse qualitative ; — 2. deux analyses quantitatives (l'une de gravimétrie, l'autre de volumétrie) ; — 3. une manipulation de botanique.

Sur chacune de ces épreuves le candidat sera tenu de présenter un rapport.

Les épreuves de l'*examen scientifique de pharmacie* consistent en un examen oral et un examen pratique.

Les épreuves orales comprennent :

1. La chimie pharmaceutique et denrées alimentaires ; — 2. la toxicologie ; — 3. la botanique pharmaceutique ; — 4. la pharmacognosie ; — 5. la bactériologie pharmaceutique et fermentations ; — 6. l'hygiène.

Les épreuves pratiques comprennent :

1. Exécution de deux préparations de chimie pharmaceutique et toxicologique (avec rapport) ; — 2. analyse d'une substance falsifiée ou vénéneuse (médicament ou denrées alimentaires) avec rapport ; — 3. détermination microscopique de substances ayant trait à la matière médicale ; — 4. analyse bactériologique élémentaire.

Les épreuves de l'examen de validation de stage, *examen pratique de pharmacie*, comprennent :

1. Exécution de deux préparations galéniques, selon la Pharmacopée helvétique ; — 2. préparation de quatre remèdes d'après des formules magistrales ; — 3. vérification de pureté ou d'identité de deux médicaments de la Pharmacopée helvétique ; — 4. connaissance des drogues de la Pharmacopée helvétique.

### **Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs<sup>1</sup>.**

Les épreuves comprennent deux examens successifs : un examen scientifique, ou examen I, et un examen didactique, ou examen II.

#### **I. — Examen scientifique**

L'examen scientifique comprend une épreuve écrite et une épreuve orale.

a) L'*épreuve écrite* consiste en un travail rédigé à domicile sur un sujet choisi par la Faculté dans l'une des branches suivantes, au choix du candidat :

Analyse infinitésimale ; — algèbre et géométrie supérieures ; — mécanique rationnelle ; — astronomie ; — physique ; — chimie ; — minéralogie ; — zoologie et anatomie comparée ; — botanique ; — géologie et paléontologie ; — géographie physique ; — anthropologie.

b) L'*épreuve orale* consiste en un entretien sur le sujet du travail écrit. Si ce travail appartient aux mathématiques (incl. la mécanique rationnelle et l'astronomie), elle comprend en outre une interro-

<sup>1</sup> Voir la brochure « Licences et Doctorats ès sciences » et « Certificat d'aptitude ».

gation sur les principes des mathématiques envisagés dans leur développement historique et leurs tendances modernes (voir le programme détaillé).

#### **II. — Examen didactique**

L'examen didactique comprend deux épreuves orales et une épreuve pratique.

a) *Epreuves orales* : 1) Psychologie expérimentale (chapters choisis).

2) Pédagogie (chapters choisis).

b) *Epreuve pratique* : Deux leçons à donner, devant des élèves, sur des matières se rattachant à la branche choisie par le candidat. Le sujet des leçons est emprunté au plan d'études de l'enseignement secondaire supérieur.

### **EXCURSIONS SCIENTIFIQUES**

Les Professeurs de la Faculté des Sciences organisent (principalement au semestre d'été) des excursions d'une ou de plusieurs journées comme compléments des cours de chimie technique, de botanique, de zoologie, de géologie, d'anthropologie préhistorique, ainsi que des visites d'usines, de gîtes métalliques, de mines, etc.

B. C. == Ecole de Chimie.  
P.A. == Petit Amphithéâtre. G.A. == Grand Amphithéâtre.  
A. C. S. == Amphithéâtre de Chimie spéciale  
I. B. == Institut de Botanique.  
I. H. == Institut d'Hygiène.

## FACULTÉ DES SCIENCES

A. B. H. == Amph. Bat. de l'Hygiène.  
L. Anthr. == Laboratoire d'Anthropologie.  
L. G. == Laboratoire de Géologie.  
L. Ps. == Laboratoire de Psychologie.  
L. Ph. == Lab. de Pharmacognosie.  
I. S. E. == Institut des Sciences de l'éducation.

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8 à 9	Wavre 20 Cherbuliez A.C.S. Chodat 30	Wavre 20 Cherbuliez A.C.S. Chodat 30	Wavre 20 Cherbuliez A.C.S. Chodat 30	Chodat I.B.	Wavre 20 Wenger E.C.A.C.S. Chodat 30	Wavre 20 Chodat 30
9 à 10	Fehr 20 Guyénot I.Z.7.	Weigle 44 Schidlof 20	Piaget 47 Weigle 44 Schidlof 20	Fehr 20 Wenger E.C.7 Collet A.I.H.	Tiercy 20 Weigle 44 Claparède L. Ps.	Tiercy 20 Weigle 44
10 à 11	Fehr 20 Guyénot 30	Guyénot 30	Piaget 57 Guyénot 30	Fehr 20 Wenger E.C.7.	Tiercy 20 Guyénot 30 Claparède L. Ps.	Tiercy 20 Guyénot 30 Welt 28
11 à 12	Meyer E.C.G.A. Gysin A.I.H. Meili I.S.E.	Meyer E.C.G.A. Gysin A.I.H. Claparède 30 Paillard E.C.P.A.	Meyer E.C.G.A. Gysin A.I.H. Claparède 30 Pittard L.A. Fehr 55	Wavre 20 Pittard L.A.	Meyer E.C.G.A. Briner A.C.S. Claparède L.P. Tiercy 20	Meyer E.C.G.A. Briner A.C.S. Saini 44 Welt 28

## FACULTÉ DES SCIENCES (Suite)

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
14 à 15	Valencien L.C.I.H. Cimerman A.C.S.	Wavre 20 Claparède L.P.		Mirimanoff 20		
15 à 16	Valencien L.C.I.H.	Wavre 20	Schidlof 44 Lagotata L.G.		Claparède L. Ps.	
16 à 17	Mirimanoff 20 Lendner L.Ph. Heinis 46	Mirimanoff 20 Wyss-Chodat I.B. Georg E.C.P.A.	Fehr 20 Schidlof 44 Georg E.C.P.A.		Lévy 20	
17 à 18	Wavre 20 Gysin A.H. Hochreutiner 44	Wavre 44 Cherbuliez A.C.S. Collet A.I.H. Lendner L.Ph. Minod 30	Fehr 20 Wenger E.C.A.C.S. Gysin A.I.H. Lendner L.Ph. Paréjas A.I.H.	Schidlof 44 Collet A.I.H.	Fehr 20 Tiercy 44 Minod 30	
18 à 19	Wavre 20 Briner A.C.S. Pittard 30	Cherbuliez A.C.S. Briner A.C.S. Lendner L.Ph. Collet A.I.H. Pittard 30 André 47 Lugrin 20 Minod 45	Fehr 20 Briner A.C.S. Pittard 30	Collet A.I.H.	Fehr 20 Bær 17 Gutzeit E.C.P.A. Chodat I.B.	

# FACULTÉ DES LETTRES

M. le professeur **André OLTRAMARE**, Doyen.

<b>M. Victor Martin</b> , prof. ord.	Salle
<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i>	
Xénophon : Mémoires I et II.	3 h. 47.
Mercredi, à 8 h. ; vendredi, à 8 et à 9 heures.	
Euripide : Le Cyclope.	2 h. 47.
Mardi, à 10 et à 11 heures.	
<i>Littérature grecque</i> : La Comédie.	1 h. 46.
Mercredi, à 15 heures.	
<i>Conférence d'histoire grecque.</i>	
Questions de politique internationale.	1 h. B.P. <sup>1</sup>
Lundi, à 8 et à 9 h., tous les 15 jours.	
<i>Papyrologie grecque.</i> — Exercices de déchiffrement et d'interprétation.	
(S'adresser au professeur.)	
<b>M. André Oltramare</b> , prof. ord.	
<i>Interprétation d'auteurs latins.</i>	
Catulle : Carmina.	2 h. 45.
Mardi, à 8 et à 9 heures.	
Plaute : Rudens.	2 h. 45.
Mercredi et samedi, à 9 heures.	
<i>Conférence de littérature latine</i> (et correction de travaux écrits) : Les satires de Lucilius et d'Horace.	2 h. B.P. <sup>1</sup>
Mercredi, à 17 et à 18 heures.	
<i>Cours d'histoire romaine</i> : L'Empire, de Vespasien à Marc Aurèle.	1 h. 46.
Samedi, à 10 heures.	
<b>M. Albert Thibaudet</b> , prof. ord.	
<i>Pascal.</i>	2 h. Aula.
Jeudi et vendredi, à 18 heures.	
<i>Le roman et l'essai aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.</i>	1 h. 45.
Jeudi, à 15 heures.	
<i>Travaux d'étudiants.</i>	2 h. 57.
Jeudi, de 8 à 10 heures.	

<sup>1</sup> Bibliothèque publique et universitaire.

Salle

<b>M. Ernest Muret</b> , prof. ord.	
<i>Littérature italienne.</i> — Le XV <sup>e</sup> et le XVI <sup>e</sup> siècles.	1 h. 45.
Vendredi, à 10 heures.	
<i>Histoire de la langue française.</i> — Phonétique.	2 h. 47.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	
<i>Conférences :</i>	
Explication du <i>Bel Inconnu</i> de Renault de Beaujeu (Classiques français du moyen âge n° 38).	2 h. B.P. <sup>1</sup>
Jeudi, à 10 et 11 heures.	
Explication du <i>Giorno</i> de Parini (éd. Albini ; Firenze, Sansoni).	1 h. B.P. <sup>1</sup>
Mardi, à 10 heures.	
<b>M. Alexis François</b> , prof. ord.	
<i>Histoire de la langue française</i> : XVI <sup>e</sup> et XVII <sup>e</sup> siècles.	1 h. 45.
Vendredi, à 15 heures.	
<i>Conférence.</i> — Explication littéraire des auteurs de la licence.	1 h. 47.
Mardi, à 18 heures.	
<i>Conférence.</i> — Explication grammaticale des auteurs de la licence.	1 h. B.P. <sup>1</sup>
Samedi, à 11 heures.	
<i>Conférence.</i> — Etude sur la langue contemporaine : la langue du peuple.	1 h. B.P. <sup>1</sup>
Samedi, à 9 heures.	
<b>M. Georges Thudichum</b> , prof. extr.	
<i>La phonétique du français d'aujourd'hui.</i> — L'e muet, l'accent tonique, l'hiatus et la liaison, le rythme dans la prose et les vers : théories et réalités. — Exercices pratiques servant à corriger les accents étrangers.	2 h. 57.
Mercredi et vendredi, à 16 heures.	
<i>Diction.</i> — Interprétation de morceaux en prose et en vers. — Application des principes de la phonétique à la prononciation.	1 h. 47.
Mardi, à 9 heures.	
<i>Exercices de phonétique expérimentale.</i>	
Travaux en vue du certificat de phonétique.	3 h.
Jeudi, de 9 heures à midi.	Inst. des Sciences de l'Education. <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Bibliothèque publique et universitaire.

<sup>2</sup> Institut des Sciences de l'Education, 44, rue des Maraîchers.

	Salle
<b>M. Gottfried Bohnenblust, prof. ord.</b>	
<i>Littérature allemande.</i>	
a) L'époque romantique. Lundi et mardi, à 11 heures.	2 h. 45.
b) Le roman moderne. Lundi, à 18 heures.	1 h. 46.
<i>Conférences (Deutsches Seminar).</i>	
a) C.F. Meyer et Spitteler. Vendredi, de 10 heures à midi.	2 h. B.P. <sup>1</sup>
b) Walther von der Vogelweide. Vendredi, à 9 heures.	1 h. B.P. <sup>1</sup>
<b>M. Louis-Frédéric Choisy, prof. ord.</b>	
<i>Histoire de la littérature anglaise.</i>	
Histoire générale de la littérature anglaise au XVIII <sup>e</sup> siècle, ses rapports avec les littératures française et allemande. Vendredi, à 17 heures.	1 h. 17.
<i>Explication d'auteurs anglais.</i>	
Tennyson : « Maud ». Mardi, à 11 heures.	1 h. 57.
Browning : « Paracelsus » (IV). Mercredi, à 11 heures.	1 h. 47.
<b>M. Charles Bally, prof. ord.</b>	
<i>Linguistique générale et stylistique.</i>	
Lundi, à 16 h., et mardi, à 17 heures.	2 h. 45.
<i>Stylistique grecque.</i> — Exercices de thème grec. Mardi, à 16 h., samedi, à 11 heures.	2 h. 47.
<i>Sanscrit.</i>	
Lundi, à 15 heures. Vendredi, à 14 heures.	2 h. 45. 47.
<b>M. Albert Sechehaye, prof. extr.</b>	
<i>Introduction à la science du langage.</i>	
Mercredi, à 17 heures.	1 h. 45.
<i>Méthodologie de la grammaire française.</i> — Principes et application.	
Lundi, à 11 heures.	1 h. 20.

<sup>1</sup> Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
<b>M. Charles Werner, prof. ord.</b>	
<i>Histoire de la philosophie.</i> — Les principaux systèmes philosophiques depuis les origines de la pensée grecque jusqu'à Leibnitz.	
Mardi, mercredi et vendredi, à 16 heures.	3 h. 45.
<i>Philosophie.</i> — Introduction à la métaphysique : les problèmes fondamentaux.	
Jeudi, à 11 heures.	1 h. 45.
<i>Conférence.</i> — Explication de textes philosophiques : Platon, <i>Phédon</i> (éd. Robin, Paris, Les Belles-Lettres).	
Samedi, de 14 à 16 heures.	2 h. 47.
<b>M. Henri Reverdin, prof. ord.</b>	
<i>Cours</i> : La « philosophie de la religion » dans la pensée contemporaine.	
I. Les doctrines de William James, Jean-Jacques Gourd, Harald Höffding, etc.	
Mardi, à 15 heures.	1 h. 46.
<i>Conférence</i> : Moralistes contemporains.	
Tous les quinze jours, lundi, de 14 à 16 heures.	1 h. 47.
<b>M. Albert Malche, prof. ord.</b>	
<i>Histoire de l'éducation, de Rousseau à nos jours.</i>	
Lundi et vendredi, à 17 heures.	2 h. 45.
<i>Conférence.</i> — Questions relatives à l'enseignement primaire ; l'évolution morale de 7 à 15 ans.	
Lundi, à 15 et à 16 heures.	2 h. I.S.E. <sup>1</sup>
<i>Exercices de dissertation</i> destinés aux étudiants qui préparent des examens.	
Vendredi, à 14 et à 15 heures.	2 h. B.P. <sup>2</sup>
<b>M. Pierre Bovet, prof. ord.</b>	
<i>Les buts de l'éducation.</i>	
Mardi, à 16 heures.	1 h. 30.
<i>Questions d'enseignement secondaire</i> : psychologie et pédagogie.	
Vendredi, à 16 heures.	1 h. 47.
<i>Conférence.</i> — Le mouvement pédagogique depuis 1901.	
Mercredi, de 16 à 18 heures.	I.S.E. <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Institut des Sciences de l'Éducation, 44, rue des Maraichers.

<sup>2</sup> Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
<b>M. Edmond Rossier</b> , prof. ord.	
<i>Histoire de l'Europe à l'époque de la Révolution française et du Consulat.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 11 heures.	45.
<i>Conférence.</i> — Lectures d'auteurs et conférences sur des sujets d'actualité.	1 h.
Vendredi, à 10 heures.	47.
<i>Histoire diplomatique</i> : questions de politique contemporaine.	1 h.
Samedi, à 10 heures.	45.
<b>M. Guglielmo Ferrero</b> , prof. ord.	
<i>Le Congrès de Vienne.</i>	1 h.
Jeudi, à 17 heures.	Aula.
<b>M. Paul-Edmond Martin</b> , prof. ord.	
<i>Histoire du moyen âge</i> : les institutions féodales.	2 h.
Mardi et mercredi, à 15 heures.	45.
<i>Histoire moderne.</i> — L'Europe du XVII <sup>e</sup> siècle et questions spéciales.	1 h.
Lundi, à 11 heures.	47.
<i>Conférence d'histoire médiévale</i> : auteurs de la licence.	1 h.
Lundi, à 16 heures.	B.P. <sup>2</sup>
<i>Conférence d'histoire moderne</i> : auteurs de la licence.	1 h.
Lundi, à 17 heures.	B.P. <sup>2</sup>
<i>Paléographie du moyen âge</i> : exercices pratiques.	3 h.
Mercredi, de 8 h. à 11 heures.	Arch. d'Etat. s. Harvey.
<b>M. Charles Borgeaud</b> , prof. ord.	
<i>Histoire nationale.</i> — Les constitutions de Genève.	2 h.
Mercredi et vendredi, à 16 heures.	49.
<i>Droit constitutionnel comparé.</i> — Constitutions du Reich allemand, des Etats successeurs de l'Empire austro-hongrois, de l'Italie et de la Belgique.	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	49.
<i>Conférence.</i> — Travaux de séminaire.	2 h.
Jeudi, à 16 et à 17 heures.	50.
	et Archives d'Etat (salle Harvey).

<sup>1</sup> Institut des Sciences de l'Education, 44, rue des Maraichers.

<sup>2</sup> Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
<b>M. William E. Rappard</b> , prof. ord.	
<i>Société des Nations.</i> — L'œuvre de la Société des Nations.	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	30.
<b>M. Antony Babel</b> , prof. ord.	
<i>Histoire économique.</i> — Antiquité et moyen âge. Les doctrines et les faits.	3 h.
Mardi, mercredi et vendredi, à 11 heures.	46.
<i>Conférence.</i>	
a) Travaux sur les périodes étudiées dans le cours.	
b) Les Utopistes	1 h.
Mardi, à 10 heures.	57.
<b>M. Waldemar Deonna</b> , prof. ord.	
<i>Archéologie classique.</i>	
L'art grec au V <sup>e</sup> siècle av. J.C. L'époque classique. Les grands maîtres de la statuaire, Phidias, etc. (avec projections).	2 h.
Lundi et vendredi, à 17 heures.	46.
Eventuellement : causeries archéologiques, visites des musées, etc. (1 h.).	
<b>M. Eugène Pittard</b> , prof. ord.	
<i>Anthropologie générale.</i> — Les origines de l'homme et le développement des civilisations primitives. Origine des populations européennes.	2 h.
Lundi et mardi, à 18 heures.	30
<i>Conférence.</i>	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	Labor. d'Anthropologie <sup>1</sup> .
<i>Répétitoire pratique.</i>	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	Labor. d'Anthropologie <sup>1</sup> .
<i>Eccursions.</i>	
(A organiser au cours du semestre).	
<b>M. Serge Karcevski</b> , chargé de cours.	
<i>Littérature russe des dernières cinquante années (1880-1930).</i>	1 h.
Mercredi, à 18 heures.	45.

<sup>1</sup> Rue de l'Hôtel-de-Ville, 11.

*Auteurs de la licence* (conférences de lecture et de composition).  
(Jours et heures à fixer). Institut d'études slaves<sup>1</sup>. 2 h.

M. Louis Gielly, chargé de cours.

*La peinture française des origines à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle* (projections). 1 h. 46.  
Mardi, à 18 heures.

*Travaux pratiques.* Méthode. Analyse directe des œuvres. 1 h.  
Vendredi, à 14 heures. Musée d'art et d'histoire.

M. Samuel Baud-Bovy, chargé de cours.

*Cours pratique de grec moderne* (pour commençants). 1 h. 47.  
Jeudi, à 10 heures.

*Interprétation de poètes et de prosateurs grecs contemporains.* 1 h. 47.  
Jeudi, à 11 heures.

### LES GRANDS CHEFS-D'ŒUVRE DE L'ANTIQUITÉ

Série de 10 conférences données par MM. les professeurs DEONNA, FERRERO, GIELLY, GRANDJEAN, V. MARTIN, OLTRAMARE et Ch. WERNER.

(Le programme détaillé sera publié ultérieurement).

### COURS PRÉPARANT AU CERTIFICAT PÉDAGOGIQUE COMPLÉMENTAIRE A LA LICENCE

Ces cours (4 heures par semaine, Français, Grec, Latin, Allemand, Anglais, Histoire) seront organisés au semestre d'hiver 1934-1935 si le nombre des participants est suffisant.

Prière de s'inscrire au secrétariat des doyens, salle N° 25, jusqu'au 15 juillet 1934 si possible.

<sup>1</sup> Rue Emile Yung, 11.

## SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

M. le professeur Alexis FRANÇOIS, administrateur.

Salle

M. Georges Thudichum, prof. extr.

*Cours complet de phonétique.* — Les sons du français décrits et exercés. — L'accent tonique, l'accent d'insistance. — Lecture expressive. — Auditions phonographiques. 2 h. 57.  
Mardi et vendredi, à 17 heures.

M. Albert Sechehaye, prof. extr.

*Grammaire historique.* 2 h. 47.  
Mardi, à 15 heures.  
Jeudi, à 14 heures. 47.  
*Analyse des moyens d'expression (stylistique).* 1 h. 45.  
Jeudi, à 16 heures.

M. Alexis François, prof. ord.

*Syntaxe et gallicismes.* 1 h. 57.  
Lundi, à 15 heures.

M. François Ruchon, D<sup>r</sup> ès lettres.

*Lecture analytique.* 1 h. 57.  
Lundi, à 18 heures.

M. Henri de Ziegler, lic. ès lettres.

*Exercices écrits d'orthographe, de langue et de style.* 1 h. 58.  
Mardi, à 16 heures.  
*Exercices de composition et d'élocution.* 1 h. 47.  
Mardi, à 17 heures.

M. Louis-John Courtois, D<sup>r</sup> ès lettres, privat-docent.

*Traduction d'auteurs allemands.* 1 h. 57.  
Mardi, à 18 heures.

M. Edmond Langenbach, lic. ès lettres.

*Exercices de traduction d'anglais en français.* 1 h. 58.  
Mercredi, à 18 heures.

<b>M. Albert Roussy.</b>	
<i>Exercices de traduction de russe en français.</i>	1 h.
Mercredi, à 10 heures.	58.
<i>Exercices de traduction de polonais en français.</i>	1 h.
Vendredi, à 10 heures.	57.
<b>M. François Bouchardy, lic. ès lettres.</b>	
<i>Mœurs et institutions de la France.</i> — Questions choisies.	1 h.
Lundi, à 14 heures.	58.
<b>M. Charles A. Burky, prof. ord.</b>	
<i>Géographie humaine des pays de langue française.</i> —	
I. <i>La France</i> (suite) : Paris et les métropoles régionales.	1 h.
Mercredi, à 15 heures.	57.
Dix conférences données au début du semestre.	
<b>M. Louis Zbinden, lic. ès lettres.</b>	
<i>Méthodologie du français.</i>	
1° Examen des méthodes actuellement en usage pour l'enseignement du français aux étrangers.	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	57.
2° Conférence d'application. — Leçons de vocabulaire, de grammaire, de lecture, d'élocution et de composition, faites par les membres du Séminaire sous la direction du professeur.	2 h.
Lundi, de 16 à 18 heures.	E.J.F. <sup>1</sup>
<b>M. Jean Piaget, prof. extr.</b>	
<i>Psychologie de la pensée de l'enfant.</i>	1 h.
Mardi, à 9 heures.	I.S.E. <sup>2</sup>

ECOLE PRATIQUE DE LANGUE FRANÇAISE

(Demander les conditions d'inscription et le programme détaillé à l'huissier de l'Université).

<sup>1</sup> Ecole des jeunes filles du boul. James-Fazy.

<sup>2</sup> Institut des Sciences de l'Éducation.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

<b>M. Frank Abauzit.</b>	
<i>Le problème de la vérité.</i>	1 h.
Mardi, à 16 heures.	28.
<b>M. Charles Baudoin, Dr ès lettres.</b>	
<i>Les troubles de l'enfant et leur psychanalyse.</i>	1 h.
Mercredi, à 14 heures.	45.
<b>M. Isaac Benrubi, Dr phil.</b>	
<i>La philosophie des sciences en France.</i>	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	48.
<b>M. Tommaso Riccardo Castiglione, Dr ès lettres et phil.</b>	
<i>Littérature italienne</i> : le théâtre contemporain de Verga à Pirandello.	1 h.
Mercredi, à 18 heures.	47.
<i>Conférence</i> : Lecture d'auteurs prescrits pour la licence : Leopardi, Operette Morali.	1 h.
Mardi, à 14 heures.	45.
<i>Cours pratique</i> : Exercices de syntaxe et de composition. (Jour et heure à fixer).	1 h.
<b>M. Louis-John Courtois, Dr ès lettres.</b>	
<i>Histoire générale de la littérature française, de la Pléiade au romantisme.</i>	2 h.
Lundi, à 15 heures, et mardi, à 17 heures.	58.
<b>M. Edouard Cros, Dr phil.</b>	
<i>La Pologne et l'Europe au XIX<sup>e</sup> siècle.</i>	1 h.
Lundi, à 18 heures.	45.
« <i>La jeune Pologne</i> » littéraire et l'œuvre de St. Wyspianski.	1 h.
Mardi, à 15 heures.	57.
<i>Interprétation d'auteurs polonais</i> (Mme Orzeszko, B. Prus).	2 h.
Lundi, à 17 heures, et mardi, à 14 heures.	47.
<i>Séminaire polonais</i> : les auteurs de la licence. (Jour et heure à fixer.)	1 h.
<i>Langue polonaise</i> . I. Grammaire et exercices pratiques. (Jours et heures à fixer.)	2 h.

	Salle	
M. Georges Cuendet, Dr ès lettres. <i>Grammaire comparée. — Les dialectes indoeuropéens.</i> Mercredi, à 14 heures.	4 h. 46.	
Charles Fournet, Dr ès lettres. <i>Les grands poètes français de 1900 à 1930.</i> Lundi, à 17 heures.	1 h. 57.	
M. Otto Hassler, Dr phil. <i>Thème allemand.</i> Mardi, à 16 heures.	1 h. B.P. <sup>1</sup>	
<i>Lecture d'auteurs prescrits pour la licence.</i> Mardi, à 17 heures.	1 h. B.P. <sup>1</sup>	
<i>Cours pratique d'allemand.</i> Vendredi, à 16 heures.	1 h. 47.	
M. Henri Hellmund, Dr phil. <i>* Un système de métaphysique considéré comme une construction scientifique objective : Un nouvel humanisme.</i> Mardi et vendredi, à 18 heures.	2 h. 49.	
M. Emmanuel Isnard. <i>Histoire de la littérature sur textes (XVII<sup>e</sup> siècle).</i> Jeudi, à 10 heures.	1 h. 45.	
<i>Histoire de la littérature sur textes (XIX<sup>e</sup> siècle.)</i> Jeudi, à 11 heures.	1 h. 57.	
Mme Anna Kamensky, Dr ès lettres. <i>Introduction à l'étude comparée des religions. — Histoire, philosophie, science des religions. Expérience religieuse. Fraternité des religions.</i> Mercredi, à 11 heures.	1 h. 45.	
<i>Le Védisme et la Bhagavad-Gita. — L'Inde Védique et l'Inde classique. Le Mahabharata. La Bhagavad-Gita (texte français).</i> Jeudi, à 18 heures.	1 h. 47.	
<i>La philosophie du beau. — Les bases de l'esthétique. La valeur éducative du Beau. L'art oriental. (Projections lumineuses)</i> Mercredi, à 10 heures.	1 h. 45.	
M <sup>lle</sup> Pauline Long, Dr ès lettres. <i>J.-S. Bach et ses fils.</i> Mercredi, à 17 heures.	1 h. 47.	

<sup>1</sup> Salle de conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

\* Cours donné en allemand.

	Salle
M. Ernest Pronier, Dr ès lettres. <i>Le théâtre français au XIX<sup>e</sup> siècle.</i> (Jour et heure à fixer).	1 h.
M. François-Frédéric Roget. Etude d'auteurs et d'œuvres rentrant dans le programme de la licence, au choix des intéressés.. Lundi et mercredi, à 16 heures. Vendredi, à 16 heures.	3 h. 47. 46.
M. Léon Walther, Dr en philosophie. <i>La psychologie du travail.</i> Lundi, à 11 heures.	1 h. 30.
<i>Orientation professionnelle en rapport avec l'examen psycho-pédagogique.</i> Lundi, à 14 heures.	1 h. 46.

#### Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1<sup>o</sup> Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2<sup>o</sup> Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les *étudiants* ont le droit d'emprunter des livres à la bibliothèque de la Faculté.

#### Grades et diplômes.

La Faculté des Lettres confère les grades de bachelier ès lettres et licencié ès lettres, de licencié ès sciences morales, de docteur ès lettres, en philosophie, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès lettres, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès sciences morales, un Certificat d'aptitude à l'enseigne-

<sup>1</sup> Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

ment du français moderne, un Certificat de pédagogie et un Certificat de phonétique du français d'aujourd'hui. (Voir les programmes détaillés des examens de licence, le règlement du Séminaire de français moderne et, pour le grade de docteur, le règlement de la Faculté des Lettres).

---

### Séminaire de français moderne.

Le Séminaire de français moderne est dirigé par un Administrateur, professeur à la Faculté des Lettres. Il a été institué surtout en vue des étrangers qui désirent perfectionner leur connaissance de la langue, de la littérature et de la civilisation des pays de langue française, plus spécialement en vue de ceux qui se vouent à l'enseignement.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres *libres* du Séminaire, outre les étudiants immatriculés dans l'une des Facultés de l'Université (porteurs d'un certificat de maturité, instituteurs et institutrices brevetés), toutes les personnes reconnues aptes à suivre avec fruit l'enseignement du Séminaire.

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences au moins.

Les membres *réguliers* préparent l'examen du *Certificat d'études françaises*, qui a lieu à la fin de chaque semestre, ou du *Diplôme d'aptitude à l'enseignement du français moderne*, qui a lieu, après deux semestres de préparation, à la fin de l'année scolaire.

Dans le premier cas (certificat), ils doivent être munis d'un certificat de maturité avec ou sans latin, ou d'un brevet d'instituteur suisse, ou, de toute autre manière, justifier de connaissances et d'aptitudes en rapport avec l'enseignement du séminaire.

Dans le second cas (diplôme), il faut, en outre, faire la preuve de la connaissance du latin et de la grammaire historique du français, ainsi que de quelques semestres d'études universitaires ou de quelque pratique de l'enseignement.

L'enseignement, fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Phonétique appliquée ; Diction et prononciation ; Grammaire historique ; Syntaxe et vocabulaire du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours ; Versification ; Etude des moyens d'expression (stylistique) ; Lecture expliquée d'auteurs français modernes ; Traduction ; Elocution et rédaction ; Géographie humaine, mœurs, institutions, littérature des pays de langue française ; Principes et méthodes d'enseignement.

On peut se procurer le règlement à la Caisse de l'Université.

### Ecole pratique de langue française.

Sont admis : les étudiants et les auditeurs.

L'enseignement, qui se fait uniquement en français, a pour objet d'exercer les élèves à comprendre, parler et écrire couramment la langue.

Programme particulier à la disposition des étudiants.

---

### Cours de Vacances.

La Faculté des Lettres a institué, depuis l'année 1892, pour la période des vacances, des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres et maîtresses qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines, — soit aux étudiants qui passent leurs vacances à Genève.

Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privat-docents et des maîtres auxiliaires.

Les Cours de Vacances de 1934 auront lieu de juillet à octobre. Le programme comprendra :

1<sup>o</sup> *Cours de langue et de littérature françaises* : Littérature classique ; littérature moderne et littérature contemporaine ; lecture analytique ; stylistique ; phonétique.

Exercices pratiques par groupes : Phonétique ; prononciation ; diction ; vocabulaire ; conversation ; grammaire ; dictées ; traduction ; rédaction ; auditions phonographiques et gramophoniques.

2<sup>o</sup> *Cours élémentaire de français moderne.*

Pour le programme détaillé et tous renseignements complémentaires, s'adresser au Secrétariat des Cours de Vacances.

---

### PLANS D'ÉTUDES

Les étudiants peuvent obtenir un plan d'études au Secrétariat des doyens (salle 25).

La fréquentation de l'*Ecole pratique de langue française* est recommandée à tous ceux qui n'ont pas encore une connaissance suffisante de la conversation et de la rédaction françaises pour pouvoir profiter sans réserve des cours de séminaire universitaires.

Pour le **Diplôme d'aptitude à l'enseignement du français moderne** et le **Certificat d'études françaises** délivré par le *Séminaire de français moderne* et le Certificat de phonétique du français d'aujourd'hui, demander le programme spécial au Secrétariat de l'Université.

### INSTITUT DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION<sup>1</sup>

(Institut J. J. Rousseau)

Direction : MM. les professeurs Pierre BOVET, Edouard CLAPARÈDE  
et Jean PIAGET.

L'Institut a pour but d'orienter sur l'ensemble des disciplines touchant à l'éducation les personnes qui se destinent aux diverses carrières pédagogiques. Il vise notamment à les initier aux méthodes scientifiques propres à faire progresser la psychologie de l'enfant et la didactique.

Il prépare des directeurs et directrices d'écoles (écoles secondaires, écoles primaires, écoles nouvelles), des assistants de laboratoires pédagogiques (psychologie et pédagogie expérimentales), des agents pour la protection de l'enfance et l'orientation professionnelle, des directrices de jardins d'enfants, des éducateurs d'anormaux.

L'enseignement est donné essentiellement sous la forme d'exercices et de travaux pratiques, les élèves faisant sous la direction des professeurs un travail personnel.

L'Institut admet des élèves réguliers et des auditeurs. Il délivre un *Diplôme* et prépare au *Certificat de Pédagogie* de la Faculté des Lettres et au *Doctorat en philosophie* (mention pédagogie).

### COURS SPÉCIAUX DE L'INSTITUT

(Pour les cours empruntés aux Facultés de l'Université,  
voir le programme complet de l'Université)

**M. Claparède**, prof. ord.

*Recherches spéciales de psychologie.*

Tous les jours.

<sup>1</sup> Fondé en 1912, l'Institut des Sciences de l'Éducation a été rattaché à la Faculté des Lettres le 9 avril 1929. Il a son siège rue des Maraichers, 44.

**M. Bovet**, prof. ord.

*Direction d'enquêtes pédagogiques.*

(Jours et heures à fixer.)

**M. Claparède**, prof. ord. et **M. Bovet**, prof. ord.

*Répétitoire.*

1 h.

Samedi, à 11 heures.

**M. Jean Piaget**, prof. extr.

*Psychologie de l'enfant.* — La vie sociale de l'enfant. 1 h.

Mardi, à 9 heures.

*Conférence* (avec MM. MEILI et REY). Discussion des recherches en cours. 1 h.

Mardi, à 10 heures.

*Travaux de psychologie de l'enfant.*

Tous les matins, sauf le samedi.

**M. Meili** et **M. Rey**, chargés de cours à l'Institut.

*Technique psychologique.*

I. **M. Meili** : *Le diagnostic individuel.* 2 h.

Vendredi, de 16 à 18 heures.

II. **M. Rey** : *Le développement mental.* 2 h.

Lundi, de 14 à 16 heures.

**M. Richard Meili**, chargé de cours à l'Institut.

*Introduction à la statistique psychologique.*

Travaux pratiques. 2 h.

Jeudi, de 17 à 19 heures.

**M. André Rey**, chargé de cours à l'Institut.

*Le développement de la motricité.* 1 h.

Vendredi, à 14 heures.

**M. Pedro Rossello**, chargé de cours à l'Institut.

*Bibliographie.* — Elaboration d'un fichier pédagogique individuel. 1 h.

Mercredi, de 8 à 9 heures.

Travaux de pédagogie comparée. 1 h.

Jeudi, à 16 heures.

- M. **Robert Dottrens**, D<sup>r</sup> en sociol., chargé de cours à l'Institut.
- Organisation scolaire.* 1 h.  
Mardi, à 14 heures.
- Didactique générale,* 1 h.  
Mardi, à 15 heures.
- M<sup>lle</sup> **Louise Lafendel**, chargée de cours à l'Institut.
- L'évolution spontanée des activités de l'enfant de 3 à 7 ans.* 1 h.  
Lundi, à 17 heures. Maison des Petits.
- M<sup>lle</sup> **Mina Audemars**, chargée de cours à l'Institut.
- La culture sensorielle chez l'enfant de 4 à 7 ans.* 1 h.  
Mardi, à 17 heures. Maison des Petits.
- M<sup>lle</sup> **Alice Descoedres**, chargée de cours à l'Institut.
- Education et psychologie des enfants arriérés.*  
(Jour et heure à fixer). Stage (R). Onex.
- M. **Léon Weber-Bauler**, D<sup>r</sup> méd., chargé de cours à l'Institut.
- Eléments d'anatomie et physiologie.* 2 h.  
Samedi, de 9 à 11 heures.
- M. **Henri Brantmay**, D<sup>r</sup> méd., chargé de cours à l'Institut.
- Hygiène mentale. Maladie des enfants. Psychiatrie infantile.* 1 h.  
Jeudi, à 11 heures.
- Consultation médico-pédagogique (R 2).* 2 h.  
Jeudi, de 9 à 11 heures.
- Discussion de cas médico-pédagogiques.* 1 h.  
Mardi, à 8 heures.
- M<sup>me</sup> **Loosli-Usteri**, chargée de cours à l'Institut.
- Protection de l'enfance.* 1 h.  
Mercredi, à 15 heures.
- La pratique du test de Rorschach.* 1 h.  
Lundi, à 16 heures.

- M. **Léon Walther**, D<sup>r</sup> en philosophie, chargé de cours à l'Institut.
- Orientation professionnelle (R 2).* 2 h.  
Lundi et samedi, de 9 à 11 heures.
- 

Pour les *Répétitoires, Stages, Consultations* et *Cours et exercices pratiques* réservés aux élèves réguliers, s'adresser aux Directeurs.

Les *Cours réservés aux stagiaires de l'enseignement primaire genevois* sont groupés en un programme spécial.

Pour le programme, les plans d'études et les inscriptions, s'adresser à l'Institut des Sciences de l'Education, rue des Maraichers, 44.



# FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

ET

## SOCIALES

M. le professeur **ANTONY BABEL**, Doyen.

	Salle
<b>M. Guillaume-Léonce Duprat</b> , prof. ord.	
<i>Sociologie</i> . — Formes élémentaires de la vie sociale. 2 h.	
Vendredi, à 16 et à 17 heures.	48.
<i>Economie sociale</i> . — Formes élémentaires de l'économie sociale. 2 h.	
Lundi, à 16 et à 17 heures.	30.
<i>Conférence</i> . — Enquêtes de sociologie, économie sociale et sur les systèmes politiques. Explication des cours, discussions. 2 h.	
Lundi, à 10 et à 11 heures.	46.
<b>M. Edgard Milhaud</b> , prof. ord.	
<i>Economie politique générale</i> . — La production et la circulation des richesses. 4 h.	
Jeudi, à 17 et à 18 h.; vendredi, à 18 h.	30.
samedi, à 10 heures.	49.
<i>Conférence</i> . 1 h.	
Samedi, à 11 heures.	49.
<i>Economie politique spéciale</i> (cours et conférence). — Monnaie; crédit; change; commerce international. 1 h.	
Jeudi, à 11 heures.	49.
<i>Economie publique</i> . — Régies nationales et régies communales. 1 h.	
Vendredi, à 14 heures.	49.
<i>Conférence d'économie publique</i> . 1 h.	
Vendredi, à 15 heures.	49.
<b>M. William-E. Rappard</b> , prof. ord.	
<i>Finances publiques</i> . — Le budget. Les impôts directs. 2 h.	
Jeudi et samedi, à 8 heures.	46.
<i>Société des Nations</i> . — L'œuvre de la Société des Nations. 1 h.	
Mercredi, à 17 heures.	30.

<b>M. Antony Babel</b> , prof. ord.	
<i>Histoire économique</i> . — Antiquité et moyen-âge. Les doctrines et les faits 3 h.	
Mardi, mercredi et vendredi, à 11 heures.	46.
<i>Conférence</i> . 1 h.	
a) Travaux sur les périodes étudiée dans le cours.	
b) Les Utopistes.	
Mardi, à 10 heures.	57.
<b>M. Charles A. Burky</b> , prof. ord.	
<i>Géographie humaine</i> .	
<i>Théorie</i> . — I. Le milieu. 1 h.	
Mardi, à 16 heures.	46.
<i>Application</i> . — Les problèmes de l'empire britannique. 2 h.	
Mardi et mercredi, à 17 heures.	46.
<i>Conférence</i> . — La puissance du Canada. Analyses et synthèse géographiques. 1 h.	
Mardi, à 18 heures.	58.
<i>Direction d'études géographiques</i> . — Préparation à la conférence, à la licence et au doctorat. 1 h.	
Mardi, à 15 heures. Sémin. de Géographie <sup>1</sup> .	
<i>Cours libre</i> . — L'évolution en géographie : Questions contemporaines. 1 h.	
Mercredi, à 16 heures.	46.
(Voir aussi, p. 33 : Géographie humaine des pays de langue française, <i>Séminaire de français moderne</i> .)	
<b>M. Liebmann Hersch</b> , prof. ord.	
<i>Statistique générale</i> . — Aperçu historique; principes théoriques; méthodes d'observation et d'analyse; représentation graphique. 2 h.	
Mercredi, à 10 heures, et jeudi, à 11 heures.	46
<i>Conférence de statistique générale</i> . — Analyse de documents et d'ouvrages statistiques; discussions et complément du cours. 1 h.	
Mercredi, à 18 heures.	46.
<i>Statistique spéciale</i> . — Les variations périodiques et leur mensuration 2 h.	
Jeudi, à 15 et à 16 heures. Sémin. de statistique <sup>2</sup> .	

<sup>1</sup> Département des cartes de la Bibliothèque publique et universitaire.

<sup>2</sup> Rue de Candolle, 19.

*Conférence de statistique spéciale.* 1 h.  
 Mercredi, à 16 heures. Sémin. de statistique.<sup>1</sup>

*Travaux pratiques.* — Exercices de calcul statistique  
 et de représentation graphique (avec le concours  
 de l'assistant). Séminaire de statistique.<sup>1</sup>  
 (Jours et heures à fixer.)

**M. Claudius-Pierre Terrier**, prof. ord.

*Economie commerciale.*

*Cours.* — Organisation et gestion commerciales  
 des entreprises. 4 h. 46.  
 Jeudi et vendredi, à 9 et à 10 heures.

*Conférence.* — Etude critique de cas pratiques. 2 h.  
 Samedi, à 8 et à 9 heures. Bibl. Faculté S.E.S.<sup>1</sup>

*Exercices de comptabilité*<sup>2</sup>. 2 h. 30.  
 Lundi, à 14 et à 15 heures.

*Calculs commerciaux*<sup>2</sup>. 2 h. 30.  
 Mardi, à 14 et à 15 heures.

**M. Edouard Folliet**, prof. ord.

*Comptabilité.* — Historique. Prescriptions légales.  
 Etudes des comptes. Différentes méthodes de  
 comptabilité. 3 h. 46.  
 Mardi, à 8 et à 9 heures ; mercredi, à 8 heures.

*Vérification des comptes.* — Etude et classification des  
 erreurs et des fraudes en comptabilité. 1 h. 46.  
 Mercredi, à 9 heures.

*Conférence.* — Exercices pratiques. Etudes de cas spé-  
 ciaux au point de vue comptable et juridique. 2 h. 46.  
 Lundi, à 8 et à 9 heures.

### QUESTIONS ÉCONOMIQUES INTERNATIONALES

La Faculté organisera, pendant le semestre d'hiver 1934-35,  
 avec le concours de spécialistes de la Société des Nations, une  
 série de conférences sur des questions économiques internatio-  
 nales d'actualité.

<sup>1</sup> Rue de Candolle, 19.

<sup>2</sup> Cours pour étudiants n'ayant pas suivi une école de commerce.

### COURS EMPRUNTÉS A D'AUTRES FACULTÉS

**M. Henri Fehr**, prof. ord.  
*Eléments de mathématiques supérieures.* 3 h. 20.  
 Lundi, à 9 heures ; jeudi, de 9 à 11 heures.

**M. Rolin Wavre**, prof. ord.  
*Calcul différentiel et intégral.* 3 h. 20.  
 Jeudi, à 11 heures ; vendredi et samedi, à 8 h.

**M. Dmitry Mirimanoff**, prof. ord.  
*Théorie mathématique des assurances.* 1 h. 20.  
 Jeudi, à 14 heures.

**M. Eugène Pittard**, prof. ord.  
*Anthropologie générale.*  
 Paléontologie humaine et anthropologie préhisto-  
 rique. — Origine des populations européennes. 2 h. 30.  
 Lundi et mardi, à 18 heures.

Morphologie comparative : Les races et les mi-  
 lieux. Le développement de l'homme en fonc-  
 tion de l'âge, du sexe, de la race et du milieu.  
 — Principes d'eugénique : La lutte contre les  
 hérédités déficientes. 1 h. 30.  
 Mercredi, à 18 heures.

*Conférence.* 1 h.  
 Mercredi, à 11 heures. Labor. d'Anthropologie<sup>1</sup>.

**M. Edouard Claparède**, prof. ord.  
*Cours général.* 2 h. 30.  
 Mardi et mercredi, à 11 heures.  
*Le langage et les aphasies* : Le problème des locali-  
 sations cérébrales. 1 h.  
 Vendredi, à 15 heures. Lab. de Psychologie<sup>2</sup>.

**M. Jean Piaget**, prof. extr.  
*Histoire de la pensée scientifique.* — Quelques pro-  
 blèmes relatifs à l'histoire de la biologie. 1 h. 47.  
 Mercredi, à 9 heures.

<sup>1</sup> Rue de l'Hôtel-de-Ville, 11.

<sup>2</sup> Rue des Maraîchers, 44.

	Salle
<b>M. Victor Martin</b> , prof. ord. <i>Conférence d'histoire grecque</i> : questions de politique internationale.	1 h.
Lundi, à 8 h. et à 9 h., tous les 15 jours.	B.P. <sup>1</sup>
<b>M. André Oltramare</b> , prof. ord. <i>Cours d'histoire romaine</i> . — L'Empire, de Vespasien à Marc-Aurèle.	1 h.
Samedi, à 10 heures.	46.
<b>M. Albert Thibaudet</b> , prof. ord. <i>Pascal</i> .	2 h.
Jeudi et vendredi, à 18 heures.	Aula
<b>M. Charles Bally</b> , prof. ord. <i>Linguistique générale et stylistique</i> .	2 h.
Lundi, à 16 heures et mardi, à 17 heures.	45.
<b>M. Charles Werner</b> , prof. ord. <i>Histoire de la philosophie</i> . — Les principaux systèmes philosophiques depuis les origines de la pensée grecque jusqu'à Leibnitz.	3 h.
Mardi, mercredi et vendredi, à 16 heures.	45.
<i>Philosophie</i> . — Introduction à la métaphysique : les problèmes fondamentaux.	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	45.
<b>M. Henri Reverdin</b> , prof. ord. <i>Cours</i> : La « philosophie de la religion » dans la pensée contemporaine.	
I. Les doctrines de William James, Jean-Jacques Gourd, Harald Höffding, etc.	1 h.
Mardi, à 15 heures.	46.
<i>Conférence</i> : Moralistes contemporains.	1 h.
Lundi, de 14 à 16 heures, tous les 15 jours.	47.
<b>M. Albert Malche</b> , prof. ord. <i>Histoire de l'éducation, de Rousseau à nos jours</i> .	2 h.
Lundi et vendredi, à 17 heures.	45.
<i>Conférence</i> . — Questions relatives à l'enseignement primaire : l'éducation morale de 7 à 15 ans.	2 h.
Lundi, à 15 et à 16 heures.	I.S.E. <sup>2</sup>

<sup>1</sup>Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.  
Institut des Sciences de l'Éducation, rue des Maraichers, 44.

	Salle
<b>M. Pierre Bovet</b> , prof. ord. <i>Les buts de l'éducation</i> .	1 h.
Mardi, à 16 heures.	30.
<i>Questions d'enseignement secondaire</i> : psychologie et pédagogie.	1 h.
Vendredi, à 16 heures.	47.
<i>Conférence</i> : Le mouvement pédagogique depuis 1901.	2 h.
Mercredi, de 16 à 18 heures.	I.S.E. <sup>1</sup>
<b>M. Edmond Rossier</b> , prof. ord. <i>Histoire de l'Europe à l'époque de la Révolution française et du Consulat</i> .	2 h.
Vendredi et samedi, à 11 heures.	45.
<i>Conférence</i> . — Lecture d'auteurs et conférences sur des sujets d'actualité.	1 h.
Vendredi, à 10 heures.	47.
<i>Histoire diplomatique</i> : questions de politique contemporaine.	1 h.
Samedi, à 10 heures.	45.
<b>M. Guglielmo Ferrero</b> , prof. ord. <i>Le Congrès de Vienne</i> .	1 h.
Jeudi, à 17 heures.	Aula.
<b>M. Paul-E. Martin</b> , prof. ord. <i>Histoire du moyen âge</i> . — Les institutions féodales.	2 h.
Mardi et mercredi, à 15 heures.	45.
<i>Histoire moderne</i> . — L'Europe au XVII <sup>e</sup> siècle et questions spéciales.	1 h.
Lundi, à 11 heures.	47.
<i>Conférence d'histoire médiévale</i> : auteurs de la licence.	1 h.
Lundi, à 16 heures.	B.P. <sup>2</sup>
<i>Conférence d'histoire moderne</i> : Auteurs de la licence.	1 h.
Lundi, à 17 heures.	B.P.
<b>M. Charles Borgeaud</b> , prof. ord. <i>Histoire nationale</i> . — Les constitutions de Genève.	2 h.
Mercredi et vendredi, à 16 heures.	49.
<i>Droit constitutionnel comparé</i> . — Constitutions du Reich allemand, des Etats successeurs de l'Empire austro-hongrois, de l'Italie et de la Belgique.	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	49.

<sup>1</sup> Institut des Sciences de l'Éducation, rue des Maraichers, 44.

<sup>2</sup> Salle de conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
<b>M. Louis Gielly</b> , chargé de cours. <i>La peinture française des origines à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle</i> (projections). Mardi, à 18 heures.	1 h. 46.
<b>M. Georges Werner</b> , prof. ord. <i>Droit public général.</i> — Théorie générale de l'Etat. Droits individuels. Lundi et mardi, à 10 heures.	2 h. 49.
<i>Droit public suisse.</i> — Principes généraux. Organisation des pouvoirs publics. Lundi et mardi, à 11 h. ; vendredi, à 9 heures.	3 h. 48.
<b>M. Maurice Bourquin</b> , prof. ord. <i>Introduction à l'étude du droit.</i> Lundi, mardi et mercredi, à 9 heures.	3 h. 49.
<i>Droit international public.</i> Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.	3 h. 48.
<b>M. Georges Sauser-Hall</b> , prof. ord. <i>Droit civil comparé.</i> Lundi et mardi, à 10 heures.	2 h. 17.
<i>Droit international privé.</i> Jeudi, à 10 heures, et samedi, à 9 heures.	2 h. 48.
<b>M. Paul Carry</b> , prof. ord. <i>Les Sociétés de capitaux.</i> — Société anonyme, coopérative. Vendredi, à 8 heures et samedi, à 10 heures.	2 h. 48.
<i>Conférence.</i> — Travaux écrits, discussion de cas pratiques. Mercredi, à 14 heures.	1 h. 48.
<i>Poursuite pour dettes et faillite.</i> Mercredi, à 15 h. et samedi, à 11 heures.	2 h. 48.
<i>Assurances privées.</i> Jeudi, à 8 heures.	1 h. 48.
<b>M. Alexandre Martin-Achard</b> , chargé de cours. <i>La propriété industrielle.</i> — Le droit des marques. Les dessins et modèles industriels. Mercredi, à 8 heures.	1 h. 48.

	Salle
<b>M. Louis Hamburger</b> , chargé de cours. <i>*Droit commercial allemand.</i> Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures.	4 h. 17.
<i>Principes de la législation du travail dans les principaux pays industriels.</i> Mercredi, à 16 heures.	1 h. 17.
<i>Séminaire de législation du travail internationale et comparée.</i> (Travaux personnels des étudiants). Jours et heures à fixer (tous les 15 jours).	2 h.
<b>M. J.-Eugène Choisy</b> , prof. ord. <i>Histoire de l'Eglise au moyen âge.</i> Lundi et vendredi, à 9 heures.	2 h. 28.
<i>Histoire générale du christianisme.</i> Samedi, à 10 heures.	1 h. 29.
<i>Histoire religieuse du XIX<sup>e</sup> siècle.</i> Lundi, à 11 heures.	1 h. 29.
<b>M. Auguste Gampert</b> , prof. ord. <i>Histoire du peuple d'Israël et de sa religion.</i> — L'exil et la restauration juive. Lundi, à 11 heures, et samedi, à 10 heures.	2 h. 28.
<b>M. Georges Berguer</b> , prof. ord. <i>Histoire des religions : La religion des Assyro-Babyloniens et des Egyptiens.</i> Mardi, à 9 heures, et vendredi, à 15 heures.	2 h. 28.
<i>Histoire des religions : Prolégomènes : animisme, magie, mana, tabous, totémisme, etc.</i> Mardi, à 10 heures.	1 h. 29.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

<b>M. Joseph Bonnet</b> , D <sup>r</sup> sc. comm. <i>Organisation du contrôle et opérations d'une grande banque.</i> Samedi, à 14 heures.	1 h. 17.
<b>M. Eugène Dérobert</b> , D <sup>r</sup> ès sc. écon. <i>Les tentatives actuelles d'organisation de l'économie.</i> Jeudi, à 8 heures.	1 h. 17.

	Salle	
<b>M. Robert Dottrens, D<sup>r</sup></b> en sociologie.		
<i>Organisation scolaire</i>	1 h.	
Mardi, à 14 heures.		Inst. des Sc. de l'Educ. <sup>1</sup>
<i>Didactique générale,</i>	1 h.	
Mardi, à 15 heures.		Inst. des Sc. de l'Educ. <sup>1</sup>
<b>M. Léon Dunand, D<sup>r</sup></b> en sociologie.		
<i>Actions de travail et participation aux bénéfices.</i>	1 h.	
Mardi, à 17 heures.		48.
<b>M<sup>lle</sup> Jeanne Duprat, D<sup>r</sup></b> en sociologie.		
<i>Structures sociales, politiques et économiques, élémentaires.</i>	1 h.	
Samedi, à 11 heures.		46.
<b>M. László Ledermann, D<sup>r</sup></b> ès sc. écon.		
<i>Les grands courants dans la politique économique mondiale d'après-guerre et l'œuvre économique de la Société des Nations.</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer).		
<i>La politique économique d'après-guerre dans les pays de l'Europe Centrale.</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer).		
<b>M. Jean-Philippe Lugrin, D<sup>r</sup></b> ès sc.		
<i>Organisation rationnelle des entreprises.</i>	1 h.	
Mardi, à 18 heures.		20.
<b>M. Antoine Pagès.</b>		
<i>Langue espagnole. — Interprétation de quelques textes relatifs à l'histoire économique de l'Espagne.</i>	1 h.	
Mercredi, à 15 heures.		17.
<b>M. H. Fasdermadjian, Ing. E.P.F., D<sup>r</sup></b> en droit.		
<i>Economie et comptabilité industrielles.</i>	1 h.	
Mercredi, à 18 heures.		48.
<b>M. Henri Tanner, D<sup>r</sup></b> ès sc.		
<i>La publicité. — Psychologie et technique publicitaires</i>	1 h.	
Vendredi, à 18 heures.		48.

<sup>1</sup> Institut des Sciences de l'éducation, rue des Maraichers, 44.

Les exercices pratiques de calculs commerciaux et financiers et de comptabilité, sont destinés aux étudiants et auditeurs qui n'ont pas fréquenté une Ecole de Commerce. Ils préparent aux épreuves éliminatoires d'arithmétique commerciale et de comptabilité prévus par les règlements de licence ès sciences commerciales et de diplôme de Hautes Etudes commerciales.

Ces cours de raccordement ont lieu sous la direction d'un professeur de la Faculté.

En complément du cours d'économie sociale et des cours commerciaux, des conférences sont organisées avec le concours du *Secrétariat général de la Société des Nations, du Bureau International du Travail* et de spécialistes versés dans la pratique des affaires. Il est prévu de même des visites d'institutions sociales et d'entreprises industrielles et commerciales.

Les étudiants peuvent disposer de la *Bibliothèque sociale et économique* de la Faculté, des *Archives économiques*, où ils trouveront tous les éléments pour des travaux spéciaux et une importante documentation sur les entreprises d'ordre commercial et industriel. Dans les mêmes locaux, une *salle de travail*, ouverte toute la journée, leur est réservée.

#### Conditions d'immatriculation.

Peuvent être immatriculés dans la Faculté :

1. Les porteurs du certificat de maturité des sections classique, réelle, technique et pédagogique du Collège de Genève<sup>1</sup>, du certificat de maturité des sections réelle, latine et moderne, ou du certificat de capacité de la section pédagogique de l'Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles de Genève.

2. Les porteurs du certificat de maturité de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève.

3. Les diplômés des Ecoles normales suisses reconnues par l'Etat.

4. Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes.

Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

<sup>1</sup> Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la maturité italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Collège de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

**Grades.**

La Faculté des Sciences économiques et sociales confère les grades de licencié ès sciences sociales (mention a) : licence générale, mention b) : histoire moderne et contemporaine, de licencié ès sciences économiques, de licencié en sociologie, de licencié ès sciences politiques et de licencié ès sciences commerciales ; de docteur ès sciences économiques et de docteur en sociologie.

(Voir le règlement de la Faculté, lequel est en vente à la Caisse de l'Université.)

**PLANS D'ÉTUDES**

**Licence ès sciences sociales. (Licence générale.)**

Pour les conférences voir art. 111 du règlement des examens.

**1<sup>re</sup> ANNÉE**

*Semestre d'hiver*

Economie politique générale.  
Statistique générale.  
Philosophie.  
Histoire des Institutions politiques.  
Introduction au Droit.

*Semestre d'été*

Economie politique générale.  
Statistique générale.  
Philosophie.  
Histoire des Institutions politiques.

**2<sup>me</sup> ANNÉE**

*Semestre d'hiver*

Sociologie.  
Economie sociale.  
Histoire de la Philosophie.  
Droit constitutionnel comparé.  
Anthropologie.  
Histoire économique<sup>1</sup>.

*Semestre d'été*

Sociologie.  
Economie sociale.  
Histoire de la Philosophie.  
Droit constitutionnel comparé.  
Anthropologie.  
Histoire économique<sup>1</sup>.

**3<sup>me</sup> ANNÉE**

*Semestre d'hiver*

Economie politique spéciale.  
Statistique spéciale.  
Histoire économique<sup>1</sup>.  
Finances publiques.  
Géographie humaine (3 heures).

*Semestre d'été*

Economie politique spéciale.  
Statistique spéciale.  
Histoire économique<sup>1</sup>.  
Finances publiques.  
Géographie humaine (3 heures).

<sup>1</sup> Les matières sur lesquelles les candidats sont interrogés aux épreuves d'histoire économique font l'objet de l'enseignement pendant quatre semestres.  
Les candidats sont invités à en commencer l'étude au moment où le professeur traite de l'antiquité et du moyen âge.

**Licence ès sciences sociales**

**B) Mention histoire moderne et contemporaine.**

Pour les conférences voir art. 113 et 114 du règlement des examens.

**1<sup>re</sup> ANNÉE**

*Semestre d'hiver*

Economie politique générale.  
Statistique générale.  
Histoire générale.  
(Histoire moderne et histoire contemporaine).  
Histoire des institutions politiques.  
Introduction au droit.

*Semestre d'été*

Economie politique générale.  
Statistique générale.  
Histoire générale.  
(Histoire moderne et histoire contemporaine).  
Histoire des institutions politiques.

**2<sup>me</sup> ANNÉE**

*Semestre d'hiver*

Sociologie.  
Economie sociale.  
Géographie humaine (3 heures).  
Droit constitutionnel comparé.  
Anthropologie.  
Histoire économique<sup>1</sup>.

*Semestre d'été*

Sociologie.  
Economie sociale.  
Géographie humaine (3 heures).  
Droit constitutionnel comparé.  
Anthropologie.  
Histoire économique<sup>1</sup>.

**3<sup>me</sup> ANNÉE**

*Semestre d'hiver*

Histoire économique<sup>1</sup>.  
Histoire des religions.  
Histoire diplomatique.  
Une branche à option (voir Règlement de la Faculté, page 7).

*Semestre d'été*

Histoire économique<sup>1</sup>.  
Histoire des religions.  
Histoire diplomatique.  
Une branche à option (voir Règlement de la Faculté, page 7).

**Licence ès sciences économiques**

Pour les conférences voir art. 116 du règlement des examens.

**1<sup>re</sup> ANNÉE**

*Semestre d'hiver*

Economie politique générale.  
Statistique générale.  
Sociologie.  
Economie sociale.  
Éléments de mathématiques supérieures (voir Règlement page 8).  
Géographie humaine (2 heures).

*Semestre d'été*

Economie politique générale.  
Statistique générale.  
Sociologie.  
Economie sociale.  
Éléments de mathématiques supérieures (voir Règlement page 8).  
Géographie humaine (2 heures).

<sup>1</sup> Voir note, page 54.

<sup>2</sup> Ce cours étant donné tous les deux ans, peut être suivi en 2<sup>e</sup> ou en 3<sup>e</sup> année.

2<sup>me</sup> ANNÉE

<i>Semestre d'hiver</i>	<i>Semestre d'été</i>
Economie politique spéciale.	Economie politique spéciale.
Statistique spéciale.	Statistique spéciale.
Economie commerciale.	Economie commerciale.
Histoire économique <sup>1</sup> .	Histoire économique <sup>1</sup> .
Economie publique.	Economie publique.
Finances publiques.	Finances publiques.
Géographie humaine (2 heures).	Géographie humaine (2 heures).

3<sup>me</sup> ANNÉE

<i>Semestre d'hiver</i>	<i>Semestre d'été</i>
Economie politique spéciale.	Economie politique spéciale.
Statistique spéciale.	Statistique spéciale.
Histoire économique <sup>1</sup> .	Histoire économique <sup>1</sup> .
Au choix du candidat :	Au choix du candidat :
Economie commerciale ou	Economie commerciale ou
Technique commerciale (bourses) <sup>2</sup> .	Technique commerciale (changes)

**Licence ès sciences économiques**, mention Mathématiques.  
(Voir art. 118 du règlement des examens.)

**Licence ès sciences économiques**, certificat, enseignement  
économie politique.  
(Voir art. 119 du règlement des examens.)

**Licence en sociologie.**  
Pour les conférences voir art. 120 du règlement des examens.

1<sup>re</sup> ANNÉE

<i>Semestre d'hiver</i>	<i>Semestre d'été</i>
Sociologie générale.	Sociologie générale.
Economie politique générale.	Economie politique générale.
Statistique générale.	Statistique générale.
Histoire de la Philosophie.	Histoire de la Philosophie.
Histoire des Religions.	Histoire des Religions.
Introduction au Droit.	
Une branche à option : voir art. 121 du Règlement des examens de la Faculté.	Une branche à option : voir art. 121 du Règlement des examens de la Faculté.

2<sup>me</sup> ANNÉE

<i>Semestre d'hiver</i>	<i>Semestre d'été</i>
Sociologie.	Sociologie.
Démographie.	Démographie.
Economie sociale.	Economie sociale.
Histoire économique <sup>1</sup> .	Histoire économique <sup>1</sup> .
Finances publiques.	Finances publiques.
Anthropologie.	Anthropologie.

<sup>1</sup> Voir note, page 54.

<sup>2</sup> Grade décerné par la Faculté des Sciences économiques et sociales et la Faculté de droit, conjointement.

3<sup>me</sup> ANNÉE

<i>Semestre d'hiver</i>	<i>Semestre d'été</i>
Histoire économique <sup>1</sup> .	Histoire économique <sup>1</sup> .
Statistique spéciale.	Statistique spéciale.
Géographie humaine (3 heures).	Géographie humaine (3 heures).
Au choix du candidat :	Au choix du candidat :
Systèmes politiques.	Systèmes politiques.
Histoire des Institutions politiques.	Histoire des Institutions politiques.

**Licence ès sciences politiques<sup>2</sup>**

Pour les conférences voir art. 123 du règlement des examens.

1<sup>re</sup> ANNÉE

<i>Semestre d'hiver</i>	<i>Semestre d'été</i>
Economie politique générale.	Economie politique générale.
Statistique générale.	Statistique générale.
Sociologie.	Sociologie.
Economie sociale.	Economie sociale.
Introduction au Droit.	Droit public et administratif général.
Droit public et administratif général.	Histoire des Institutions politiques de la Suisse.
Droit constitutionnel comparé.	

2<sup>me</sup> ANNÉE

<i>Semestre d'hiver</i>	<i>Semestre d'été</i>
Histoire générale (moderne et con- temporaine).	Histoire générale (moderne et con- temporaine).
Droit constitutionnel comparé.	
Droit international public.	Droit international public.
Histoire diplomatique.	Histoire diplomatique.
Finances publiques.	Finances publiques.
Droit des Obligations (partie gé- nérale).	Droit des Obligations (partie spé- ciale), si le cours est donné.
Histoire des Institutions politiques	Histoire des Institutions politiques (y compris celles de la Suisse).
Géographie humaine (3 heures).	Géographie humaine (3 heures).
Histoire économique.	Histoire économique.
Droit pénal (partie générale), si le cours est donné.	Procédure pénale, si le cours est donné.

<sup>1</sup> Voir note page 54.

3<sup>me</sup> ANNÉE

*Semestre d'hiver*

Droit pénal (partie générale), si le cours n'a pas pu être suivi en 2<sup>me</sup> année.  
 Droit public et administratif fédéral.  
 Histoire économique.  
 Economie publique.  
 Législation civile comparée (partie générale).  
 Droit commercial (sociétés).

*Semestre d'été*

Procédure pénale, si le cours n'a pas pu être suivi en 2<sup>me</sup> année.  
 Droit public et administratif fédéral.  
 Histoire économique.  
 Economie publique.  
 Droit commercial (sociétés).  
 Droit des obligations (partie spéciale), si le cours n'a pas pu être suivi en 2<sup>me</sup> année.

**Licence ès sciences commerciales**

Pour les conférences voir art. 127 du règlement des examens.

1<sup>re</sup> ANNÉE

*Semestre d'hiver*

Comptabilité.  
 Calculs commerciaux et financiers.  
 Economie politique générale.  
 Sociologie et économie sociale.  
 Statistique générale.  
 Propriété industr. ou assurances.  
 Géographie humaine (2 heures).  
 Introduction au Droit.

*Semestre d'été*

Comptabilité.  
 Calculs commerciaux et financiers.  
 Economie politique générale.  
 Sociologie et économie sociale.  
 Statistique générale.  
 Propriété industr. ou assurances.  
 Géographie humaine (2 heures).

2<sup>me</sup> ANNÉE

*Semestre d'hiver*

Droit commercial.  
 Economie publique.  
 Economie commerciale.  
 Finances publiques.  
 Géographie humaine (2 heures).  
 Histoire économique.  
 Technique commerciale.

*Semestre d'été*

Droit commercial.  
 Economie publique.  
 Economie commerciale.  
 Finances publiques.  
 Géographie humaine (2 heures).  
 Histoire économique.  
 Technique commerciale.

3<sup>me</sup> ANNÉE

*Semestre d'hiver*

Economie commerciale.  
 Technique commerciale.  
 Histoire économique.

*Semestre d'été*

Economie commerciale.  
 Technique commerciale.  
 Histoire économique.

**INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES**

M. le professeur Claudius TERRIER, Administrateur.

Pour le Programme des Cours et Conférences, voir Faculté des Sciences Economiques et Sociales.

Un Institut des Hautes Etudes commerciales est rattaché à la Faculté des Sciences économiques et sociales.

**Admission.**

Sont admis à l'Institut et peuvent y obtenir les diplômes de Hautes Etudes commerciales :

a) Les personnes pouvant être immatriculées dans la Faculté des Sciences économiques et sociales (voir p. 54).

b) Les étudiants exmatriculés d'une autre Ecole de Hautes Etudes Commerciales suisse ou étrangère.

c) Les diplômés de la 3<sup>me</sup> année de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève, de la 3<sup>me</sup> année de la Section commerciale de l'Ecole supérieure des jeunes filles de Genève, ainsi que les porteurs de titres jugés équivalents.

d) Les personnes ayant dix-huit ans accomplis qui justifient de connaissances équivalentes par des titres ou diplômes ou par un examen d'admission.

**Diplôme.**

L'Institut des Hautes Etudes commerciales délivre un diplôme de Hautes Etudes commerciales.

## PLAN D'ÉTUDES

### Diplôme de Hautes Etudes commerciales

Pour les conférences voir règlement des examens de l'I. H. E. C.

#### 1<sup>re</sup> ANNÉE

##### *Semestre d'hiver*

Comptabilité.  
Calculs commerciaux et financiers.  
Economie politique générale.  
Statistique générale.  
Finances publiques.  
Economie sociale.  
Géographie humaine (2 heures).  
Economie commerciale.  
Technique commerciale.  
Droit commercial.

##### *Semestre d'été*

Comptabilité.  
Calculs commerciaux et financiers.  
Economie politique générale.  
Statistique générale.  
Finances publiques.  
Economie sociale.  
Géographie humaine (2 heures).  
Economie commerciale.  
Technique commerciale.  
Droit commercial.

#### 2<sup>me</sup> ANNÉE

##### *Semestre d'hiver*

Economie publique.  
Histoire économique<sup>1</sup>  
Géographie humaine (2 heures).  
Economie commerciale.  
Technique commerciale.  
Droit commercial.

##### *Semestre d'été*

Economie publique.  
Histoire économique<sup>1</sup>  
Géographie humaine (2 heures).  
Economie commerciale.  
Technique commerciale.  
Droit commercial.

---

<sup>1</sup> *Histoire économique* : Deuxième partie. Cours à suivre éventuellement en première année suivant le programme.



## FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES *(suite)*

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
14 à 15	Terrier Reverdin	30 47	Terrier Dottrens	30 I.S.E.	Carry	48	Mirimanoff	20	Milhaud	49	Bonnet	17
15 à 16	Terrier Reverdin Malche	30 47 I.S.E.	Terrier Dottrens Burky Reverdin P. E. Martin	30 I.S.E. S.G. 46 45	Pagès Carry  P. E. Martin	17 48  45	Hersch	S.St.	Milhaud Claparède Berguer	49 Lab. psyc. 28		
16 à 17	G.-L. Duprat Bally Malche P. E. Martin	30 45 I.S.E. B.P.	Burky Ch. Werner  Bovet	46 45  30	Borgeaud Burky Ch. Werner Hersch Bovet Hamburger	49 46 45 S.St. I.S.E. 17	Hersch	S.St.	Borgeaud G.-L. Duprat Ch. Werner  Bovet	49 48 45  47		
17 à 18	G.-L. Duprat Malche P. E. Martin	30 45 B.P.	Burky Dunand Bally	46 48 45	Burky Rappard Bovet	46 30 I.S.E.	Milhaud Ferrero	30 Aula	G.-L. Duprat Malche	48 45		
18 à 19	Pittard	30	Lugrin Burky Pittard Gielly	20 58 30 46	Hersch Pasdermadjian Pittard	46 48 30	Milhaud Thibaudet	30 Aula	Milhaud Thibaudet Tanner	30 Aula 48		

# FACULTÉ DE DROIT

M. le professeur Paul Logoz, Doyen.

Salle

**M. Charles Borgeaud**, prof. ord.

<i>Droit constitutionnel comparé.</i> — Constitutions du Reich allemand, des Etats successeurs de l'Empire austro-hongrois, de l'Italie et de la Belgique.	2 h.	
Lundi et mardi, à 11 heures.		49.
<i>Histoire nationale.</i> — Les constitutions de Genève.	2 h.	
Mercredi et vendredi, à 16 heures.		49.
<i>Conférence.</i> — Travaux de séminaire.	2 h.	
Jeudi, à 16 h. et à 17 heures.		50.

et Archives d'Etat (salle Harvey)

**M. Paul Logoz**, prof. ord.

<i>Procédure civile.</i>	5 h.	
Lundi, à 9 h.; mardi, à 8 h.; jeudi, à 11 h.		
Vendredi, à 10 et 11 h.		48.
<i>Conférence</i> (travaux personnels des étudiants).	1 h.	
Mercredi, à 11 heures.		48.

**M. Georges Werner**, prof. ord.

<i>Droit public général.</i> — Théorie générale de l'Etat.		
Droits individuels.	2 h.	
Lundi et mardi, à 10 heures.		49.
<i>Droit public suisse.</i> — Principes généraux. Organisation des pouvoirs publics.	3 h.	
Lundi et mardi, à 11 h.; vendredi, à 9 heures.		48.
<i>Conférence de droit public suisse.</i>	1 h.	
Mercredi, à 10 heures.		50.

**M. Hugo de Claparède**, prof. hon.

<i>Histoire et système du droit privé germanique.</i>	4 h.	
Lundi et vendredi, à 14 et à 15 heures.		17.
<i>Les sources et l'évolution du droit germanique jusqu'aux codes modernes.</i>	1 h.	
Mardi, à 14 heures.		17.

	Salle
* <i>Code civil allemand.</i> — Livre II (obligations : Schuldrecht).	4 h.
Jeudi, vendredi à 11 h., samedi à 10 et 11 h.	17.
* <i>Code civil allemand.</i> — Livre IV (droit de famille).	4 h.
Lundi et mercredi, à 11 h.; mercredi et jeudi, à 10 h.	17.
<b>M. Albert Richard</b> , prof. ord.	
<i>Droit civil suisse.</i> — Théorie générale des obligations.	4 h.
Mardi, mercredi, jeudi, vendredi, à 9 heures.	17.
<i>Conférence.</i> — Exercices pratiques.	1 h.
Vendredi, à 14 et à 15 heures, tous les 15 jours.	48.
<i>Séminaire.</i> — Travaux personnels des candidats à la licence.	1 h.
Vendredi, à 14 et à 15 heures, tous les 15 jours.	48.
<b>M. Erich-Hans Kaden</b> , prof. ord.	
<i>Système du droit privé romain.</i> — Introduction. Personnes et famille. Droits réels, Obligations.	6 h.
Mardi, mercredi, jeudi, à 8 h.; vendredi, à 8 et à 9 h.; samedi, à 8 heures.	49.
* <i>Code civil allemand.</i> — Livre III (droits réels).	3 h.
Mardi, mercredi et jeudi, à 9 heures.	50.
* <i>Conférence de droit civil allemand</i> (travaux écrits).	2 h.
Mardi, à 15 et à 16 heures.	49.
* <i>Exercices de droit civil allemand pour étudiants avancés</i> (avec travaux écrits).	2 h.
(Jour et heures à fixer avec les étudiants).	
<b>M. Georges Sauser-Hall</b> , prof. ord.	
<i>Droit civil suisse</i> (personnes et familles).	3 h.
Mardi, mercredi et jeudi, à 9 heures.	48.
<i>Droit civil comparé.</i>	2 h.
Lundi et mardi, à 10 heures.	17.
<i>Droit international privé.</i>	2 h.
Jeudi, à 10 heures et samedi, à 9 heures.	48.
<i>Séminaire de droit civil.</i>	1 h.
Lundi, à 15 heures.	50.
<b>M. Paul Carry</b> , prof. ord.	
<i>Les sociétés de capitaux.</i> — Société anonyme, coopérative.	2 h.
Vendredi, à 8 h.; samedi, à 10 heures.	48.

\* Cours donné en allemand.

	Salle
<i>Conférence.</i> — Travaux écrits, discussion de cas pratiques.	1 h.
Mercredi, à 14 heures.	48.
<i>Poursuite pour dettes et faillite.</i>	2 h.
Mercredi, à 15 h.; samedi, à 11 heures.	48.
<i>Assurances privées.</i>	1 h.
Jeudi, à 8 heures.	48.
<b>M. Maurice Bourquin</b> , prof. ord.	
<i>Introduction à l'étude du droit.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 9 heures.	49.
<i>Droit international public.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.	48.
<b>M. Edgard Milhaud</b> , prof. ord.	
<i>Cours général d'économie politique.</i> — La production et la circulation des richesses.	4 h.
Jeudi, à 17 et 18 heures; vendredi, à 18 heures.	30.
Samedi, à 10 heures.	49.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Samedi, à 11 heures.	49.
<b>M. William-E. Rappard</b> , prof. ord.	
<i>Finances publiques.</i> — Le budget. Les impôts directs.	2 h.
Jeudi et samedi, à 8 heures.	46.
<i>Société des Nations.</i> — L'œuvre de la Société des Nations.	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	30.
<b>M. François Naville</b> , prof. ord.	
<i>Médecine légale et technique policière scientifique.</i> — Cours théorique et démonstrations pratiques.	1 h.
Jeudi, à 10 heures. Institut de méd. légale <sup>1</sup> .	
<i>Laboratoire de recherches spéciales.</i>	
Tous les jours. [S'adresser à l'Institut.]	
<b>M. Wolfgang Liebeskind</b> , prof. extr.	
<i>Histoire du droit moderne.</i> — Les institutions politiques depuis la fin de l'Antiquité.	4 h.
Mercredi, à 10 h.; jeudi à 9 h. et à 10 h.; vendredi, à 10 heures.	49.

<sup>1</sup> Rue de l'École-de-Médecine.

	Salle
<i>Conférence</i> (avec travaux écrits).	1 h.
Samedi, à 9 heures.	49.
* <i>Code civil allemand.</i> — Livre I (partie gén.).	4 h.
(Jours et heures à fixer.)	
<b>M. Ernest Delaquais</b> , prof. honoraire.	
<i>Introduction à la science pénitentiaire suisse</i> (avec projections lumineuses).	1 h.
Jeudi, à 17 heures.	46.
<b>M. Alexandre Martin-Achard</b> , chargé de cours.	
<i>La propriété industrielle.</i> — Le droit des marques.	
Les dessins et modèles industriels.	1 h.
Mercredi, à 8 heures.	48
<b>M. Louis Hamburger</b> , chargé de cours.	
* <i>Droit commercial allemand.</i>	4 h.
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures.	17.
* <i>Code civil allemand.</i> — Livre V (successions).	2 h.
Lundi et vendredi, à 9 heures.	45.
<i>Principes de la législation du travail dans les principaux pays industriels.</i>	1 h.
Mercredi, à 16 heures.	17.
<i>Séminaire de législation du travail internationale et comparée</i> (travaux personnels des étudiants).	2 h.
(Jours et heures à fixer). Tous les quinze jours.	

COURS ET CONFÉRENCES POUR LE DOCTORAT

*Droit civil.* — M. le professeur Albert RICHARD.  
*Droit commercial.* — M. le professeur Paul CARRY.  
*Droit pénal.* — M. le professeur Paul LOGOZ.  
*Droit public.* — M. le professeur Georges WERNER.  
*Droit romain.* — M. le professeur Erich-Hans KADEN.  
*Droit international public.* — M. le professeur Maurice BOURQUIN.  
*Droit international privé.* — M. le professeur honoraire Pierre ARMINJON : Les titres au porteur, les titres à ordre et les effets de commerce en droit international privé.

Les candidats au doctorat qui désirent suivre cet enseignement sont priés d'en informer le doyen au début du semestre.

\* Cours donné en allemand.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

	Salle
<b>M. Maurice Battelli</b> , Dr en droit.	
<i>Les institutions de démocratie directe en droit comparé.</i> (Referendum, initiative populaire, recall, constitutionnalité des lois.)	1 h.
Vendredi, à 17 heures.	49.
<b>M. Georges Capitaine</b> , Dr en droit.	
<i>La société coopérative.</i>	2 h.
Lundi et mardi, à 18 heures.	48.
<b>M. Nathan Feinberg</b> , Dr en droit.	
<i>La Cour permanente de Justice internationale.</i>	1 h.
Jeudi, à 17 heures.	48.
<b>M. Michel Grodensky</b> , Dr en droit, lic. ès sc. soc.	
<i>Introduction à la théorie générale du droit.</i>	1 h.
Mardi, à 15 heures.	48.
<i>Introduction à la psychologie du droit.</i>	1 h.
Mardi, à 16 heures.	48.
<i>Introduction à la sociologie du droit.</i>	1 h.
Mardi, à 17 heures.	49.
<b>M. Hans Morgenthau</b> , Dr en droit.	
* <i>La philosophie de l'Etat</i> de Rousseau jusqu'à Hegel en rapport avec la philosophie de l'Etat contemporaine.	2 h.
Jeudi, à 16 et à 17 heures.	49.
<i>Théorie sociologique du droit international.</i>	1 h.
Jeudi, à 15 heures.	49.
<b>M. Fernando Pereira da Silva</b> , Dr en droit.	
<i>Principes de droit pénal international.</i>	1 h.
Jeudi, à 14 heures.	48.
<i>La Société des Nations et l'Union Panaméricaine.</i>	1 h.
Jeudi, à 15 heures.	48.
<b>M. Maurice Rouillet</b> , Dr en droit.	
<i>Les assurances sociales en Suisse.</i> — Législations fédérale et cantonales.	1 h.
Mardi, à 17 heures.	47.
<b>M. Jude Suss</b> , Dr en droit.	
<i>Exercices de terminologie et de traduction juridiques d'allemand en français et de français en allemand.</i>	2 h.
Lundi, de 16 à 18 heures.	48.

\* Cours donné en allemand.

## CONFÉRENCES

Des conférences sont organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement. Des travaux écrits peuvent être demandés aux élèves. Pour s'inscrire aux examens de la licence en droit, il faut présenter les certificats de conférences requis par le Règlement spécial adopté par la Faculté. Pour le doctorat, la demande d'approbation du sujet de la thèse doit être accompagnée d'un travail de conférence jugé suffisant par le professeur de l'enseignement duquel relève le sujet choisi.

### Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de droit :

1<sup>o</sup> Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réale latine du Gymnase de Genève.

2<sup>o</sup> Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3<sup>o</sup> Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

### SALLE DE TRAVAIL

La *Salle de Travail* (au rez-de-chaussée du bâtiment de la Bibliothèque publique et universitaire) est ouverte tous les jours, de 9 heures à midi et de 14 à 18 heures (le samedi jusqu'à 17 heures).

<sup>1</sup> Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la maturité (avec latin) italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

## PLAN D'ÉTUDES\*

### Licence en Droit.

*Ce plan d'études n'est pas obligatoire, mais les étudiants feront bien de s'y conformer. En s'en écartant, ils s'exposent à suivre les cours de caractère préparatoire après ceux auxquels ces cours doivent servir d'introduction. Ils s'exposent aussi à des conflits d'heures qu'il est désirable d'éviter.*

1<sup>re</sup> année<sup>1</sup>. — *Semestre d'hiver* : Introduction au droit. — Droit romain (personnes et famille, droits réels, obligations). — Histoire du droit moderne. — Droit public général. — Droit constitutionnel comparé. — Economie politique.

*Semestre d'été* : Droit romain (droits patrimoniaux de la famille, successions, histoire et procédure). — Histoire du droit moderne. — Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Droit public général. — Economie politique.

2<sup>me</sup> année. — *Semestre d'hiver* : Droit constitutionnel comparé. — Finances. — Droit civil suisse (partie générale des obligations). — Droit commercial (propriété industrielle). — Droit pénal (partie générale) ou procédure civile. — Droit international public. — Médecine légale.

*Semestre d'été* : Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Finances. — Droit civil suisse (partie spéciale des obligations et successions, ou droits réels). — Droit commercial (sociétés de personne et propriété industrielle). — Droit pénal (partie spéciale), ou procédure pénale. — Droit international public. — Médecine légale.

<sup>1</sup> Les étudiants de première année sont invités à suivre un cours de *Logique* et un cours d'*Histoire nationale* (étudiants genevois) à la *Faculté des lettres* et à la *Faculté des sciences économiques et sociales*, deux heures au moins de cours par semaine, à leur choix, indépendamment du *cours général d'Economie politique* obligatoire et du cours de *Finances* (seconde année), qui font partie du programme de la Faculté de droit.

\* Le programme de la licence ès sciences politiques comporte non seulement les cours indiqués ci-après, mais aussi les *conférences* requises par son règlement.

3<sup>me</sup> année. — *Semestre d'hiver* : Droit civil suisse (personnes et famille). — Droit commercial (Les sociétés de capitaux, Assurances privées et Poursuite pour dettes). — Procédure civile ou droit pénal (partie générale). — Droit international privé. — Droit public fédéral. — Législation civile comparée.

*Semestre d'été* : Droit civil suisse (droits réels, ou successions et partie spéciale des obligations). — Droit commercial (Société à responsabilité limitée, Droit de change). — Procédure pénale ou droit pénal (partie spéciale). — Droit international privé. — Législation civile comparée. — Droit administratif fédéral.

---

### Licence ès sciences politiques <sup>1</sup>.

1<sup>re</sup> année. — *Semestre d'hiver* : Introduction au droit. — Droit public et administratif général. — Droit constitutionnel comparé, Economie politique générale. — Statistique générale. — Sociologie. — Economie sociale.

*Semestre d'été* : Droit public et administratif général. — Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Economie politique générale. — Statistique générale. — Sociologie. — Economie sociale.

2<sup>me</sup> année. — *Semestre d'hiver* : Droit constitutionnel comparé. — Droit international public. — Droit des obligations (partie générale). — Droit pénal (partie générale), si le cours est donné. — Histoire générale (moderne et contemporaine). — Histoire diplomatique. — Finances publiques. — Histoire des institutions politiques. — Géographie humaine (3 heures). — Histoire économique.

*Semestre d'été* : Droit international public. — Droit des obligations (partie spéciale), si le cours est donné. — Procédure pénale, si le cours est donné. — Histoire des institutions politiques (y compris celles de la Suisse). — Histoire générale (moderne et contemporaine). — Histoire diplomatique. — Finances publiques. — Géographie humaine (3 heures). — Histoire économique.

3<sup>me</sup> année. — *Semestre d'hiver* : Droit pénal (partie générale), si le cours n'a pas pu être suivi en 2<sup>me</sup> année. — Droit public et administratif fédéral. — Législation civile comparée (partie générale). — Droit commercial (sociétés). — Histoire économique. — Economie publique.

*Semestre d'été* : Droit des obligations (partie spéciale), si le cours n'a pas pu être suivi en 2<sup>me</sup> année. — Procédure pénale, si le cours n'a pas pu être suivi en 2<sup>me</sup> année. — Droit public et administratif fédéral. — Droit commercial (sociétés). — Histoire économique. — Economie publique.

---

<sup>1</sup> Grade décerné par la Faculté de droit et la Faculté des sciences économiques et sociales, conjointement.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9			Kaden	49	Kaden	49	Kaden	49	Kaden	49	Kaden	49
	Hamburger	17	Logoz	48	Martin-Achard	48	Rappard	46	Carry	48	Rappard	46
9 à 10	Bourquin	49	Bourquin	49	Bourquin	49	Liebeskind	49	Kaden	49	Liebeskind	49
	Logoz	48	Richard	17	Richard	17	Richard	17	Richard	17	Sausser-Hall	48
	Hamburger	45	Sausser-Hall	48	Sausser-Hall	48	Sausser-Hall	48	Werner	48		
			Kaden	50	Kaden	50	Kaden	50	Hamburger	45		
10 à 11	Werner	49	Werner	49	Liebeskind	49	Liebeskind	49	Liebeskind	49	Milhaud	49
	Bourquin	48	Bourquin	48	Bourquin	48	Naville	I.M.L.	Logoz	48	Carry	48
	Sausser-Hall	17	Sausser-Hall	17	Werner	50	Sausser-Hall	48			de Claparède	17
					de Claparède	17	de Claparède	17				
11 à 12	Borgeaud	49	Borgeaud	49	Logoz	48	Logoz	48	Logoz	48	Milhaud	49
	Werner	48	Werner	48	de Claparède	17	de Claparède	17	de Claparède	17	Carry	48
	de Claparède	17									de Claparède	17
14 à 15	de Claparède	17	de Claparède	17	Carry	48	Pereira da Silva	48	Richard	48		
									de Claparède	17		
15 à 16	Sausser-Hall	50	Kaden	49	Carry	48	Pereira da Silva	48	Richard	48		
	de Claparède	17	Grodensky	48			Morgenthau	49	de Claparède	17		
16 à 17			Kaden	49	Borgeaud	49	Borgeaud 50 et Arch.		Borgeaud	49		
	Suss	48	Grodensky	48	Hamburger	17	Morgenthau	49				
17 à 18			Roulet	17	Rappard	30	Milhaud	30	Battelli	49		
	Suss	48	Grodensky	49			Borgeaud 50 et Arch.					
							Morgenthau	49				
							Feinberg	48				
							Delaquis	46				
18 à 19	Capitaine	48	Capitaine	48			Milhaud	30	Milhaud	30		

# FACULTÉ DE MÉDECINE

M. le professeur Eugène BUJARD, Doyen.

M. le Dr **Jean-Amédée Weber**, prof. ord.

*Anatomie normale et organogénie.* — Système nerveux central et périphérique. Organes des sens. Résumé de splanchnologie. 6 h.  
Lundi, mardi, mercredi, vendredi, à 18 h. ; samedi, de 9 à 11 heures. Aula Ec. Méd.

*Exercices pratiques de dissection :* Le laboratoire est ouvert tous les jours, de 8 à 12 h. et de 14 à 18 heures. Le professeur dirige les travaux pratiques tous les jours, de 9 à 11 heures. Ec. Méd.  
Salle de dissect.

Un répertoire gratuit concernant des questions d'anatomie et d'organogénie a lieu sous la direction du professeur le mercredi à 14 heures, et le samedi, à 11 heures. Aula Ec. Méd.

*Laboratoire pour recherches spéciales.*  
Tous les jours. Ec. Médecine.

M. le Dr **Eugène Bujard**, prof. ord.

*Histologie normale.* — 1<sup>re</sup> partie : tissus et systèmes. 4 h.  
Lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 8 heures. Ec. Méd.  
*Embryologie générale* (embryogénie et histogénie). 2 h.  
Vendredi et samedi, à 8 heures. Ec. Méd.  
*Stomatologie normale.* 2 h.

[A lieu au semestre d'été].  
*Laboratoire d'embryologie et d'histogénie.*  
Mardi et vendredi, de 14 à 16 heures. Ec. Méd.

*Laboratoire d'histologie.*  
[A lieu au semestre d'été.]  
Éventuellement il sera organisé un répertoire (facultatif) sur des questions d'histologie.  
[S'adresser au professeur.]

*Laboratoire pour recherches spéciales.* — Tous les jours, sauf le jeudi. [S'adresser au professeur.] Ec. Méd.

M. le Dr **Frédéric Battelli**, prof. ord.  
*Physiologie.* — Fonctions de nutrition. 6 h.  
Lundi et vendredi, à 16 heures ; mardi et mercredi, de 16 à 18 heures. Ec. Méd.

*Chimie physiologique.* 2 h.  
Lundi et vendredi, à 17 heures. Ec. Méd.

*Laboratoire de physiologie et de chimie physiologique.*  
Mardi, de 9 h. à midi, et jeudi, de 14 à 17 heures. Ec. Méd.

*Exercices pratiques et théoriques pour étudiants avancés.*  
Lundi, à 9 heures. Ec. Méd.

*Laboratoire pour recherches spéciales.*  
Tous les jours. Ec. Méd.

M. le Dr **Max Askanazy**, prof. ord.

*Pathologie générale.* 4 h.  
Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, de 11 à 12 h. Inst. path.<sup>1</sup>

*Laboratoire d'autopsies et de démonstrations.*

a) Démonstrations. 2 h.  
Lundi à 14 h. et vendredi, à 15 h. Inst. path.

b) Autopsies pour tous les élèves. 2 h.  
Jeudi, de 14 à 16 heures. Inst. path.

c) Autopsies pour groupes de 3 élèves. (Sur convocation.) Inst. path.

d) Conférences sur des chapitres choisis d'anatomie pathologique. Inst. path.

*Anatomie pathologique de la cavité buccale.* 2 h.  
Mercredi, de 17 à 19 heures. Inst. path.

*Travaux spéciaux.* — Tous les jours. Inst. path.

M. le Dr **Maurice Roch**, prof. ord.

*Clinique médicale.* 6 h.  
Tous les jours, sauf le samedi, de 9h. 50 à 10h. 50. Hôp. cant.<sup>2</sup>

*Médecine propédeutique* (avec le concours du chef de clinique et du chef de laboratoire). 1 h.

Vendredi, à 9 heures. Hôp. cant.

*Stage clinique* (pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée). 6 h.

Tous les jours. Hôp. cant.  
*Exercices d'auscultation.* 2 h.

Mardi, de 16 à 18 heures. Hôp. cant.

<sup>1</sup> Institut pathologique, boul. de la Cluse.

<sup>2</sup> Hôpital cantonal.

M. le Dr **Albert Jentzer**, prof. ord.  
*Clinique chirurgicale.* 6 h.  
 Lundi, mardi, mercredi et jeudi, de 11 h. à 12 h. 15. Hôp. cant.  
*Chirurgie propédeutique* (avec le concours du chirurgien-adjoint) 4 h. <sup>1</sup>/<sub>4</sub>  
 Vendredi, de 11 h. à 12 h. 15. Hôp. Cant.  
*Stage clinique d'un mois pour candidats en médecine.*  
 Tous les jours. [S'adresser au professeur]. Hôp. cant.  
*Travaux pratiques.*  
 Tous les jours. [S'adresser au professeur]. Hôp. cant.  
*Travaux de laboratoire.*  
 Tous les jours. [S'adresser au professeur]. Hôp. cant.

M. le Dr **René Kœnig**, prof. ord.  
*Clinique gynécologique et obstétricale.* 5 h.  
 Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 8 h. Maternité.  
*Obstétrique propédeutique* (avec le concours de ses assistants) 4 h.  
 Lundi, à 17 heures. Maternité.

M. le Dr **Pierre Gautier**, prof. ord.  
*Clinique infantile* 2 h.  
 Lundi et vendredi, à 16 heures. Clin. infant.<sup>1</sup>

M. le Dr **Adolph Franceschetti**, prof. ord.  
*Clinique ophtalmologique.* 2 h.  
 Mardi et vendredi, à 9 heures. Clin. ophtalm.<sup>2</sup>  
*Cours d'ophtalmoscopie pour débutants.* 1 h.  
 Lundi, à 17 heures. Clin. ophtalm.  
*Cours d'ophtalmoscopie pour étudiants avancés.* 1 h.  
 Mercredi, à 17 heures.

M. le Dr **Charles Ladame**, prof. ord.  
*Clinique des maladies mentales.* 2 h.  
 Mercredi, à 14 et à 15 heures. Asile de Bel-Air<sup>3</sup>.

M. le Dr **Charles Du Bois**, prof. ord.  
*Clinique des maladies cutanées et vénériennes.* 3 h.  
 Lundi, mercredi et jeudi, à 9 heures. Hôp. cant.

<sup>1</sup> Clinique infantile, rue Prevost-Martin, 28.  
<sup>2</sup> Clinique ophtalmologique, rue Alcide-Jentzer.  
<sup>3</sup> Asile cantonal des Aliénés, Bel-Air, Chêne.

M. le Dr **Bernard Wiki**, prof. ord.  
*Matière médicale et thérapeutique expérimentale* (Pharmacologie). 2 h.  
 Mardi, à 15 heures, et mercredi, à 17 heures. Ec. Méd.  
*Exercices pratiques de prescription et de dispensation de médicaments.* 2 h.  
 Samedi, de 10 heures à midi. Ec. Méd.  
*Art de formuler. Exercices de rédaction d'ordonnances* (Cours théorique).  
 [A lieu au semestre d'été.]  
*Laboratoire pour recherches spéciales.*  
 Tous les jours, sauf le samedi. [S'adresser au professeur]. Ec. Méd.

M. le Dr **Georges Bickel**, prof. ord.  
*Clinique thérapeutique.* 4 h.  
 Jeudi, à 8 heures. Hôp. cant.  
*Policlinique médicale.* 2 h.  
 Mardi et vendredi, à 18 heures. Policlinique.  
*Stage de policlinique médicale.*  
 Tous les jours, jeudi excepté, de 16 à 18 h. Policlinique.

M. le Dr **Jean-Alfred Veyrassat**, prof. ord.  
*Policlinique chirurgicale.* 2 h.  
 Samedi, de 10 heures à midi. Policlinique.  
*Chirurgie générale.* 2 h.  
 Lundi et mercredi, à 18 heures. Policlinique.  
*Stage de policlinique chirurgicale.*  
 Tous les jours, jeudi excepté, de 17 à 18 h. 30. Policlinique.

M. le Dr **Raoul de Seigneux**, prof. ord.  
*Cours pratique d'opérations obstétricales* (1<sup>re</sup> partie). 2 h.  
 Samedi, de 8 à 10 heures. Maternité (Amphith.)  
*Exercices pratiques de diagnostic gynécologique et obstétrical sur le mannequin.* 2 h.  
 Lundi, à 15 h.; mercredi, à 16 h. Policl. obst. et gyn., s. 26<sup>1</sup>.  
 Pour les participants à ce cours : sutures de déchirures périnéales (sur convocation).  
*Consultations de la Policlinique gynécologique et obstétricale.*

<sup>1</sup> Maternité.

- Stage d'un mois, limité à 2 participants par mois.  
Tous les jours, à 14 heures. Policl. obst. et gyn.
- M. le Dr **Zareh Chéridjian**, prof. ord.  
*Clinique et polyclinique oto-rhino-laryngologique.* 2 h.  
Lundi à 18 h.; vendredi, à 17 h. Policl. oto-rhino-laryngologique.
- M. le Dr **François Naville**, prof. ord.  
*Médecine légale.* — Cours théorique et démonstrations pratiques. 2 h.  
Mardi et vendredi, à 14 heures. Institut de méd. légale<sup>1</sup>.  
*Autopsies médico-légales.* — Rédactions de rapports et expertises par les élèves; démonstrations de laboratoire selon matériel et sur convocation.  
*Laboratoire de recherches spéciales.* Institut de méd. légale.  
Tous les jours [S'adresser à l'Institut].
- M. le Dr **Charles Julliard**, prof. extr.  
*Chirurgie des accidents et médecine d'assurance.* 2 h.  
Mardi, de 16 à 18 heures. Hôp. cant.
- M. le Dr **Théodore Reh**, chargé de cours.  
*Hygiène.* 2 h.  
Lundi et vendredi, à 16 h. Inst. d'hygiène et de bactériol.<sup>2</sup>  
*Bactériologie.*  
[A lieu au semestre d'été].  
*Exercices pratiques de bactériologie.*  
[Ont lieu au semestre d'été].  
*Excursions et visites d'usines.*  
[Seront annoncées au cours du semestre].  
*Laboratoire pour recherches spéciales.*  
[S'adresser au professeur].
- M. le Dr **René Gilbert**, chargé de cours.  
*Radiologie générale.* — Applications au radiodiagnostic (exercices pratiques). 2 h.  
Mercredi, de 14 à 16 heures. Institut central de Radiologie.  
*Stage de radiologie clinique* pour médecins ou étudiants ayant terminé leur scolarité.  
Tous les jours (nombre limité). S'adresser au professeur.  
Institut central de Radiologie.

<sup>1</sup> Rue de l'École-de-Médecine.  
<sup>2</sup> Quai d'Arve.

- M. le Dr **Pierre M. Besse**, chargé de cours.  
*Physiothérapie* (et hydrologie-climatologie médicale). 1 h.  
Lundi, à 15 heures. Inst. de physioth., Hôp. cant.  
*Diététique* (et pratique des régimes). 1 h.  
Mardi, à 15 heures. Inst. de physioth., Hôp. cant.
- M. le Dr **Georges de Morsier**, chargé de cours.  
*Clinique neurologique et neuropathologie.* 1 h.  
Vendredi, à 17 heures. Hôp. cant.

### COURS DE PRIVAT-DOCENTS

- a) Nouveau règlement.
- M. le Dr **Edmond Barbey**, privat-docent d'oto-rhino-laryngologie.  
*Chapitre d'oto-rhino-laryngologie.* 1 h.  
Mercredi, à 17 heures. Pol. oto-rhino-laryngologique.
- M. le Dr **Nicolas Betchov**, privat-docent de médecine interne.  
*La tuberculose.* — Etude clinique. Lutte sociale antituberculeuse. Démonstrations pratiques et visites d'institutions. 1 h.  
Lundi, à 16 heures. Hôp. cant.
- M. le Dr **Fernand Chatillon**, privat-docent d'obstétrique et de gynécologie.  
*Cours d'obstétrique et de gynécologie* 1 h.  
(Jour et heure à fixer). Maternité.
- M. le Dr **Charles Cornioley**, privat-docent de chirurgie.  
*Traitement des fractures.* 1 h.  
Mercredi, à 17 heures. Hôp. cant.
- M. le Dr **Isaac Dainow**, privat-docent de dermatologie et syphiligraphie.  
*Thérapeutique dermato-vénérologique.* 1 h.  
Jour et heure à fixer. Clin dermat.
- M. le Dr **Roger Fischer**, privat-docent de biologie médicale.  
*Chapitres choisis de physico-chimie appliquée à la médecine.* 1 h.  
(Jour et heure à fixer.)
- M. le Dr **Henri Flournoy**, privat-docent de psychopathologie.  
*Psychopathologie.* 1 h.  
Jour et heure à fixer. Univ., s. 30.
- M. le Dr **Oscar-Louis Forel**, privat-docent de psychiatrie.  
*Documents psychopathologiques.* 1 h.  
Lundi, à 17 heures (ou à convenir). Université, s. 28.

M. le Dr **Ernest Friedheim**, privat-docent d'anatomie pathologique.  
*Problèmes d'immunité.* 1 h.  
 Lundi, à 15 heures. Inst. path.  
*Culture de tissus.* 1 h.  
 Jeudi, à 17 heures. Inst. path.

M. le Dr **Edouard Frommel**, privat-docent de thérapeutique.  
*Thérapeutique clinique.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer.) Clin. médicale.

M. le Dr **Jean Golay**, privat-docent de dermatologie et syphiligraphie.  
*Les principales affections dermatologiques.* 1 h.  
 Samedi, à 16 heures. Clin. médicale.

M<sup>me</sup> Dr **Léonore Gourfein-Welt**, privat-docent d'ophtalmologie.  
*Chapitres choisis d'ophtalmologie.* 1 h.  
 Mardi, à 16 heures. Clin. ophtalm.<sup>1</sup>

M. le Dr **Silvestre Kadrnka**, privat-docent de radiologie.  
*Chapitres spéciaux de radiologie médicale.*  
 (Le cours n'a lieu qu'au semestre d'été). Inst. Centr. de Radiol.

M. le Dr **Herz Mantchik**, privat-docent d'oto-rhino-laryngologie.  
*Cours de pratique et de technique oto-rhino-laryngologique.* 1 h.  
 Samedi, à 11 heures. Policl. oto-rhino-laryng.<sup>2</sup>

M. le Dr **Ferdinand Morel**, Privat-docent de psychiatrie.  
*Introduction à la psychiatrie.* 1 h.  
 Vendredi, à 16 heures. Polyclinique.

M. le Dr **J.-Jacques Mozer**, privat-docent de médecine interne.  
*Electro-cardiographie clinique.* 1 h.  
 Lundi, à 16 heures. Clin. méd.

M. le Dr **François Ody**, privat-docent de chirurgie.  
*Les possibilités actuelles de la chirurgie cérébrale.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer.) Clin. chir.

M. le Dr **John-Henri Oltramare**, privat-docent de chirurgie.  
*Chirurgie propédeutique.* 1 h.  
 Vendredi, de 11 h. à 12 h. 15. Hôp. cant.

M. le Dr **Georges Piotrowski**, privat-docent de physiologie pathologique.  
*Technique et interprétation des examens de laboratoire.* 1 h.  
 Samedi, à 18 heures. Clin. ophtalm.

<sup>1</sup> Rue Alcide-Jentzer.

<sup>2</sup> Boulevard de la Cluse, 42.

M. le Dr **Charlie Saloz**, privat-docent de médecine interne.  
*Sémiologie cardio-vasculaire.* 1 h.  
 Vendredi, à 16 heures. Clin. méd.

M. le Dr **Raymond de Saussure**, privat-docent de psychiatrie.  
*Des méthodes de psychothérapie.* 1 h.  
 Lundi, à 14 heures. Université, s. 45.

M. le Dr **Jacques Stephani**, privat-docent de médecine interne.  
*Etude clinique et radiographique des formes de la tuberculose pulmonaire.* — Thérapeutique adaptée aux différentes formes.  
 [A lieu au semestre d'été].

M. le Dr **Fernand Wyss-Chodat**, privat-docent de dermatologie et syphiligraphie.  
*Histo-pathologie, sérologie et bactériologie des maladies cutanées et vénériennes.* 1 h.  
 Jour et heure à fixer. Clin. dermatol.

b) Ancien règlement.

M. le Dr **Louis Aubert.**  
*Gynécologie opératoire.* 1 h.  
 Mercredi, à 18 heures. Maternité.

M. le Dr **Henri Audeoud.**  
*Hygiène et alimentation de l'enfance.* 1 h.  
 Samedi, à 18 heures. Polyclinique.

M. le Dr **Charles Martin-Du Pan.**  
*Chirurgie infantile.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer.) Hôp. Gourgas<sup>1</sup>.

M. le Dr **Rista Mitkovitch.**  
*Criminologie générale.* — Les criminels au point de vue anthropologique, sociologique et psychologique. Dégénérescence et criminalité. Problème de la responsabilité. Défense contre le crime. 1 h.  
 Lundi, à 15 heures. Univ., s. 48

M. le Dr **Charles Perrier.**  
*Chapitres choisis d'urologie chirurgicale.* 1 h.  
 Vendredi, à 17 heures. Hôp. cant.

M. le Dr **Charles Waegeli.**  
*Séminaire d'obstétrique.* 1 h.  
 Samedi, à 17 heures. Maternité.

<sup>1</sup> Rue Gourgas, 49.

### Conditions d'immatriculation.

Sont admis à l'immatriculation en qualité d'étudiants dans la Faculté de médecine :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres et les licenciés ès sciences de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes<sup>1</sup> par le Bureau, sur le préavis de la Faculté.

En principe, la Faculté de médecine de Genève n'immatricule comme étudiants réguliers que les personnes qui, par leurs titres et diplômes, sont admissibles dans leur propre pays à étudier la médecine.

Pour tout ce qui concerne les examens fédéraux de médecine, voir la note ci-après.

Sauf autorisation spéciale des professeurs titulaires, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

### Conditions d'admission aux Examens.

Seuls les étudiants réguliers peuvent postuler les grades en médecine.

Pour pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent : 1° s'être inscrits aux cours théoriques et pratiques spécifiés dans le *Règlement de l'Université*, approuvé par le Conseil d'Etat, le 28 septembre 1918 ; 2° déposer au Bureau de l'Université une demande par écrit, adressée au Doyen ; 3° justifier des inscriptions réglementaires, conformément au plan d'études ci-dessous, en déposant leur livret d'étudiant et les certificats de travaux pratiques à l'appui de leur demande.

Pour les autres détails, voir le *Règlement*.

### Examens fédéraux de médecine

1° Les citoyens suisses peuvent seuls être admis aux examens fédéraux pour les médecins, les dentistes, les pharmaciens et les

<sup>1</sup> Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la maturité italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

vétérinaires et recevoir le diplôme fédéral correspondant. Des dérogations ne pourront être apportées à cette disposition qu'en vertu de traités de réciprocité passés avec des Etats qui autorisent les médecins, les dentistes, les pharmaciens et les vétérinaires de nationalité suisse à exercer ces professions sur leur territoire.

Dans des cas extraordinaires, le Conseil fédéral pourra autoriser l'admission, en considération des circonstances particulières et au vu des certificats d'examens.

2° Les Suisses porteurs de diplômes ou de certificats étrangers et les candidats étrangers à la Suisse, même porteurs de maturités fédérales ou cantonales régulières, doivent adresser leur demande directement au président du Comité-directeur. M. le professeur Burckhardt-Socin, Leimenstrasse, 18, Bâle. Cette demande doit être faite quatre semaines au plus tard avant l'expiration du terme fixé pour l'inscription.

3° Les demandes d'inscription, accompagnées des pièces justificatives et faites sur les formulaires *ad hoc*, à remplir entièrement, doivent être adressées franco et sous enveloppe fermée, au président local. Les listes d'inscription seront closes le soir du jour indiqué au tableau affiché à l'Université comme terme d'inscription. Les formulaires d'inscription sont délivrés gratuitement par l'huissier de l'Université.

4° Les demandes d'inscription doivent être accompagnées d'un émoulement de 15 francs.

5° L'admission aux examens, y compris les épreuves écrites ou pratiques, ne pourra avoir lieu qu'après paiement des émoulements fixés, qui devront être versés au compte de chèques postaux du Service sanitaire fédéral à Berne (Compte n° III, 795). Le président local délivre des formulaires de chèques postaux.

6° On peut se procurer au bureau des imprimés de la Chancellerie fédérale à Berne des exemplaires du règlement pour les examens fédéraux de médecine.

Le Président local des Examens fédéraux de médecine, M. le Dr E. Thomas, reçoit les inscriptions des candidats aux examens fédéraux à son domicile *route de Florissant, 4, 2° étage à gauche*, les lundis, mercredis et samedis, de 14 à 15 heures.

## PLAN D'ÉTUDES

Ce plan d'études ne comprend que les cours strictement obligatoires, mais est recommandé aux étudiants; il est destiné à leur servir de guide pour leur éviter d'être plus tard gênés par le chevauchement des heures des différents cours. Il est interdit aux étudiants réguliers de s'inscrire simultanément à des cours ayant lieu à la même heure.

ÉTUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES. (Année pré-médicale.)

1<sup>re</sup> année. — 1<sup>er</sup> semestre (hiver) : Botanique (1<sup>re</sup> partie). — Physique (1<sup>re</sup> partie). — Anatomie comparée et Zoologie (1<sup>re</sup> partie). — Chimie organique et inorganique (1<sup>re</sup> partie).

2<sup>me</sup> semestre (été) : Botanique (2<sup>me</sup> partie). — Physique (2<sup>me</sup> partie). — Anatomie comparée et Zoologie (2<sup>me</sup> partie). — Chimie organique et inorganique (2<sup>me</sup> partie).

*Exercices pratiques* (dans l'un ou l'autre semestre). — Travaux pratiques de chimie : analyse qualitative et analyse quantitative élémentaire. — En outre, il est recommandé de suivre les travaux pratiques : de physique ; de botanique ; de zoologie et anatomie comparée. — Excursions botaniques.

EXAMENS : Première partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou Examen fédéral de sciences naturelles.

ÉTUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

2<sup>me</sup> année. — 3<sup>me</sup> semestre (hiver) : Anatomie normale I. — Histologie normale I. — Embryologie. — Physiologie I. — Chimie physiologique.

*Exercices pratiques* : Dissection I.

4<sup>me</sup> semestre (été) : Anatomie normale II. — Histologie normale II. — Physiologie II.

*Exercices pratiques* : Histologie normale — Physiologie (1<sup>re</sup> série).

3<sup>me</sup> année. — 5<sup>me</sup> semestre (hiver) : Anatomie normale III. — Anatomie pathologique générale.

*Exercices pratiques* : Dissection II. — Physiologie (2<sup>me</sup> série). — En outre, il est recommandé de suivre les travaux pratiques d'embryologie et d'histogénie.

EXAMENS : Seconde partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou Examen fédéral d'anatomie et de physiologie.

6<sup>me</sup> semestre (été) : Anatomie pathologique spéciale I. — Bactériologie appliquée à la médecine. — Cliniques : médicale, chirurgicale. — Policlinique chirurgicale.

*Exercices pratiques* : Médecine opératoire.

4<sup>me</sup> année. — 7<sup>me</sup> semestre (hiver) : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique. — Policlinique chirurgicale. — Chirurgie générale. — Hygiène I. — Médecine légale I. — Thérapeutique et matière médicale I.

*Exercices pratiques* : Cours d'autopsies. — Opérations obstétricales.

8<sup>me</sup> semestre (été) : Anatomie pathologique spéciale II. — Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique. — Médecine légale II. — Thérapeutique et matière médicale II. — Clinique et policlinique dermatologiques. — Policliniques obstétricale et gynécologique, oto-rhino-laryngologique.

*Exercices pratiques* : Bactériologie. — Histologie pathologique.

5<sup>me</sup> année. — 9<sup>me</sup> semestre (hiver) : Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique, psychiatrique, ophtalmologique, infantile. — Policliniques : médicale, gynécologique. — Hygiène II. — Médecine des accidents (partie théorique et partie pratique).

*Exercices pratiques* : Prescription et dispensation des médicaments.

EXAMENS : Première partie du Doctorat.

10<sup>me</sup> semestre (été) : Cliniques : médicale, chirurgicale, psychiatrique, ophtalmologique, infantile. — Clinique et policlinique de dermatologie et de vénéréologie. — Policlinique médicale.

EXAMENS : Deuxième partie du Doctorat.

11<sup>me</sup> semestre (obligatoire pour les examens fédéraux, mais peut être remplacé par un stage hospitalier reconnu par le Département fédéral de l'Intérieur) : Cliniques et policliniques. — Laboratoires spéciaux. — Stages.

Examen fédéral professionnel.

Présentation de la thèse.

Pour le Doctorat en médecine dentaire, consulter le règlement de l'Université.

E.M. = Ecole de médecine.  
H.C. = Hôpital cantonal.  
I.P. = Institut pathologique.  
U. = Université, bâtiment principal.  
M. = Maternité.  
I.H. = Institut d'Hygiène.  
A.A. = Asile des Aliénés.  
I.R. = Institut de radiologie.

Cl. m. = Clinique médicale.  
Cl. ch. = Clinique chirurgicale.  
P. = Polyclinique.  
P.Oto. = Policl. otorhinolaryng.  
I.M.L. = Institut méd. légale.  
Cl. Inf. = Clinique infantile.  
Cl. opt. = Clinique ophtalmolog.

## FACULTÉ DE MÉDECINE

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Heures	Samedi
8.30 à 9.15 8 à 8.45	Bujard E.M. Kœnig Mat.	Bujard E.M. Kœnig Mat.	Bujard E.M. Kœnig Mat.	Bujard E.M. Kœnig Mat. Bickel H.C.	Bujard E.M. Kœnig Mat.	8.15 à 9	Bujard E. de Seigneux M.
9.15 à 11 9 à 9.45	J. A. Weber E.M. Battelli E.M. Du Bois H.C.	J. A. Weber E.M. Aula E.M.	J. A. Weber E.M. Aula E.M.	J. A. Weber E.M. Aula E.M.	J. A. Weber E.M. Roch H.C. Franceschetti Cl. Oph.	9.15 à 10	J. A. Weber E. de Seigneux M.
9.50 à 10.50	Battelli E.M. Roch H.C.	Roch H.C.	Roch H.C.	Roch H.C.	Roch H.C.	10.15 à 11	Veyrassat P. Wiki E. J. A. Weber E.
11 à 12.15	Battelli E.M. Jentzer H.C. Askanazy I.P.	Jentzer H.C.	Jentzer H.C. Askanazy I.P.	Jentzer H.C. Askanazy I.P.	Jentzer H.C. Askanazy I.P.	11.15 à 12	Veyrassat P. Wiki E. Mantchik P. o.

## FACULTÉ DE MÉDECINE (suite)

Heures.	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
14.15 à 15	Askanazy I.P. <i>de Saussure</i> U. 45	Bujard E.M. Naville I.M.L.	Gilbert E.M. Ladame I.M.L.	I.R. A.A. Battelli E.M. Askanazy I.P.	Bujard E.M. Naville I.M.L.	
15.15 à 16	de Seigneux Pol. obst. Besse H. C. <i>Friedheim</i> I.P. <i>Mitkovitch</i> U. 48	Bujard E.M. Wiki E.M. Besse H. C.	Gilbert I.R. Ladame A.A.	Battelli E.M. Askanazy I.P.	Bujard E.M. Askanazy I.P.	
16.15 à 17	Battelli E.M. Reh I.H. Gautier Cl. inf. <i>Betchov</i> H.C. <i>Mozer</i> Cl. méd.	Battelli E.M. Roch H.C. Julliard H.C. <i>Gourfein-Welt</i> Cl. op.	Battelli E.M. de Seigneux Pol. obst.	Battelli E.M.	Battelli E.M. Reh I.H. Gautier Cl. inf. <i>Saloz</i> Cl. méd.	<i>Golay</i> Cl. méd.
17.15 à 18	Battelli E.M. Kœnig Mat. Franceschetti Cl. Oph. <i>Chatillon</i> Mat. <i>Forel</i> U. 28	Battelli E.M. Roch H.C. Julliard H.C.	Battelli E.M. Askanazy I.P. Wiki E.M. Franceschetti Cl. Oph. <i>Barbey</i> P. Oto <i>Cornioley</i> H.C.	<i>Friedheim</i> I.P.	Battelli E.M. de Morsier H.C. Chéridjian P. Oto. <i>Perrier</i> H. C.	<i>Wægeli</i> Mat.
18.15 à 19	J. A. Weber Aula E.M. Veyrassat E.M. Chéridjian P. Oto.	J. A. Weber Aula E.M. Bickel Pol.	J. A. Weber Aula E.M. Askanazy I.P. Veyrassat Pol. <i>Aubert</i> Mat.		J. A. Weber Aula E.M. Bickel Pol.	<i>Piotrowski</i> Cl. opt. <i>Audeoud</i> Pol.

# INSTITUT DENTAIRE

Président de la Commission : M. le Professeur D<sup>r</sup> Eugène BUJARD.

M. le D<sup>r</sup> **Ernest Métral**, professeur à l'Institut dentaire.  
*Clinique dentaire, cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur des affections dentaires.*  
*Exercices pratiques.* 14 h.  
 Lundi, mardi, mercredi, vendredi, de 14 à 17 h.;  
 samedi, de 14 à 16 heures. Institut dentaire  
*Cours théorique.* 1 h.  
 Samedi, à 16 heures. Inst. dent.

M. le D<sup>r</sup> **Albert Bardet**, professeur à l'Institut dentaire.  
*Policlinique dentaire.* 12 h.  
 Lundi, mercredi, jeudi, samedi, de 8 à 10 heures;  
 mardi, vendredi, de 9 à 11 heures. Inst. dent.  
*Art dentaire théorique. Hygiène dentaire.* 1 h.  
 Mardi, à 8 heures. Inst. dent.  
*Anomalies des mâchoires. Orthodontie.* 1 h.  
 Vendredi, à 8 heures. Inst. dent.

M. le D<sup>r</sup> **Paul Guillermin**, professeur à l'Institut dentaire.  
*Clinique de prothèse générale et chirurgicale.* 7 h.  
 Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, de 8 à  
 10 h., jeudi, à 9 heures. Inst. dent.  
*Cours théorique de prothèse générale et chirurgicale.* 1 h.  
 Jeudi, à 8 heures. Inst. dent.

M. le D<sup>r</sup> **François Pfæffli**, professeur à l'Institut dentaire.  
*Couronnes et appareils à pont.* 5 h.  
*Clinique.*  
 Lundi et mardi, de 17 à 19 h.; vendredi, de 17 à  
 18 h. Inst. dent.  
*Cours théorique.* 1 h.  
 Vendredi, à 18 heures. Inst. dent.

M. le D<sup>r</sup> **Eugène Bujard**, prof. ord. à l'Université.  
*Stomatologie normale.*  
 [A lieu au semestre d'été].

M. le D<sup>r</sup> **Max Askanazy**, prof. ord. à l'Université.  
*Anatomie pathologique de la cavité buccale.* 2 h.  
 Mercredi, de 17 à 19 heures. Inst. path.

M. le D<sup>r</sup> **Charles Julliard**, prof. extr. à l'Université.  
*Chirurgie générale.*  
 [A lieu au semestre d'été].  
*Chirurgie spéciale de la cavité buccale.* 1 h.  
 Mercredi, à 10 heures. Inst. Dent.

M. le D<sup>r</sup> **Charles Wartmann**, professeur à l'Inst. dentaire.  
*Pharmacologie.* 2 h.  
 Mardi et vendredi, à 11 heures. Inst. dent.  
*Stomatologie clinique.* 1 h.  
 Mercredi, à 11 heures. Inst. dent.

Le laboratoire est ouvert tous les jours, de 8 à 12 heures ;  
 le lundi, le mardi, et le vendredi, de 14 à 19 heures ;  
 le mercredi et le samedi, de 14 à 17 heures.

## COURS DE PRIVAT-DOCENT

M. **Ernest Comte**, privat-docent.  
*Clinique d'orthodontie.* 2 h.  
 Jeudi, de 10 heures à 12 heures. Inst. dent.

## Conditions d'admission.

Les conditions d'admission à l'Institut Dentaire sont les mêmes que celles qui sont indiquées plus haut pour la Faculté de Médecine (p. 74).

## PLAN D'ÉTUDES

MM. les élèves ne sont pas obligés de s'en tenir strictement à l'ordre indiqué dans le présent plan d'études. Celui-ci ne doit être considéré que comme un guide recommandé par la Commission.

ETUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

*1<sup>re</sup> année.* — *1<sup>er</sup> Semestre* : Physique expérimentale. — Chimie inorganique. — Botanique. — Zoologie et Anatomie comparée.

La Commission engage MM. les élèves à suivre, pendant le *1<sup>er</sup>* semestre, des travaux pratiques de physique expérimentale, de botanique ou de zoologie et d'anatomie comparée.

*2<sup>me</sup> Semestre* : Physique expérimentale. — Chimie organique. — Botanique. — Zoologie et Anatomie comparée. — Laboratoire de Chimie analytique.

**EXAMENS : Examen fédéral de sciences naturelles ou première partie de l'examen propédeutique dentaire.**

ETUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

*2<sup>me</sup> année.* — *3<sup>me</sup> Semestre* : Histologie normale I. — Embryologie. — Anatomie normale I. — Physiologie I. — Laboratoire d'anatomie. — Travaux pratiques de stomatologie et d'embryologie.

*4<sup>me</sup> Semestre* : Histologie normale II. — Stomatologie normale. — Anatomie normale II. — Physiologie II. — Laboratoire d'histologie normale.

**EXAMENS : Examen fédéral d'anatomie et de physiologie ou deuxième partie de l'examen propédeutique dentaire.**

ETUDES A L'INSTITUT DENTAIRE.

*3<sup>me</sup> année.* — *5<sup>me</sup> Semestre* : Pathologie et Anatomie pathologique générales. — Chirurgie générale. — Clinique chirurgicale. — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur. — Laboratoire dentaire ; prothèse générale et chirurgicale. — Pathologie spéciale de la cavité buccale et Histologie pathologique des tissus dentaires.

*6<sup>me</sup> Semestre* : Clinique chirurgicale. — Polyclinique dentaire et art dentaire théorique (extractions et traitement des anomalies des mâchoires). — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur. — Couronnes et appareils à pont. — Pathologie spéciale de la cavité buccale et histologie pathologique des tissus dentaires.

*4<sup>me</sup> année.* — *7<sup>me</sup> Semestre* : Polyclinique dentaire et art dentaire théorique (extractions et traitement des anomalies des mâchoires). — Chirurgie générale. — Anesthésie générale. — Bactériologie théorique et pratique de la cavité buccale. — Clinique otorhino-laryngologique. — Pathologie et Thérapeutique pour dentistes. — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traite-

ment opératoire et conservateur. — Laboratoire dentaire ; prothèse générale et chirurgicale. — Couronnes et appareils à ponts.

*8<sup>me</sup> Semestre* : Même programme que pour le semestre précédent.

**EXAMENS : Examen fédéral de dentiste ou Examen de licence en chirurgie dentaire.**

Pour le *Doctorat en médecine dentaire* (délivré par la Faculté de médecine), consulter le règlement de l'Université.

## INSTITUT DENTAIRE

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8 à 9	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin
9 à 10	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin
10 à 11		Bardet	Julliard	Comte	Bardet	
11 à 12		Wartmann	Wartmann	Comte	Wartmann	
14 à 15	Métral	Métral	Métral		Métral	
15 à 16	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
16 à 17	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
17 à 18	Pfæffli	Pfæffli	Askanazy I.P.		Pfæffli	Métral
18 à 19	Pfæffli	Pfæffli	Askanazy I.P.		Pfæffli	

# FACULTÉ AUTONOME DE THÉOLOGIE

M. le professeur Auguste GAMPERT, Doyen.

	Salle
<b>M. J. Eugène Choisy</b> , prof. ord.	
<i>Histoire de l'Eglise au Moyen Age.</i>	2 h.
Lundi et vendredi, à 9 heures.	28.
<i>Histoire générale du christianisme.</i>	1 h.
Samedi, à 10 heures.	29.
<i>Calvin et l'Etat chrétien calviniste.</i>	1 h.
Samedi, à 11 heures.	28.
<i>Histoire religieuse du XIX<sup>e</sup> siècle.</i>	1 h.
Mardi, à 11 heures.	29.
<b>M. Ernest Rochat</b> , prof. ord.	
<i>Histoire de la théologie contemporaine.</i> La théologie protestante en Allemagne.	2 h.
Lundi, et mardi, à 10 heures.	28.
<i>Conférence.</i> Travaux personnels des étudiants	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	28.
<b>M. John Gaillard</b> , prof. ord.	
<i>Le christianisme social.</i>	1 h.
Vendredi, à 10 heures.	28.
<i>Homilétique et diction.</i>	2 h.
Mercredi, de 10 à 12 heures.	29.
<i>Sermons et catéchèses.</i>	1 h.
Mardi, à 11 heures.	28.
<b>M. Auguste Lemaître</b> , prof. ord.	
<i>Philosophie de la religion.</i> La religion. La révélation.	3 h.
Lundi, mardi et samedi, à 8 heures.	28.
<i>Apologétique.</i> L'idée de Dieu et l'athéisme contemporain.	1 h.
Mercredi, à 9 heures.	28.
<i>Patristique latine.</i> Lectures choisies.	1 h.
Samedi, à 9 heures.	29.
<i>Introduction aux études théologiques.</i>	1 h.
Mercredi, à 8 heures.	29.

<b>M. Auguste Gampert</b> , prof. ord.	
<i>Histoire du peuple d'Israël et de sa religion. L'exil et la restauration juive.</i>	2 h. 28.
Lundi, à 11 heures ; samedi, à 10 heures.	
<i>Exégèse de l'Ancien Testament. — Les Psaumes.</i>	2 h. 28.
Mercredi, à 8 heures ; samedi, à 9 heures.	
<i>Grammaire hébraïque.</i>	3 h. 29
Lundi et mercredi, à 9 h. ; vendredi, à 8 heures.	
<i>Etude générale de l'Ancien Testament. (pour la 1<sup>re</sup> année)</i>	4 h. 29.
Lundi, à 10 heures.	
<b>M. Georges Berguer</b> , prof. ord.	
<i>Psychologie religieuse pathologique. — Religion et névrose ; extases ; théomanie ; messianisme ; prophétisme.</i>	1 h. 28.
Vendredi, à 16 heures.	
<i>Histoire des religions. — La religion des Assyro-Babyloniens et des Egyptiens.</i>	2 h. 28.
Mardi, à 9 heures, et vendredi, à 15 heures.	
<i>Histoire des religions. — Prolegomènes : animisme, magie, mana, tabous, totémisme, etc.</i>	1 h. 29.
Mardi, à 10 heures.	
<i>Séminaire d'histoire des religions et de psychologie religieuse.</i>	
Jours et heures à fixer.	
<b>M. Franz Leenhardt</b> , prof. ord.	
<i>Théologie du Nouveau Testament. — Le paulinisme (3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> années).</i>	2 h. 28.
Lundi, de 14 à 16 heures.	
<i>Interprétation de textes évangéliques (Evangelies synoptiques).</i>	2 h. 28.
Mardi, de 14 à 16 heures.	
<i>Introduction aux livres du Nouveau Testament (2<sup>me</sup> année).</i>	1 h. 28.
Mercredi, à 10 heures.	
<i>Histoire du Texte et du Canon du Nouveau Testament</i>	1 h. 29.
Vendredi, à 9 heures.	
<i>Lecture cursive du Nouveau Testament (en grec).</i>	1 h. 28.
Vendredi, à 11 heures.	
<i>Grec élémentaire.</i>	2 h. 29.
(Jours et heures à fixer.)	

COURS DE PRIVATS-DOCENTS

<b>M Adolphe Keller.</b>	
<i>L'Eglise et la Théologie chrétienne en face des mouvements révolutionnaires contemporains.</i>	1 h. 28.
Mardi, à 16 heures.	

EXERCICES DE PRÉDICATION

Une fois par semaine devant les professeurs de la Faculté.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de théologie :

1° Les personnes qui ont obtenu les certificats de maturité de la Section classique ou de la Section réale latine du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

<sup>1</sup> Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la maturité (avec latin) italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

## PLANS D'ÉTUDES

---

### Baccalauréat en Théologie.

(Pour les candidats au ministère pastoral)

Huit semestres d'études universitaires, dans une Faculté de théologie.

Quatre examens, dont trois partiels oraux et un général.

Exercices pratiques : six *propositions*, deux *catéchèses*, deux *dissertations*.

Le 1<sup>er</sup> examen porte sur les branches indiquées dans le Règlement.

Les 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> examens portent sur les matières enseignées dans la Faculté selon le programme annuel.

Le 4<sup>me</sup> examen est un examen général, oral et écrit, sur les branches enseignées dans la Faculté de théologie, aux termes de la loi ; il comprend aussi un sermon d'épreuve et une catéchèse, la publication et la soutenance d'une thèse.

### Licence.

Les bacheliers en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir la *licence* moyennant deux leçons et deux dissertations sur une branche de l'enseignement théologique (à l'exclusion de la théologie pratique), la publication et la soutenance d'une thèse.

### Doctorat.

Les licenciés en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir le grade de docteur moyennant la publication et la soutenance d'une thèse.

### Baccalauréat ès sciences religieuses.

Six semestres d'études universitaires.

Deux examens, oraux et écrits.

(Mention A) Langues anciennes. — (Mention B) Histoire. — (Mention C) Philosophie.

---

*Au nom de l'Université,*

*Le Recteur,*

Albert RICHARD.

---

Le présent programme est approuvé.

GENÈVE, le 19 octobre 1934.

*Le Conseiller d'Etat  
chargé du Département de l'Instruction publique :*

Paul LACHENAL.





# INSTITUT UNIVERSITAIRE DE HAUTES ÉTUDES INTERNATIONALES

(The Graduate Institute of International Studies)

5, Promenade du Pin, Genève.

---

Direction : MM. les professeurs Paul MANTOUX et William E. RAPPARD.

---

L'Institut a pour but l'étude scientifique au siège de la Société des Nations des relations internationales contemporaines, envisagées des points de vue juridique, économique, politique et historique. Il vise à donner sur elles à des étudiants qui déjà se spécialisent, des notions générales aussi approfondies que possible. Ils trouvent à l'Institut l'enseignement correspondant à la préparation d'un diplôme de l'Institut ou d'un doctorat ès sciences politiques. De même pour la licence ès sciences politiques (mention études internationales), c'est spécialement à l'Institut Universitaire que les candidats à ce titre peuvent obtenir, en deuxième et troisième années d'études, la formation intellectuelle requise.

Dans les conférences de séminaire et en dehors des cours, les étudiants ont l'occasion de prendre contact avec des professeurs de diverses nationalités, autorités reconnues en leurs domaines respectifs, ainsi qu'avec les personnalités politiques de passage au siège de la Société des Nations.

Une bibliothèque spécialisée est à la disposition des étudiants de l'Institut pour la consultation sur place et pour le prêt à l'étranger.

Pour les conditions d'admission, les dispositions financières, etc., consulter la brochure délivrée gratuitement au Secrétariat de l'Institut, 5, Promenade du Pin. Voir également le règlement spécial de la licence ès sciences politiques (mention études internationales) et du doctorat.

---

COURS DE L'INSTITUT \*

- M. Paul Mantoux**, prof. à l'Institut Universitaire.  
*La dislocation de l'Autriche-Hongrie.* 1 h.  
 Mardi, à 9 h.  
*Conférence : Problèmes internationaux contemporains.* 2 h.  
 Lundi, à 16 et à 17 heures.
- M. William E. Rappard**, prof. à l'Université  
 et à l'Institut Universitaire.  
*L'œuvre de la Société des Nations.* 1 h.  
 Mercredi, à 17 heures. Université s. 30.  
*Conférence : Questions économiques internationales  
 contemporaines.* 2 h.  
 Vendredi, à 8 et à 9 heures.
- M. Maurice Bourquin**, prof. à l'Université  
 et à l'Institut Universitaire.  
*La politique extérieure de Bismarck après 1870.* 1 h.  
 Samedi, à 10 heures.  
*Conférence : Questions relatives aux rapports franco-  
 allemands.* 2 h.  
 Jeudi, à 9 et à 10 heures.
- M. Carl J. Burckhardt**, prof. à l'Institut Uni-  
 versitaire.  
*La politique coloniale des grandes puissances après  
 1870.* 1 h.  
 Vendredi, à 16 heures.  
*Conférence : Méthodes diplomatiques après la révolu-  
 tion de 1848.* 2 h.  
 Samedi, à 8 et à 9 heures.
- M. Guglielmo Ferrero**, prof. à l'Université et  
 à l'Institut Universitaire.  
*Doctrines et institutions militaires du XIX<sup>e</sup> siècle : la  
 préparation de la guerre mondiale, 1870-1914.* 2 h.  
 Mercredi et vendredi, à 11 heures.
- M. Hans Kelsen**, prof. à l'Institut Universitaire.  
*Théorie générale du droit international. (Problèmes  
 choisis : l'illicite et sa sanction.)* 1 h.  
 Vendredi, à 10 heures.

\* Sauf mention contraire, les cours ont lieu au siège de l'Institut, 5, Promenade du Pin, Genève.

- Conférence : Discussions et travaux pratiques en re-  
 lation avec l'objet du cours.* 2 h.  
 Vendredi, à 14 et à 15 heures.
- M. Ludwig von Mises**, prof. à l'Institut Uni-  
 versitaire.  
*The international aspects of monetary policy.* 1 h.  
 Jeudi, à 17 heures.  
*Conférence : International finance.* 2 h.  
 Mercredi, à 8 et à 9 heures.
- M. Pitman B. Potter**, prof. à l'Institut Uni-  
 versitaire.  
*Fundamental problems in international organization.* 1 h.  
 Mardi, à 11 heures.  
*Conférence : International administration.* 2 h.  
 Jeudi, à 15 et à 16 heures.
- M. Hans Wehberg**, prof. à l'Institut Universitaire.  
*Introduction au Pacte de la Société des Nations.* 1 h.  
 Lundi, à 11 heures.  
*Das Kriegsverhütungsrecht (en allemand).* 1 h.  
 Lundi, à 15 heures.  
*Conférence : Problèmes de droit international public.* 2 h.  
 Mardi, à 15 et à 16 heures.
- M. Eugène Staley**, prof.-adjoint à l'Institut Uni-  
 versitaire.  
*Political aspects of international private investments.* 1 h.  
 Vendredi, à 17 heures.  
*Conférence : Economic factors in the causes of war.* 2 h.  
 Lundi, à 8 et à 9 heures.
- M. Paul Guggenheim**, chargé de cours à l'Ins-  
 titut Universitaire.  
*La jurisprudence internationale.* 1 h.  
 Mardi, à 17 heures.  
*Conférence : La codification du droit des gens et l'évo-  
 lution de la jurisprudence internationale.* 2 h.  
 Mercredi, à 15 et à 16 heures.

# PRIX UNIVERSITAIRES

qui seront décernés de 1933 à 1937.

## UNIVERSITÉ

Prix fondés par Henri Disdier.

Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).

1000 fr. — Sujet : *La philosophie de Josiah Royce.*

Le prix sera décerné en juin 1935.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1935.

Prix d'Histoire (dit Prix Ador).

1000 fr. — Sujet : *La neutralité de la Suisse et la politique des alliances européennes : 1879-1914.*

Le prix sera décerné en juin 1935.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1935.

Prix de Philosophie morale (dit Prix Disdier).

2000 fr. — Sujet : *La philosophie morale de Max Scheler.*

Le prix sera décerné en juin 1936.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1936.

### DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans, pour les Prix Humbert et Ador, et âgés de moins de 30 ans, pour le Prix Disdier.

b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du présent concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique et universitaire. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

### Prix Théodore Claparède.

L'Université décernera, en juin 1936, un prix de *six cents francs* au mémoire le plus important sur un sujet se rattachant à l'histoire du protestantisme de langue française, laissé au choix des concurrents.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1936.

### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois.

b) Les Confédérés et étrangers ayant été ou étant encore étudiants à l'Université de Genève.

Les concurrents ne doivent pas avoir plus de 35 ans accomplis au moment de la remise du mémoire.

ART. 2. — Les mémoires présentés au concours devront être écrits en français et inédits. Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être récompensés.

### Prix Arthur de Claparède.

L'Université décernera, en juin 1935, un prix de *mille francs*, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet géographique (géographie mathématique, physique, biologique, économique et sociale, historique, politique, etc. : ethnographie, explorations et même simples voyages, à condition que ceux-ci aient une valeur géographique).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1935.

### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Le concours est ouvert à tous les écrivains suisses ou domiciliés en Suisse.

Les mémoires devront être rédigés dans l'une des trois langues nationales (français, allemand ou italien).

Le lauréat devra publier son mémoire dans le délai d'une année et déposer 25 exemplaires au Secrétariat de l'Université.

Les travaux déjà publiés ne seront admis au concours que s'ils ont été imprimés en Suisse et si leur publication ne remonte pas à plus de deux ans avant la clôture du concours.

### Bourse Thomas Harvey.

La bourse Thomas Harvey, au montant de *mille francs*, destinée à des voyages d'étude en pays de langue anglaise, est décernée par l'Université à la suite d'un concours ouvert aux étudiants de nationalité suisse qui ont suivi l'enseignement des deux dernières classes de la division supérieure du Collège de Genève et qui sont immatriculés à l'Université depuis au moins deux semestres.

Au retour de son voyage le lauréat est tenu de présenter un rapport écrit au doyen de la Faculté des Lettres.

Les candidats doivent s'inscrire jusqu'au 30 avril 1935 auprès du Secrétaire de l'Université en déposant les pièces justificatives. Le concours aura lieu dans le courant du mois de mai.

### Prix Robert Harvey.

L'Université décernera, en juin 1935, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*Les relations de l'Angleterre et de la République de Genève aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.*

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1935.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Le concours est ouvert aux étudiants et aux auditeurs inscrits dans la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les travaux présentés devront être rédigés en langue française ou anglaise, dactylographiés en trois exemplaires.

ART. 3. — Le mémoire couronné demeure la propriété de son auteur ; un exemplaire est déposé aux archives de la Salle Robert Harvey.

### Prix D<sup>r</sup> Emile Berger.

L'Université décernera, en juin 1935, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*De la descendance des alcooliques.*

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1935.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) les étudiants de l'Université de Genève.

b) les gradués de l'Université de Genève âgés de moins de 35 ans accomplis au moment de la remise du mémoire.

ART. 2. — Les thèses, ouvrages ou mémoires présentés devront être rédigés en français et remis en deux exemplaires au moins.

ART. 3. — Les travaux encore inédits doivent être présentés dactylographiés.

En ce qui concerne les ouvrages imprimés, seuls pourront être pris en considération ceux qui auront paru dans les trois années précédant le terme fixé pour la présentation des travaux.

ART. 4. — Les travaux récompensés restent la propriété de leurs auteurs. En cas de publication, deux exemplaires seront remis gratuitement à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève.

### Prix Lucien Cellérier.

L'Université décernera, en juin 1935, un prix de *mille francs* destiné à récompenser l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet concernant la psychologie affective et son application à l'éducation (Pour de plus amples détails, s'adresser au Secrétariat de l'Université).

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1935.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) les étudiants et anciens étudiants de l'Université de Genève qui ont obtenu le certificat du laboratoire de psychologie dans les quatre ans précédant la clôture du concours.

b) les élèves de l'Institut J. J. Rousseau qui sont inscrits comme étudiants ou comme auditeurs à l'Université.

c) les anciens élèves de l'Institut J. J. Rousseau qui ont été diplômés dans les quatre ans précédant la clôture du concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits (écrits très lisiblement) ou, de préférence, dactylographiés, inédits et rédigés en langue française.

ART. 3. — Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être couronnés.

### Prix Lucien Chalumeau

L'Université décernera, en juin 1935, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet concernant la préhistoire (y compris, s'il y a lieu, l'étude des races préhistoriques) ou l'histoire de la civilisation.

Les mémoires (manuscrits ou imprimés) doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1935.

Exceptionnellement les thèses de doctorat pourront être retenues par le jury.

Les mémoires imprimés ne devront pas être antérieurs à plus de trois ans, cette date étant calculée dès le jour de la fermeture du concours auquel le travail est présenté.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

1. Les étudiants et anciens étudiants, les auditeurs et anciens auditeurs, suisses, de l'Université de Genève.

2. Les étudiants et anciens étudiants étrangers, à condition qu'ils aient passé au moins deux semestres à l'Université et qu'ils aient acquis dans l'une des six années précédentes, un grade auprès d'une des Facultés de l'Université de Genève.

Les mémoires devront être rédigés en français, et, s'ils sont manuscrits, dactylographiés en quatre exemplaires.

Les lauréats, s'ils ont présenté un mémoire manuscrit, seront tenus de publier, dans le cours de l'année qui suivra l'obtention du prix, au moins un résumé de leur mémoire.

Si, pour des raisons majeures, le manuscrit ne peut être intégralement publié, il sera déposé à la Bibliothèque publique et universitaire, les auteurs conservant la propriété de leur œuvre.

Toute liberté est laissée au jury pour décerner ou non le prix, le diviser, ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

#### Fonds Théodore Flournoy

Le fonds Théodore Flournoy est destiné à accorder une ou plusieurs bourses d'études ou de recherches à des étudiants ou à des gradués de l'Université. Pour l'attribution de ces bourses, la préférence sera donnée aux travaux portant sur les disciplines suivantes : psychologie expérimentale, psychologie religieuse, psychologie pédagogique, psychanalyse, philosophie des sciences, histoire des sciences.

Toute personne à qui une bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Recteur un rapport écrit sur le résultat de ses travaux.

Exceptionnellement la Commission du Fonds pourra transformer, en tout ou en partie, la bourse en un prix, pour récompenser l'auteur d'un travail remarquable, publié en langue française dans les deux années précédentes, sur un sujet rentrant dans l'une des disciplines indiquées ci-dessus. La Commission, dans ce cas, pourra prendre en considération d'autres personnes que des étudiants ou gradués de l'Université de Genève.

Les candidats devront envoyer leur demande au Recteur de l'Université, en y joignant toutes pièces justificatives, avant le 1<sup>er</sup> mars 1935, avec un exposé des buts qu'ils se proposent.

#### Fonds Jean de Soukozanette

Le fonds Jean de Soukozanette est destiné à subvenir aux frais d'études d'étudiants et d'étudiantes de nationalité russe et de religion orthodoxe, immatriculés à l'Université de Genève.

Les candidats doivent adresser leur demande à M. le Recteur de l'Université.

#### Fonds African Spir

(Fondé par M<sup>me</sup> Claparède-Spir).

Le fonds African Spir est destiné à une bourse d'études (environ 1,200 fr. par an), à un étudiant (ou à une étudiante), appartenant à une famille peu fortunée, et qui aura témoigné d'un profond intérêt pour la philosophie et de réelles capacités pour l'étude de cette discipline.

Les candidats doivent adresser leur demande à M. le Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> mai 1935.

#### Fonds Krishnavarma

ART. 1<sup>er</sup>. — Le « Fonds Krishnavarma » est destiné à venir en aide aux étudiants appelés à imprimer une thèse de valeur agréée par la Faculté intéressée, aux fins d'obtenir un grade à l'Université de Genève. Peuvent bénéficier d'une allocation les étudiants de toutes nationalités, régulièrement immatriculés et inscrits à l'Université de Genève depuis quatre semestres au moins, qui ne disposent pas de ressources suffisantes pour imprimer leur thèse.

ART. 2. — Les étudiants répondant aux exigences prévues à l'article 1<sup>er</sup> peuvent bénéficier :

a) Soit d'un don qui, prélevé sur les intérêts du fonds, ne sera pas supérieur à fr. 200.— (deux cents).

b) Soit, lorsque leur thèse pourra être considérée comme une étude particulièrement importante, d'un prêt sans intérêts qui ne sera pas supérieur à fr. 1.000 (mille).

Ces prêts pourront être prélevés sur le capital du Fonds, mais en aucun cas ce capital ne pourra être réduit par ces prêts à une somme inférieure à fr. 5.000.— (cinq mille).

Les étudiants qui bénéficieront d'un prêt devront prendre l'engagement de le rembourser dès que les circonstances le leur permettront et, en tout cas, cinq ans au plus tard après la remise de la somme.

ART. 3. — Les demandes d'allocation doivent être adressées au recteur de l'Université qui les transmet au Bureau. Celui-ci statue après avoir pris connaissance du préavis de la Faculté intéressée.

---

## FACULTÉ DES SCIENCES

---

### Prix Davy.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1935, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1<sup>er</sup> janvier 1935.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes graduées par la Faculté des Sciences dans les quatre ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat sont exclues.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

---

### Prix Edouard Gans.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1937, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de mathématiques pures (Algèbre, Analyse ou Géométrie supérieures).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés devront être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1<sup>er</sup> janvier 1937.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes de nationalité suisse, graduées par la Faculté des Sciences dans les cinq ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ou allemande ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat et les travaux du certificat d'aptitude sont exclus.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conservent la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au Jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

---

### Prix Plantamour-Prevost.

(Fondé par M<sup>me</sup> Rigaud-Plantamour.)

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1935, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet rentrant dans le cadre des travaux de la Faculté.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être remis au Doyen de la Faculté avant le 1<sup>er</sup> janvier 1935.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. — Sont admis à concourir pour ce prix :

1) Les Genevois gradués dans la Faculté des Sciences, étudiants ou auditeurs de la Faculté, âgés de 35 ans au plus au moment de la clôture du concours.

2) Les Suisses d'autres cantons qui sont étudiants à la Faculté des Sciences au moment de la clôture du concours ou qui y ont obtenu un grade depuis quatre ans au plus avant cette date ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. — Les mémoires doivent être rédigés en langue française (ou en latin). Ils peuvent être manuscrits ou imprimés ; dans ce dernier cas, la publication ne doit pas remonter à plus d'un an au moment de la clôture du concours. Les thèses, les travaux du certificat d'aptitude et les travaux déjà couronnés dans un concours sont exclus. — Si le prix est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci doit être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire ; l'auteur en conserve la propriété littéraire. Lorsqu'il y a collaboration, les deux auteurs doivent satisfaire aux conditions du concours.

3. — Dans le cas où il serait présenté deux mémoires d'égale valeur, le prix pourra être partagé. Cependant si l'un de ces mémoi-

res d'égale valeur traitait une question d'Astronomie, de Géodésie ou de Météorologie, la préférence serait accordée à ce mémoire-là.

Le prix ne pourra pas être décerné deux fois à la même personne.

4. — Si le prix ne pouvait pas être décerné, les mémoires présentés n'offrant pas une valeur suffisante, la valeur du prix serait attribuée à une bourse de recherches ou de voyage en faveur d'un Genevois étudiant ou gradué de la Faculté des Sciences. Cette bourse devrait si possible être donnée dans l'année où le prix aurait dû être décerné; sinon elle devra être décernée l'année suivante. L'attribution de cette bourse serait décidée par la Faculté, sur le préavis d'une Commission présidée par le Doyen de la Faculté.

Les candidats à la bourse devront fournir un rapport préliminaire exposant les buts qu'ils se proposent.

La personne à laquelle la bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Doyen de la Faculté un rapport sur les résultats de son activité scientifique.

Ce rapport ne pourra pas être présenté ultérieurement pour obtenir le prix Plantamour-Prevost.

### Fonds Ernest Solvay

*pour recherches sur des sujets de chimie théorique.*

En mémoire de la féconde activité de *Marignac* et de *Stas*, M. E. *Solvay*, de Bruxelles, a fait don à l'Université de Genève, d'un capital de Fr. 5,000. —, à employer en subsides destinés à subvenir aux frais de recherches sur des sujets de chimie théorique (la détermination des poids atomiques, etc.) exécutées au *Laboratoire de chimie théorique* de l'Université.

Ces allocations sont accordées sur demande adressée à la *Commission administrative*, avec préavis du Directeur du laboratoire de Chimie théorique.

## FACULTÉ DES LETTRES

### Prix de littérature française.

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1935, un prix de littérature française de *trois cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1<sup>er</sup> janvier 1935. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou dactylographiés.

### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme du concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

### Prix Amiel.

(Fondé par M<sup>me</sup> L. Strœhlin-Amiel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1935, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de philosophie dont le choix est laissé aux candidats (philosophie pure, histoire de la philosophie, les travaux de sociologie sont admis s'ils ont une portée philosophique générale).

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1<sup>er</sup> janvier 1935.

### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admises à concourir les personnes qui ont suivi pendant deux semestres au moins les cours de la Faculté des Lettres de Genève, soit comme étudiants, soit comme auditeurs, ou étudiants d'autres Facultés inscrits à deux cours au moins à la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.

### Prix Aloys Blondel.

(Fondé par M. Auguste Blondel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1935, un prix de *quatre cents francs*, destiné à récompenser une étude de papyrologie.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1<sup>er</sup> janvier 1935.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir : les étudiants et les anciens étudiants suisses de l'Université de Genève.

Le prix peut ne pas être décerné. Il ne sera en aucun cas partagé.

Les travaux ne doivent pas porter le nom de leur auteur. Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Ce dernier conservera la propriété de son œuvre.

#### Prix Paul Duproix.

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1937, un prix de *trois cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Sciences de l'éducation ou de Philosophie ayant rapport à des écrivains ou à des penseurs de la Suisse romande depuis le XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1<sup>er</sup> janvier 1937.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir les Suisses romands ayant étudié dans un établissement d'enseignement supérieur de la Suisse romande.

Ne sont admis au concours que des travaux inédits, rédigés en langue française.

Les travaux doivent être calligraphiés ou écrits à la machine à écrire.

L'auteur couronné garde la propriété de son œuvre; il devra en remettre un exemplaire à la Bibliothèque publique et universitaire.

### FACULTÉ DE DROIT

#### Prix Edgar Aubert.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1935, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de *droit fédéral* en général.

La valeur de ce prix est fixée à *cinq cents francs*. Sont admis à concourir tous les *étudiants suisses* sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1<sup>er</sup> janvier 1935.

#### Prix Bellot.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1935, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats.

La valeur de ce prix est fixée à *huit cents francs*.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, suisses ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours. Les thèses de doctorat ne sont admises au concours qu'autant qu'elles ont été présentées par des candidats ayant obtenu à Genève le grade de licencié dans les six années précédentes.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1<sup>er</sup> janvier 1935.

#### Prix Joseph des Arts.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1935, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de législation fédérale.

Le concours est ouvert à tous sans restriction.

Les mémoires doivent être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1<sup>er</sup> janvier 1935.

#### Prix Etienne Gide.

La Faculté de Droit décernera en juin 1935, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*L'obligation et la contribution aux dettes dans les régimes matrimoniaux du droit civil suisse.*

Sont seuls admis à concourir les étudiants et anciens étudiants suisses de la Faculté de Droit de Genève âgés de moins de trente-cinq ans accomplis à la clôture du concours.

Les mémoires doivent être inédits, rédigés en langue française, et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1<sup>er</sup> janvier 1935.

Le prix pourra être partagé.

#### Fonds Adrien Lachenal.

Les intérêts de ce fonds sont destinés à subventionner l'impression d'une thèse de doctorat en droit présentée à la Faculté de

Droit de l'Université de Genève par un étudiant de nationalité suisse ayant passé au moins quatre semestres à la Faculté.

Les demandes doivent être adressées à M. le Doyen de la Faculté.

Un règlement spécial détermine les conditions dans lesquelles cette subvention pourra être accordée.

---

## FACULTÉ DE MÉDECINE

### Prix Bizot.

Un prix d'une valeur de *douze cents francs* sera décerné en juin 1935 à l'auteur du meilleur mémoire sur l'une des questions suivantes posées par la Faculté :

1. — *Pathogénie et traitement des oedèmes chirurgicaux.*
2. — *Traitement chirurgical de la gangrène pulmonaire.*

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1<sup>er</sup> janvier 1935, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un Jury nommé par la Faculté.

Seront admis à concourir :

- 1<sup>o</sup> Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève ;
- 2<sup>o</sup> Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme ;
- 3<sup>o</sup> Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse, ayant subi les examens fédéraux, ce depuis dix ans au plus à partir de la publication du programme.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura, par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il la publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.

---

### Prix de la Faculté de Médecine.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1935, un prix de *trois cents francs* à la meilleure thèse qui lui sera présentée.

## DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Les thèses doivent être acceptées et imprimées. Elles sont admises au concours pendant les deux années qui suivent celle où a été accordé l'imprimatur et doivent être remises au Doyen de la Faculté avant le 1<sup>er</sup> janvier 1935. Elles peuvent être présentées soit par le candidat, soit par un professeur.

---

### Prix Gustave Humbert

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1935, un prix de *cinq cents francs* au meilleur travail fait à la Policlinique médicale ou au second Service de médecine de l'Hôpital cantonal.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés ne concourant pas simultanément pour un autre prix, doivent être remis avant le 1<sup>er</sup> janvier 1935 au Doyen de la Faculté de médecine.

Sont admis à concourir les assistants des services sus-mentionnés, les étudiants de la Faculté de Médecine de Genève et les diplômés fédéraux et cantonaux ayant terminé leurs études à Genève depuis moins de 10 ans.

---

## FACULTÉ AUTONOME DE THÉOLOGIE

### Prix Munier

La Faculté décernera, en juin 1935, un prix de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*De la place et du rôle d'Israël parmi les nations,  
d'après l'Ancien Testament.*

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française. Ils doivent être remis au Doyen avant le 1<sup>er</sup> janvier 1935. Le nom de l'auteur doit être remis sous pli cacheté, portant extérieurement une devise répétée en tête du manuscrit.

Sont admis à concourir les étudiants qui sont immatriculés dans la Faculté, au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en théologie ou l'examen reconnu équivalent.

*Au nom de l'Université :*

Albert RICHARD, Recteur.

---

## FONDS UNIVERSITAIRES

---

1. TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la chimie.
2. DAVY (1829), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
3. BELLOT (1836), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
4. HENTSCH (1844), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
5. HENRI DISDIER (1864) pour prix décerné par l'Université.
6. DES ARTS (1878), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
7. AMIEL (1885), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
8. DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix décerné par la Faculté de Médecine.
9. CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
10. BIZOT (1892), pour prix décerné par la Faculté de Médecine.
11. Edgar AUBERT (1892), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
12. GOMARIN (1894), pour l'Université.
13. CHENEVIÈRE-MUNIER (1894), pour prix décernés par la Faculté de Théologie.
14. MULLER (1896), pour le Laboratoire de botanique systématique.
15. Théodore CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
16. Joseph DES ARTS (1900), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
17. GRÆBE (1904), pour des recherches en chimie.
18. Arthur DE CLAPARÈDE (1908), pour prix décerné par l'Université.
19. Edouard GANS (1909), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
20. DES ANCIENS ETUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE (1909).
21. PLANTAMOUR-PREVOST (1910), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
22. BLONDEL (1911), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
23. HARVEY (1911), pour prix et bourse décernés par l'Université.
24. Paul DUPROIX (1912), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
25. Etienne GIDE (1923), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
26. GODEFROY (1923), pour la Faculté de Droit.

27. Dr Jean KESER (1924), pour la Faculté des Lettres.
28. Dr Constantin TOPALI (1925), pour la Faculté des Sciences.
29. Société anonyme Dr A. WANDER (1925), pour l'École de pharmacie.
30. Dr Emile BERGER (1926), pour prix décerné par l'Université.
31. Georges FULLIQUET (1926), pour prix décerné par la Faculté de Théologie.
32. Eugène RICHARD (1927), pour la Faculté de Droit.
33. Christos LAMBRARIS (1927), pour chaire à la Faculté des Lettres.
34. Lucien CELLÉRIER (1927), pour prix décerné par l'Université.
35. Théodore FLOURNOY (1928), pour bourse décernée par l'Université.
36. Adrien LACHENAL (1928), pour impression de thèses à la Faculté de Droit.
37. Rudolf Jan REIGER (1928), pour l'Institut de Physique (recherches de précision sur les rayons X).
38. Dr Laurent REHFOUS-COLLART (1929), pour l'Institut de Botanique (pour publications).
39. Gustave HUMBERT (1929), pour prix décerné par la Faculté de Médecine.
40. Jean DE SOUKOZANETTE (1929), pour bourse décernée par l'Université.
41. African SPIR (1929), pour bourse décernée par l'Université.
42. Fonds KRISHNAVARMA (1933).
43. Lucien CHALUMEAU (1933), pour prix décerné par l'Université.

## EXTRAIT DU RÈGLEMENT

Approuvé par le Conseil d'Etat le 28 Septembre 1918

### *Des étudiants et des auditeurs.*

Les cours de l'Université sont suivis par des *étudiants* et des *auditeurs*.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au Secrétaire de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au Doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les *étudiants* peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les trois premières semaines après l'ouverture de chaque semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et aux auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, par tous les professeurs ou *privat-docents* dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours, par le Doyen de la Faculté et par le Recteur.

### *Dispositions financières.*

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le Caissier-comptable de l'Université, sous l'inspection du Recteur.

A leur entrée dans l'Université, les étudiants doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les porteurs du certificat de maturité du Gymnase de Genève ou de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève ou de l'Ecole secondaire et supérieure des Jeunes filles de Genève sont dispensés de cette finance. Les étudiants qui

passent d'une Faculté dans une autre ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Les étudiants immatriculés dans une université suisse et les étudiants suisses immatriculés dans une université étrangère, ainsi que les porteurs d'un certificat de maturité d'un gymnase suisse, sont dispensés de la moitié de la finance d'immatriculation.

Les étudiants admis régulièrement à l'Institut des Hautes Etudes Commerciales payent une finance d'inscription de 20 fr. Les porteurs d'un diplôme d'une Ecole de Genève donnant accès à l'Institut sont dispensés de cette finance.

Les étudiants et les auditeurs qui n'ont pas payé les rétributions universitaires dans le temps prescrit, doivent payer en s'inscrivant une surtaxe de 5 francs.

Le coût du livret est de 1 franc. (Tout livret perdu ou détérioré doit être remplacé moyennant une surtaxe de 5 fr.)

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée, par semestre pour chaque heure de leçon par semaine : à 6 fr. pour les étudiants et à 10 fr. pour les auditeurs.

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants et auditeurs de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée<sup>1</sup>.

Les droits de graduation sont fixés comme suit :

Pour le grade de bachelier, 100 francs ;

Pour le grade de licencié, 150 francs ;

Pour le grade de docteur, 300 francs ;

Pour le diplôme de pharmacien, 150 francs ;

Pour le diplôme d'ingénieur-chimiste, 300 francs ;

Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, 100 fr. ;

Pour les certificats pédagogiques, 50 francs ;

Pour le certificat d'études de phonétique française, 40 francs ;

Pour le diplôme d'aptitude à l'enseignement du français moderne, 50 francs ;

Pour le certificat d'études françaises, 40 francs ;

Pour le diplôme de Hautes Etudes commerciales, 150 francs.

### *Des grades et des examens.*

L'Université confère les grades et diplômes suivants :

1° Baccalauréat ès lettres ; ès sciences médicales ; en théologie.

2° Licence ès lettres ; ès sciences mathématiques ; ès sciences physiques et chimiques ; ès sciences physiques et naturelles ; ès sciences

<sup>1</sup> La demande doit être présentée dans les quinze jours qui suivent l'ouverture des cours.

biologiques; ès sciences sociales; ès sciences économiques; en sociologie; ès sciences politiques; ès sciences commerciales; en droit; en théologie.

3° Doctorat ès lettres, en philosophie; ès sciences mathématiques; ès sciences physiques; ès sciences naturelles; ès sciences biologiques; ès sciences psychologiques; en pharmacie; ès sciences économiques; en sociologie; en droit; ès sciences politiques; en théologie; en médecine; en médecine dentaire.

4° Diplôme d'ingénieur-chimiste; diplôme d'aptitude à l'enseignement du français moderne; diplôme de pharmacien; diplôme de Hautes Etudes commerciales.

5° Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences; certificats pédagogiques; certificat d'études françaises; certificat d'études de phonétique française.

Les étudiants ont à payer, outre la rétribution pour les cours :

- 1) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour la Bibliothèque.
- 2) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour l'assurance en cas de maladie.
- 3) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— au profit du sanatorium universitaire.
- 4) La cotisation de membre de l'Association générale des étudiants (fr. 2).

Les étudiants de la Faculté des Sciences et ceux de la Faculté de Médecine doivent payer, en outre, une taxe semestrielle de Fr. 2.— pour l'assurance en cas d'accident de laboratoire.

Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées pour l'obtention des grades universitaires; on peut se les procurer à la Caisse de l'Université.

## COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Formé de représentants de l'Université et de ses diverses Facultés, de délégués de la Société Académique et de la Société des Anciens Etudiants, ainsi que de personnes dévouées aux intérêts de l'Université, le Comité de Patronage des Etudiants a pour but de faciliter le séjour à Genève des étudiants confédérés et étrangers et de faire connaître l'Université et ses ressources.

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, place des Bergues, 3.

## ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS

(Fondée en 1924)

L'Association générale des Etudiants groupe tous les étudiants de l'Université, suisses et étrangers, et les représente auprès des autorités universitaires et gouvernementales. Elle s'est en outre assigné la tâche de s'occuper des besoins intellectuels et matériels des étudiants. Elle a notamment créé en 1931 un office d'entr'aide.

En s'inscrivant aux cours, chaque étudiant fait partie d'office de l'Association et reçoit une carte lui permettant de jouir de notables réductions dans presque toutes les salles de spectacle et dans un grand nombre de magasins de la ville.

## CAISSE D'ASSURANCE EN CAS DE MALADIE

POUR LES

### ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Loi du 21 Juin 1919, modifiée le 23 septembre 1933

La Caisse d'Assurance en cas de maladie pour les Etudiants de l'Université de Genève, a pour but de subvenir, dans les limites fixées par les Statuts, aux frais qu'ont à supporter les étudiants en cas de maladie aiguë.

Le bureau de la Caisse-maladie (salle 23) est ouvert aux jours et heures indiqués dans un avis affiché à la porte de la salle 23.

## CAISSE DE SUBSIDES

POUR LES

### ÉTUDIANTS SUISSES DE L'UNIVERSITÉ

Loi du 9 Juin 1934

Les demandes de subsides doivent être adressées, par écrit et avec les motifs à l'appui, à M. le Conseiller d'Etat chargé du Département de l'Instruction publique, président du Comité de la Caisse, Hôtel de Ville, Genève.

Les statuts de la Caisse peuvent être consultés au secrétariat de l'Université.

## ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTS

*Programme du semestre d'hiver 1934/35 :*

Culture physique. — Cross country. — Lutte suisse et lutte libre. — Athlétisme. — Gymnastique artistique. — Boxe. — Basket ball. — Hockey. — Football. — Tir. — Ski (chalet). — Escrime. — Equitation.

Détails pour chaque sport dans programme spécial, à disposition chez l'Huissier.

### *Inscriptions :*

Huissier de l'Université (M. Gex, Loge dans le Hall de l'Université. Tél. 52.274).

### *Finances :*

**Cotisation unique Fr. 10.—.**

Supplément Fr. 35.— pour l'équitation, payable en s'inscrivant (Huissier).

### *Secrétariat des Sports :*

Réception salle 50, 1<sup>er</sup> étage de l'Université, le mercredi, de 11 h. à 11 h. 30.

### *Tableau :*

Les détails supplémentaires et les modifications au programme seront affichés au tableau de l'Université, dans le hall.

### *Commission sportive universitaire :*

Messieurs les professeurs Albert Richard, recteur de l'Université, P.-E. Martin, président, Malche et Weiglé.

## Renseignements utiles à MM. les Etudiants.

La *Salle des Journaux* est ouverte à tous les étudiants inscrits et à ceux des auditeurs qui ont acquitté la taxe de bibliothèque (fr. 5). Ils peuvent la fréquenter de 8 h.  $\frac{1}{2}$  à 12 heures et de 14 à 18 h. 45. Le samedi la *Salle des Journaux* est fermée à 17 heures.

### *Bibliothèque publique et universitaire.*

La *Salle G. Moynier* ou *Salle des Périodiques* est ouverte, sur présentation de leur carte d'étudiant, à MM. les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de Bibliothèque. Cette salle est ouverte de 9 heures à midi et de 14 à 19 heures (le samedi jusqu'à 17 heures).

La *Salle de Lecture publique* est ouverte tous les jours : en été, de 9 à 12 h. et de 14 à 18 h., sauf le samedi après-midi ; en hiver, jusqu'à 19 h., de 20 à 22 h., et le samedi jusqu'à 17 heures.

Les *Salles d'exposition* (Musée J. J. Rousseau et Salle Ami Lullin) sont ouvertes gratuitement au public le jeudi et le dimanche, de 13 à 16 heures.

La *Salle Naville*, ouverte depuis 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et étudiants qui font des travaux de longue haleine. Pour être admis, les étudiants doivent présenter, par écrit, une demande appuyée par M. le Doyen de la Faculté à laquelle ils appartiennent. Heures d'ouverture : de 9 heures à midi, et de 14 à 18 heures (le samedi jusqu'à midi).

La bibliothèque est fermée le 1<sup>er</sup> et le 2 janvier, du Vendredi-Saint au lundi de Pâques inclusivement, les jours de fêtes de l'Ascension, Jeûne Genevois, Noël et 31 décembre, et chaque année du 20 août au 10 septembre inclusivement.

Les étudiants qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* spéciales de ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, en Sciences économiques et sociales, en Droit et en Théologie peuvent faire usage des *Bibliothèques* de ces Facultés.

Sont en outre ouverts aux étudiants :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le professeur Georges Tiercy.

Le *Jardin* et le *Laboratoire de biologie alpine* de la Linnæa, à Bourg-Saint-Pierre (Valais) (ouverts du 1<sup>er</sup> juillet au 15 septembre), s'adresser au Directeur, M. le professeur Robert Chodat.

Le *Musée d'histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Pierre Revilliod, D<sup>r</sup> ès sciences.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. B. P. G. Hochreutiner, D<sup>r</sup> ès sciences.

Les *Archives de l'Etat*, à l'Hôtel de Ville, en indiquant l'objet des recherches à l'archiviste de service à la salle des travaux.

Le *Musée d'art et d'histoire*, moyennant l'autorisation de M. le professeur W. Deonna, Directeur du Musée.

Le *Musée d'ethnographie*, moyennant l'autorisation du Conservateur, M. le professeur Eugène Pittard.

## ADRESSES DE MM. LES PROFESSEURS et PRIVAT-DOCENTS

### PROFESSEURS

- MM. André, Emile, 4, rue Samuel-Constant, Délices,  
Arminjon, Pierre, hôtel Victoria, rue Pierre-Fatio, 11.  
Askanazy, Max, rue de Candolle, 16.  
Babel, Antony, rue des Peupliers, 26.  
Bally, Charles, boulevard des Philosophes, 18.  
Battelli, Frédéric, rue Eynard, 8.  
Berguer, Georges, Promenade St-Antoine, 14.  
Bickel, Georges, route de Florissant, 12.  
Bohnenblust, Gottfried, avenue des Vollandes, 2.  
Borel, Eugène, place de la Fusterie, 9.  
Borgeaud, Charles, Onex.  
Bourquin, Maurice, rue de Marignac, 11.  
Bouvier, Bernard, rue des Granges, 4.  
Bovet, Pierre, chemin de l'Escalade, 1.  
Breitenstein, Jules, Cartigny.  
Briner, Emile, quai du Mont-Blanc, 23.  
Bujard, Eugène, place Claparède, 4.  
Burky, Charles, avenue Peschier, 30.  
Carry, Paul, rue Tœpffer, 10.  
Chavanne, Louis, rue G.-Leschot, 1.  
Cherbuliez, Emile, avenue Petit-Senn, 32, Chêne-Bourg.  
Cheridjian, Zareh, rue de l'Université, 8.  
Chodat, Fernand, chemin Rieu, 9.  
Choisy, Eugène, avenue Calas, 4, Champel.  
Choisy, Louis-Frédéric, rue du Soleil-Levant, 8.  
Claparède, Edouard, avenue de Champel, 11.  
Claparède, de, Hugo, chemin Bizot, 7, Malagnou.  
Collet, Léon-W., chemin de Vert-Pré, 35, Chêne-Bougeries.  
Cristiani, Hector, rue de Candolle, 26.  
Delaquis, Ernest, avenue Gaspard-Vallette, 5.  
Deonna, Waldemar, chemin des Fourches, par Chêne.  
DuBois, Charles, rue Saint-Léger, 4.  
Duprat, Guillaume-Léonce, cours de Rive, 6.  
Fehr, Henri, route de Florissant, 110.  
Ferrero, Guglielmo, rue de l'Hôtel-de-Ville, 8.  
Folliet, Edouard, 56, quai des Eaux-Vives.  
Franceschetti, Adolph, Boul. des Philosophes, 9.  
François, Alexis, route de Florissant, 47.  
Gaillard, John, rue G.-Leschot, 11.

- MM. Gampert, Auguste, rue Tœpffer, 11 bis.  
Gautier, Pierre, rue de Beaumont, 3.  
Gourfein, David, quai du Mont-Blanc, 25.  
Guye, Charles-Eugène, route de Florissant, 4.  
Guyénot, Emile, rue Bellot, 5.  
Gysin, Marcel, boulevard de la Tour, 4.  
Hersch, Liebmann, avenue Pierre-Odier, 18, Chêne-Bougeries.  
Hochreutiner, B.-P.-Georges, rue St-Victor, 10.  
Jentzer, Albert, rue de l'Université, 8.  
Julliard, Charles, rue du Rhône, 2.  
Kaden, Erich-Hans, avenue de Miremont, 35.  
Koenig, René, rue Charles-Bonnet, 4.  
Ladame, Charles, Asile de Bel-Air, Chêne.  
Leenhardt, Franz, ch. Arpillières, 3.  
Lemaître, Auguste, route des Acacias, 24.  
Lendner, Alfred, rue Emile-Yung, 6.  
Liebeskind, Wolfgang, quai Gustave-Ador, 44.  
Logoz, Paul, rue Sénébier, 14.  
Malche, Albert, quai Gustave-Ador, 12.  
Martin, Paul-E., route de Florissant, 9.  
Martin, Victor, boulevard des Tranchées, 42.  
Meyer, Kurt-H., Les Troiselles, Genthod.  
Milhaud, Edgard, rue St-Victor, 8.  
Mirimanoff, Dmitri, rue Tœpffer, 11 bis.  
Muret, Ernest, route de Florissant, 55.  
Naville, François, avenue de Champel, 16.  
Olttramare, André, rue Carteret, 30.  
Olttramare, Hugues, quai des Bergues, 27.  
Piaget, Jean, Les Cerisiers, Pinchat.  
Pictet, Amé, rue Bellot, 13.  
Pittard, Eugène, chemin des Cottages, 36.  
Rappard, William-E., Valavran, près Genève.  
Reverdin, Henri, 2, rue du Puits-St-Pierre.  
Richard, Albert, ch. de Chapeaurouge, 3, Crêts de Florissant.  
Roch, Maurice, avenue Jules-Crosnier, 4.  
Rochat, Ernest, avenue Léon-Gaud, 7.  
Rossier, Edmond, avenue Dapples, 6, Lausanne.  
Sausser-Hall, Georges, rue Michel-Chauvet, 12.  
Schidlof, Arthur, boulevard James-Fazy, 10.  
Secheyaye, Albert, rue de l'Université, 5.  
de Seigneux, Raoul, chemin de Vert-Pré, 23, Chêne-Bougeries.  
Terrier, Claudius, 29, chemin des Semailles, Grand-Lancy.  
Thibaudet, Albert, avenue Ernest Hentsch, 9.  
Thudichum, Georges, chemin de l'Escalade, 1.  
Tiercy, Georges, avenue Riant-Parc, 15, Pelil-Saconnex.  
Töndury, Hans, Helvetiastrasse, 45, Berne.  
Velleman, Antoine, avenue Marc-Monnier, 5.

- Veyrassat, Jean-Alfred, rue du Colombier, 15.  
Wavre, Rolin, rue Le Fort, 25.  
Weber, Jean-Amédée, Ecole de Médecine.  
Weber, Rodolphe, clos Belmont, 15.  
Weigle, Jean, rue du Grand-Mézel, 4.  
Wenger, Paul, avenue de Miremont, 35.  
Werner, Charles, route de Florissant, 4.  
Werner, Georges, avenue Paul-Chaix, 2, Conches.  
Wiki, Bernard, place Beau-Séjour, 2.

#### CHARGÉS DE COURS

- MM. Baud-Bovy, Samuel, rue Dizereus, 19.  
Besse, Pierre, chemin du Châtelet, 6.  
Gielly, Louis, rue de la Rôtisserie, 6.  
Gilbert, René, place Claparède, 3.  
Hamburger, Ludwig, rue de l'Ancien-Port, 2.  
Karcevski, Serge, rue Emile-Yung, 11.  
Martin-Achard, Alexandre, rue Diday, 10.  
de Morsier, Georges, rue de l'Hôtel-de-Ville, 8.  
Paréjas, Edouard, route de Chêne, 43.  
Reh, Théodore, rue de Hollande, 10.  
Valencien, Charles, rue du Pont-Neuf, 2, Carouge.

#### PROFESSEURS A L'INSTITUT DENTAIRE

- MM. Bardet, Albert, avenue Bertrand, 15.  
Guillermin, Paul, rue du Stand, 62.  
Métral, Ernest, quai de l'He, 15.  
Pfæfli, François, rue de Candolle, 14.  
Wartmann, Charles, boulevard Helvétique, 16.

#### PRIVAT-DOCENTS

ET

#### MAITRES AU SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

- MM. Abauzit, Frank, 11 bis, rue Saint-Sébastien, Thonon (Hte-Savoie).  
Aubert, Louis, cours des Bastions, 16.  
Audeoud, Henri, boulevard Helvétique, 17.  
Baer, Jean, rue de la Violette, 3.  
Barbey, Edmond, rue Général-Dufour, 20.

- Battelli, Maurice, rue Eynard, 8.  
 Baudoin, Charles, Saconnex-d'Arve.  
 Betchov, Nicolas, rue du 31-Décembre, 15.  
 Boissonnas, Charles, rue de l'Athénée, 32.  
 Bonnet, Joseph, avenue du Mervelet, 11, Petit-Saconnex.  
 Bouchardy, François, boulevard Helvétique, 17.  
 Capitaine, Georges, avenue de Champel, 47.  
 Castiglione, Tommaso-Riccardo, avenue Henri-Mussard, 6.  
 Cerny, Vaclav, rue Emile-Yung, 11.  
 Chaix, André, rue Frédéric-Amiel.  
 Chatillon, Fernand, rue Ferdinand-Hodler, 5.  
 Cimerman, Chevel, rue Verte, 9.  
 Comte, Ernest, rue de l'Université, 6.  
 Cornioley, Charles, rue du Rhône, 15.  
 Courtois, Louis-John, rue Micheli-du-Crest, 11 bis.  
 Cros, Edouard, rue Plantamour, 15.  
 Guendet, Georges, chemin de Miremont, 18.  
 Dajnow, Isaac, 6, Place Cornavin.  
 Dérobert, Eugène, cours de Rive, 7.  
 Dottrens, Robert, Troinex.  
 Dunand, Léon, chemin de l'Escalade, 8.  
 M<sup>lle</sup> Duprat, Jeanne, cours de Rive, 6.  
 MM. Feinberg, Nathan, avenue Beau-Séjour, 19.  
 Fischer, Roger, rue des Eaux-Vives, 4.  
 Flournoy, Henri, rue de Monnetier, 6.  
 Forel, Oscar-Louis, Prangins, près Nyon, Vaud.  
 Fournet, Charles, rue Frédéric-Amiel, 1.  
 Friedheim, Ernest, 40, boul. de la Cluse.  
 Frommel, Edouard, chemin Agasse, 28.  
 Galopin, Raymond, cours des Bastions, 16.  
 Georg, Alfred, avenue Dumas, 18.  
 Golay, Jean, rue de la Plaine, 5.  
 M<sup>me</sup> Gourfein-Welt, Léonore, quai du Mont-Blanc, 25.  
 MM. Grodensky, Michel, chemin de Miremont, 21 A.  
 Gulzeit, Grégoire, rue Prévost-Martin, 42.  
 Hassler, Otto, chalet du Jura, avenue des Ormeaux, Petit-Lancy.  
 Heinis, Hugo, rue des Pitons, 30.  
 Hellmund, Heinrich, rue St-Victor, 6.  
 Isnard, Emmanuel, Bonneville (Haute-Savoie).  
 Kadruka, Silvestre, 25, rue de la Violette.  
 M<sup>me</sup> Kamensky, Anna, rue Cherbuliez, 2.  
 MM. Keller, Adolphe, Cours des Bastions, 16.  
 Lagotala, Henri, avenue Mon Repos, 8.  
 Langenbach, Edmond, quai Ecole-de-Médecine, 10.  
 Ledermann, László, boulevard des Philosophes, 26.  
 Lévy, Fernand, rue de St-Jean, 90.  
 Lombard, Augustin, Conches.

- M<sup>lle</sup> Long, Pauline, chemin Liotard, 45.  
 MM. Lugin, Jean-Philippe, avenue William-Favre, 24.  
 Mantchik, Herz, rue de la Corraterie, 20.  
 Martin-Du Pan, Charles, rue Sénebier, 20.  
 MM. Meili, Richard, chemin de Gilly, Grand-Lancy.  
 Minod, Marcel, Grand'Rue, 17.  
 Mitkovitch, Rista, rue Saint-Victor, 8.  
 Morel, Ferdinand, chemin de Grange-Falquet, 26.  
 Morgenthau, Hans, rue de Candolle, 30.  
 Mozer, J.-Jacques, boulevard des Philosophes, 28.  
 Ody, François, cours des Bastions, 10.  
 Oltramare, John-Henri, rue de Candolle, 16.  
 Pagès, Antoine, avenue de Champel, 45.  
 Paillard, Henri-Charles, rue Saint-Léger, 5.  
 Pasdermajian, H., rue Bergalonne, 6.  
 Pereira da Silva, Fernando Correia, pension Pauly, rue d'Italie, 1.  
 Perrier, Charles, rue de Candolle, 12.  
 Piotrowski, Georges, rue Lévrier, 9.  
 Pronier, Ernest, boul. des Philosophes, 15.  
 Roget, François-Frédéric, route de Florissant, 2.  
 Roulet, Maurice, Tour-Maitresse, 6.  
 Roussy, Albert, chemin de Roches, 2.  
 Ruchon, François, rue Lévrier, 3.  
 Saini, Hugo, boulevard du Pont-d'Arve, 61.  
 Saloz, Charlie, avenue Marc-Monnier, 1.  
 Saussure, Raymond de, Tertasse, 2.  
 Stephani, Jacques, Montana.  
 Suss, Jude, rue Micheli-du Crest, 2.  
 Susz, Bernard, chemin Peschier, 12.  
 Tanner, Henri, chemin du Point-du-Jour, Petit-Saconnex.  
 Waegeli, Charles, rue de l'Athénée, 31.  
 Wakker, Charles-H., Conches.  
 Walther, Léon, chemin Peschier, 12, Champel.  
 M<sup>lle</sup> Welt, Ida, La Résidence, route de Florissant.  
 MM. Wyss-Chodat, Fernand, rue de Candolle, 26.  
 Zbinden, Louis, avenue de la Grenade, 6.  
 Ziegler, Henri de, rue de l'Ecole-de-Médecine, 14.

**Secrétaire de l'Université :**

M. Archinard, André, docteur en droit, rue de la Plaine, 3.

**Caissier-comptable de l'Université :**

M. Mossaz, John, rue Général-Dufour, 20.

**Commis :**

MM. Cosandier, Edmond, rue Lombard, 6.  
Michaud, Gustave, rue de la Servette, 36.

---

**Appariteur des Facultés :**

M. Brisselet, Paul, boulevard de la Cluse, 40.

---

**Huissier-concierge :**

M. J. Gex, rue des Peupliers, 6.

---

**Concierges :**

M. Francoual, Abel, Ecole de Chimie  
M<sup>me</sup> Becchio, Julie, Ecole de Médecine.  
M<sup>me</sup> Brisselet-Chollet, Hélène, Institut pathologique.  
M<sup>me</sup> Ludy, Emma, Maternité.  
M. Regard, Marin, Clinique infantile.

M. Michel, Henri, Polyclinique.  
M. Charles Bérty, Institut d'Hygiène.  
M<sup>me</sup> Grosfort, Clotilde, Inst. Dentaire.  
M. Vatré, Simon, Institut de médecine légale.  
M. Vallier, John, Observatoire.

---